

LA REVUE RÉFORMÉE

SOLI DEO GLORIA

LA PRIÈRE

et les problèmes dogmatiques qui s'y rattachent

par

Auguste LECERF †

*Docteur en Théologie,
Professeur de Dogmatique
à la Faculté libre de Théologie Protestante de Paris*

LA REVUE RÉFORMÉE

REVUE THEOLOGIQUE ET PRATIQUE

à l'usage des fidèles, des conseillers presbytéraux et des pasteurs
publiée par la

SOCIETE CALVINISTE DE FRANCE

Rédaction : 8, rue de Tourville, ST-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), France

COMITE DE REDACTION

Professeurs : J. CADIER, J. HOFFMANN, E.-G. LÉONARD,
Pasteur Pierre MARCEL (*Président*), Docteur A. SCHLEMMER,
Professeur A.-M. SCHMIDT

Avec la collaboration de pasteurs, docteurs et professeurs
des Eglises Réformées Etrangères.

ABONNEMENTS, ENVOIS DE FONDS ET DONS se référer page 3 de la couverture

Avertissement

La première livraison de l'année 1954, tome V (« Sécularisation du Monde moderne »), ayant été un numéro double de 216 p. (n° 17-18), le présent numéro constitue la troisième livraison (n° 19) de l'année 1954, tome V.

Le n° 20 (1954-4) paraîtra le 25 novembre 1954.

Nous demandons instamment à nos abonnés qui n'auraient pas encore réglé l'année 1954 de bien vouloir s'en acquitter le plus rapidement possible en se conformant aux indications contenues page 3 de la couverture.

Le nombre des abonnés de La Revue Réformée a doublé en deux ans. Contribuez activement à placer et à vendre nos numéros spéciaux, à rechercher de nouveaux abonnés. L'importance des livraisons de La Revue Réformée augmentera proportionnellement à votre effort.

Prix de ce numéro :

Francs français : 350. Francs suisses : 4,50.

— *Les abonnements partent toujours du premier numéro de chaque tome (année ordinaire).*

— *Tout abonnement qui n'est pas résilié au 31 décembre (par lettre adressée à l'Administration de la Revue) est considéré comme valable pour l'année suivante.*

— *Les abonnements doivent être réglés dans les six premiers mois de l'année. Les frais de rappel (30 francs) sont à la charge des abonnés.*



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. La place de la prière dans les disciplines théologiques	5
2. La place de la prière dans la dogmatique	6

CHAPITRE PREMIER

La prière en langue commune	7
--	---

CHAPITRE II

Nature et définition de la prière :

1. La nature de la prière	12
2. Définition de la prière	14
3. Adoration, acquiescement et requête	15

CHAPITRE III

A qui doit s'adresser la prière ?	17
--	----

CHAPITRE IV

La prière adressée aux saints trépassés et aux anges	23
---	----

CHAPITRE V

Pourquoi la prière est-elle nécessaire ?	34
---	----

CHAPITRE VI

Que devons-nous demander dans la prière ?	38
--	----

CHAPITRE VII

Pour qui devons-nous prier ?

1. La prière d'intercession	39
2. La prière pour les morts	43

CHAPITRE VIII

L'efficacité de la prière. Objections. Les prières sans réponse	46
a) Objection fondée sur l'immuabilité de la volonté de Dieu	50
b) Objection fondée sur l'immuabilité des lois de la nature	52
c) Objection tirée de l'expérience	55

Annexe I

Le Catéchisme de Jean Calvin, Sections 34 à 44	58
---	----

Annexe II

Le Catéchisme de Heidelberg, Sections 45 à 52	68
TABLE ANALYTIQUE des matières	71
TABLE ALPHABÉTIQUE des noms propres et des auteurs	74
TABLE des passages bibliques cités	76



Le Professeur Auguste Lecerf a trop peu publié. Nous n'avons de lui que les deux volumes de son Introduction à la Dogmatique réformée, quelques articles et conférences rassemblés par André Schlemmer sous le titre Etudes Calvinniennes (Ed. Delachaux et Niestlé), et la réédition, en collaboration, du Catéchisme de Genève (Ed. Je Sers).

« Comme je regrette qu'il n'ait pas vécu pour écrire davantage ! » Tel est le témoignage qui me parvient constamment de très nombreux correspondants de France et de l'Etranger, et, parmi ceux-ci, d'hommes qui sont au premier plan de l'actualité théologique.

L'influence d'Auguste Lecerf reste grande. Si peu qu'il ait écrit, son entière conviction, la rectitude de sa pensée, son extrême sensibilité, la consécration totale de son esprit et de son cœur à son Dieu et à son Sauveur, sa science, sa puissance d'analyse et de synthèse, sa modération, sa charité, son humour parfois, ne peuvent laisser personne indifférent. Pour ceux qui, comme lui, cherchent par-dessus tout l'honneur de Dieu, pour les désabusés du rationalisme, les convertis du catholicisme, pour ceux qui n'hésitent pas à accorder aux Ecritures une pleine inspiration, Auguste Lecerf a été et reste un conseiller et un maître, un refuge en même temps qu'un aiguillon.

« Par la lecture de l'Introduction à la Dogmatique de votre éminent professeur de théologie, j'ai été converti complètement à la foi réformée. » — « Je reviens à Lecerf, et je trouve qu'il m'est un véritable aiguillon ! » Deux témoignages — glanés dans le courrier de ces dernières semaines — l'un provenant d'un pasteur syrien, l'autre d'un pasteur américain, car le renom d'Auguste Lecerf est mondial.

Conformément à sa volonté, scellée par testament, les manuscrits des cours de dogmatique professés à la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, nous ont été remis par Mme Molles, fille du Professeur Lecerf, pour qu'ils soient, dans la mesure du possible, publiés. Dans la mesure du possible : car certains cours sont à peine rédigés — on se souvient de la mémoire exceptionnelle et du véritable génie d'improvisation d'Auguste Lecerf ; — d'autres, hélas ! prêtés à certains étudiants ou pasteurs par Mme A. Lecerf n'ont jamais été rendus !

Le plus souvent, le Professeur Lecerf rédigeait sous une forme précise et succincte l'essentiel de sa pensée, qu'il développait devant ses étudiants captivés. C'est précisément cette méthode de travail qui nous permet aujourd'hui de commencer la publication des « Notes

dogmatiques » de notre vénéré Maître, en un certain nombre de fascicules de LA REVUE RÉFORMÉE.

Nous sommes persuadés de la valeur et de l'actualité de ces « Notes », à la lecture desquelles nous retrouvons Auguste Lecerf tel qu'il fut. L'absence de détails et de toute érudition superflus, la netteté des contours de la pensée, les « perspectives » qu'il excellait à tracer à grands traits pour caractériser la foi authentiquement réformée, la simplicité et la sûreté des arguments, la sensibilité religieuse qui enrobe un contenu dogmatique qui pourrait être aride, la référence à la vie, l'appel évangélique, le ton du prédicateur qui soulignent, au moment opportun, que toute pensée dogmatique sort du cœur et touche le cœur et toute la personne du croyant, nous paraissent répondre aux besoins de beaucoup.

Notre premier fascicule : « La prière et les problèmes dogmatiques qui s'y rattachent », a fait l'objet d'un cours donné en 1936 à la Faculté libre de Théologie protestante de Paris. Le manuscrit a été complété par les notes d'un cours antérieur donné partiellement sur le même sujet, et celles d'un étudiant qui a bien voulu nous les communiquer, et qui nous ont permis de développer plusieurs points importants.

Les sections relatives à la prière des Catéchismes de Genève et de Heidelberg étant la charpente de ce cours, nous avons cru bon de les reproduire en Annexe I et II, autant pour l'approfondissement de l'étude que pour suppléer à l'absence de notes originales sur le « contenu » de la prière. Nous avons ajouté les « Tables » nécessaires.

Pour préparer la suite de la publication des « Notes dogmatiques » du Professeur Lecerf, nous serions extrêmement reconnaissants aux pasteurs qui auraient conservé leurs cours de Faculté de bien vouloir les communiquer à la Rédaction de LA REVUE RÉFORMÉE, comme à ceux qui auraient emprunté certains cours auprès de Mme Auguste Lecerf, de nous les retourner dans le plus bref délai. D'avance, nous les remercions.

Pierre MARCEL.

LA PRIÈRE ET LES PROBLÈMES DOGMATIQUES QUI S'Y RATTACHENT

INTRODUCTION

1. LA PLACE DE LA PRIÈRE DANS LES DISCIPLINES THÉOLOGIQUES

La tâche de l'éthique. La prière, considérée comme l'une des expressions de l'honneur et du service que nous devons à Dieu, « comme la partie principale de la reconnaissance que Dieu réclame de nous », selon les termes du *Catéchisme de Heidelberg* (Q. 116), la prière est un sujet qui relève très certainement de l'éthique chrétienne. C'est incontestablement l'éthique qui devra nous dire les conditions spirituelles et matérielles qui devront être remplies pour qu'une prière soit acceptable.

C'est l'éthique chrétienne qui devra nous dire si la prière doit toujours être improvisée ou, au pis aller, récitée, comme le veulent les puritains ; ou s'il est permis et même désirable de lire ou de chanter des formulaires fixés d'avance, tout en faisant sa place à la prière prophétique, comme le voulait CALVIN ; ou si, dans le culte public tout au moins, la prière doit être exclusivement liturgique.

La tâche de la théologie pratique. Mais, ces questions résolues, c'est la théologie pratique qui, sous l'aspect de la mise en œuvre, de l'application, s'efforcera de donner les principes de l'art, d'exprimer la prière conformément à l'esprit de l'Eglise qui prie, de l'Eglise et de ses fidèles.

Cela suppose, chez le maître qui cultive la théologie pratique, non seulement des connaissances étendues en psychologie, en éthique, avec une piété personnelle très vivante, mais aussi des idées très nettes sur les principes théoriques qu'il veut appliquer : il ne peut se passer d'une dogmatique.

La tâche de la dogmatique. L'idée même qu'on se fait de la prière, de la nature de son efficacité, du rapport entre la prière de l'homme et la volonté de Dieu, de la nécessité théorique de la prière, de la foi, des conditions d'exaucement de la prière, et bien d'autres

questions encore, soulèvent des problèmes et sont des questions essentiellement dogmatiques.

Supposé que, comme dans les Eglises réformées de France, on admette la prière prophétique à côté de la prière liturgique : le dogmaticien, en tant que tel, n'a aucune qualité pour dire si la prière prophétique doit suivre ou doit précéder la prédication, ou s'il est préférable de laisser le choix de l'ordre des prières à la discréption du ministre. Mais c'est la dogmatique qui devra élucider la question de savoir si, dans les prières publiques ou privées, on doit faire une place aux demandes concernant les biens matériels, comme le pain quotidien, la prospérité économique, les saisons fertiles, la délivrance des fléaux de la sécheresse, de la famine, de la peste et de la guerre. C'est une question de savoir si Dieu peut flétrir et conduire à son gré la volonté des rois, des dictateurs, des parlements et des électeurs. Et l'on peut se demander si, comme le veut le *Catéchisme de Calvin*, c'est Dieu « qui envoie la pluie et la sécheresse, les grêles, les tempêtes et le beau temps, la santé et les maladies » (Section 4). Dans l'affirmative, on doit se demander sur quel exaucement la foi a le droit de compter quand elle prie, concernant toutes ces choses.

Ces questions, encore une fois, ne ressortent ni de l'éthique, ni de la théologie pratique. Elles sont du domaine de la pure systématique, et elles se posent à propos de la prière. C'est elles que je me propose d'étudier avec vous durant le présent semestre.

2. LA PLACE DE LA PRIÈRE DANS LA DOGMATIQUE

Les théologiens calvinistes n'ont pas le même sentiment sur la place qu'il convient d'assigner au *locus*, au traité de la prière. Quelle que soit la place choisie, il faut reconnaître qu'elle présente des inconvénients.

Si on la considère comme fonction déterminant le rôle de l'homme dans l'univers, il est assez naturel d'en traiter à propos de l'anthropologie. Si, avec CALVIN, on la considère surtout sous l'aspect de condition subjective de la mise en possession des bienfaits de l'alliance de grâce, sa place naturelle est à la suite de la justification et de la liberté chrétienne. Si on voit la prière comme un moyen de grâce (avec le *Petit Catéchisme de Westminster* et avec Ch. HODGE et Mc PHERSON), on l'étudiera avec les sacrements. Si on considère la prière surtout comme la plus haute obligation de l'homme sauvé, on traitera de la prière dans l'éthique. D'autres dogmaticiens traitent des problèmes concernant la prière à propos des différents dogmes qui les posent.

Tous ces plans ont le défaut ou de manquer d'unité, comme le dernier, ou d'introduire des questions dogmatiques en éthique, des questions proprement théologiques en sotériologie, ou enfin, comme celui que je propose, de supposer certaines anticipations, puisque je

ferai entrer dans ma définition de la prière la notion de la médiation du Christ.

Enfin, l'essentiel, c'est que le sujet soit traité ; qu'il soit traité en dogmatique en ce qu'il a de dogmatique et que les difficultés soient abordées de front et vues comme elles sont.

Nous suivrons le plan suivant :

1. *La prière en langue commune.*
2. *La nature de la prière.*
3. *Qui faut-il prier ?*
4. *L'intercession des anges et des saints trépassés.*
5. *La nécessité de la prière.*
6. *Que devons-nous demander dans la prière ?*
7. *Pour qui devons-nous prier ?*
8. *L'efficacité de la prière. Objections contre l'efficacité objective de la prière. Le problème de la condition de foi en l'exaucement de la prière et des prières non exaucées.*

CHAPITRE PREMIER

LA PRIÈRE EN LANGUE COMMUNE

Au sujet de la forme extérieure de la prière, il existe entre le protestantisme orthodoxe luthérien et réformé, d'une part, et le catholicisme romain, d'autre part, une divergence dogmatique grave ; grave, parce qu'elle touche à la conception de la piété, à la manière de concevoir le rapport vivant qui doit s'établir entre Dieu et l'homme qui adore.

Romano GUARDINI, le grand liturgiste catholique romain contemporain, dans son livre, d'ailleurs fort beau, *L'esprit de la liturgie*, émet le paradoxe que voici. Le catholicisme, c'est le sentiment guidé par l'intelligence, c'est, en religion, le primat de l'intelligence. La vocation du catholique, en liturgie par exemple, est de comprendre, de comprendre ce qu'il fait. Quant au protestantisme, même dans ses formes les plus austères, — sans doute l'auteur entend-il par là le calvinisme et le puritanisme —, c'est la primauté du sentiment sur l'intelligence. Je dis que c'est là un paradoxe. Sans doute, il y a un néo-protestantisme romantique, fils de SCHLEIERMACHER, à qui on peut attribuer ce caractère. Mais il n'est pas difficile de montrer d'abord que ce néo-protestantisme est en pleine opposition de principes avec le protestantisme des Réformateurs, de ZWINGLE et de CALVIN en particulier, et de montrer ensuite que même cette forme par-

ticulière du néo-protestantisme, que j'ai qualifiée de romantique, exige en général, dans la piété, un minimum d'intellection. Ils sont rares, les néo-protestants de cette école, qui accepteraient l'idée d'un culte public célébré, d'une liturgie tout entière rédigée en une langue inintelligible pour le peuple qui en fait usage !

Quant aux formes les plus austères du protestantisme, celles du type réformé, contentons-nous d'indiquer qu'elles ne veulent être ni exclusivement intellectualistes, ni exclusivement sentimentales. Ce qu'elles visent à exclure dans la piété, c'est avant tout l'*autonomisme*. Dans le *Catéchisme de Genève*, rédigé par CALVIN, le ministre demande à l'enfant : « Suffit-il de le prier (Dieu) de bouche ou s'il le faut prier aussi de l'esprit et du cœur ? » Et l'enfant doit répondre : « Il n'est pas toujours nécessaire de prier de bouche ; mais il faut prier toujours avec connaissance et avec affection. » (Section 35).

Vous avez entendu : « avec connaissance et avec affection ». Les deux éléments : intelligence et sensibilité, sont requis avec la même rigueur. Et la Section 35 se termine par cette question dont la réponse servira de conclusion générale : « Mais si cela est, qu'est-ce que prier Dieu en langue inconnue ? » Réponse : « C'est se moquer de Dieu et se rendre coupable d'une détestable hypocrisie ! »

Ainsi, l'obligation de prier Dieu dans des termes compris de celui qui prie est inscrite dans un livre symbolique aussi autorisé, aussi vénérable que le *Catéchisme de CALVIN*. Elle est élevée à la hauteur de l'un des 39 *Articles de religion* de l'Eglise d'Angleterre, et elle est acceptée dans toute la Réforme évangélique comme un dogme, sur lequel aucune concession n'est possible.

D'ailleurs, il faut bien comprendre que la parole de Dieu n'interdit pas qu'un discours prophétique ou didactique, qu'une prière liturgique ou spontanée soient faits dans l'Eglise en une langue inconnue du peuple. Ce qu'elle exige, c'est que de tels discours ou oraisons soient intégralement et immédiatement traduits au peuple. C'est ce qui ressort avec évidence du chapitre XIV de la 1^{re} Epître de saint Paul aux Corinthiens, et c'est là la règle absolue du culte réformé. Sur ce point, la théologie réformée est d'accord avec l'usage de l'ancienne Eglise, comme le prouvent les manuscrits liturgiques qu'elle nous a transmis. Les vieilles liturgies sont écrites dans les langues vulgaires de l'époque où elles ont été rédigées.

Je dis que c'est vraiment un paradoxe de prétendre, avec GUARDINI, que le catholicisme romain exige en première ligne l'intelligence dans son culte, alors que la théologie catholique pose en principe que ce qu'on appelle la « direction générale d'intention » suffit, et qu'on peut prier Dieu en latin, alors qu'on ne sait que l'anglais, le breton, le français ou le bas-allemand.

C'est un paradoxe, puisqu'une notable partie des théologiens catholiques soutiennent que, pour les prêtres eux-mêmes, il est préférable que la pensée soit en prière et qu'elle ne s'arrête pas, dans la lecture du bréviaire, au sens déterminé des phrases qu'il contient.

Les théologiens soutiennent que l'opinion contraire sent le jansénisme. Vous trouverez cette opinion défendue par l'abbé BRÉMOND, dans son *Histoire de la France mystique*.

Le chapitre XIV de I Corinthiens est très gênant. Aussi s'en est-on débarrassé comme on a pu ! On a dit qu'il y s'agit non d'une langue étrangère en usage courant dans l'Eglise, mais des langues surnaturelles parlées par les glossolales. Soit ! Mais la raison principale contre l'abus visé par Paul s'applique à toute langue incomprise du peuple. Paul ne défend pas le parler en langues dans l'Eglise parce que ce don était miraculeux et extraordinaire, mais parce qu'on ne comprenait pas ces langues (et qu'ainsi ce que dit celui qui parle en langues est sans profit pour lui, ou pour les autres), et pour d'autres raisons encore...

Thomas HARDING, dans la réfutation du livre de l'évêque anglican JEWEL, dit, d'après SAINT THOMAS, que les préceptes de ce fameux chapitre des Corinthiens ne concernent que les premiers chrétiens qui sortaient du paganisme et avaient besoin d'instruction, tandis que les chrétiens d'aujourd'hui ont derrière eux tout un passé plusieurs fois séculaire de christianisme. Un tel raisonnement suppose que le culte en langue vulgaire est nécessaire au milieu de populations ignorantes ou déchristianisées. Je vous laisse le soin de tirer la conclusion.

Le fameux Willem ESTIUS, dans son *Comment. in omnes Pauli epistolas* (1614), dit que les premiers chrétiens ne pouvaient répondre aux prières des glossolales par l'*Amen* liturgique, parce qu'ils ne savaient pas si leurs prières étaient bonnes, tandis qu'aujourd'hui ils le savent. A cela, je réponds que saint Paul ne dit rien de pareil ! Il ne met pas en doute le caractère miraculeux et authentiquement chrétien des discours des glossolales. Ce qu'il veut, c'est que, dans le culte, la communion des saints soit aussi complète que possible, que ceux qui répondent *Amen* ! soient unis non seulement d'une manière confuse et générale, par le sentiment, avec celui qui prie, mais aussi d'intelligence. Il veut que l'*Amen* des fidèles corresponde à une demande déterminée de l'officiant. Il veut qu'il y ait communion complète entre ceux-là et celui-ci.

Pour dire toute notre pensée, les réponses et les explications exégétiques que nous avons rencontrées jusqu'ici chez les théologiens catholiques romains nous font l'effet de n'être que des échappatoires. Aussi essaient-ils de passer à l'offensive et de justifier par la raison ce qu'ils ne peuvent prouver par l'Ecriture. Or, quand même ces raisons auraient toute la force qui leur manque, l'interdiction formelle de la parole de Dieu nous obligeraient à nous incliner. Dieu est souverain. Quand il défend quelque chose, alors même qu'il y aurait, à notre sens, des considérations qui militeraient en faveur de ce qu'il défend, nous nous inclinons. Dieu est souverain et l'Ecriture est pour nous la règle souveraine de la foi et de la vie. Mais voyons tout de même ces raisons. Peut-être pourrons-nous faire sentir qu'elles ne sont que spécieuses et même assez sophistiques.

On a dit que PILATE a écrit le titre cloué sur la croix en trois langues : l'hébreu, le grec et le latin, qui ont été sanctifiées par leur contact avec la croix, et qu'il convient que la liturgie se fasse dans l'une de ces langues saintes. Voilà donc PONCE PILATE promu au rang de liturge chrétien. Faut-il faire à cette raison l'honneur d'une réfutation ? Je crois que vous m'en voudriez !

Aussi bien y a-t-il des raisons plus sérieuses. L'usage d'une langue unique dans le culte est non seulement, nous dit-on, un symbole d'unité de foi, mais un moyen de conserver cette unité. Mais, d'après l'Ecriture, c'est dans la diversité des langues que Dieu veut que cette unité se manifeste et se conserve. Il faut que toutes langues confessent que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu, le Père (Phil. 2 : 11). Il ne faudrait pas confondre uniformité avec unité. On peut même avoir non seulement l'unité de la foi, mais l'uniformité servile des formules théologiques, tout en priant dans des langues différentes. L'Eglise romaine le sait bien, puisqu'elle a dans son sein des Syriens, des Grecs-unis, etc... qui ont une liturgie écrite et célébrée dans leurs langues nationales respectives. D'autre part, on peut prier en latin et avoir rompu l'unité de la foi avec Rome, comme l'hérésiasque NOVATUS (250), et tant d'autres.

On dit qu'il est convenable que le service divin se fasse, dans le monde entier, en une seule langue, afin que les étrangers se sentent partout chez eux dans la maison de Dieu. Mais d'abord ce *pium desiderium*, ce pieux désir, n'est pas réalisé dans l'Eglise catholique romaine, puisqu'un Grec-uni, d'après ce raisonnement, ne devrait pas se sentir chez lui à Saint-Pierre de Rome, où l'on prie en latin.

En réalité, quand on célèbre le culte en latin, il n'y a guère que les bacheliers ès lettres d'autrefois et les licenciés ès lettres d'aujourd'hui qui puissent se sentir vraiment chez eux dans leur propre patrie. Les autres catholiques sont toujours, à l'église, dans une sorte de monde surnaturel factice.

On invoque une autre raison, qui pouvait avoir un certain semblant de force, alors que les langues nationales étaient encore assez informes et que certaines d'entre elles pouvaient passer pour des patois dégradés du latin. Cette raison, la voici : la majesté des divins offices demande que l'office soit célébré dans une langue noble, comme le latin ou le grec ancien, et non dans une langue vulgaire, incapable de s'élever à la majesté des mystères de la foi. Cet argument appartient au passé. Personne, croyons-nous, n'oserait soutenir que le français ou n'importe quelle autre langue moderne soit incapable d'exprimer avec noblesse et élévation les élans de la foi et son adoration.

Cet argument n'est pas seulement désuet, mais il s'apparente à un autre, lui-même tout près de la magie. Il y aurait, dans la musique d'une langue inconnue, un prestige sur les esprits des simples plus propre à leur faire sentir la majesté des choses divines, comme le clair-obscur des cathédrales, les formules secrètes du prêtre mys-

térieusement chuchotées, et tant d'autres choses qui impressionnent les âmes disposées à l'émotion mystique.

Nous ne nions pas ce qu'il y a de vrai, psychologiquement, dans cet argument. Mais la preuve que cette sensualité mystique, où l'intelligence s'engourdit voluptueusement dans un rêve aux contours imprécis, est contraire à la doctrine de l'Ecriture, c'est qu'elle veut que nous priions non seulement par le don spirituel extatique, mais par l'intelligence. Cette mystique artificielle, ces moyens humains de provoquer l'émotion, à l'exclusion de l'intelligence, sont contraires à la révélation du Nouveau Testament tout entier. C'est ainsi qu'un des moyens de provoquer cet engourdissement intellectuel est la répétition fréquente d'une même formule, qu'on finit par redire automatiquement, sans penser à son contenu. Or, on sait la condamnation prononcée par Jésus sur les vaines redites, familières au paganism (Math. 6 : 7-8).

Dieu est un esprit réel. Le culte qu'il réclame de ses adorateurs est un culte réel où l'esprit tout entier s'unit à lui. Or, l'esprit de l'homme n'est pas seulement sensibilité, il est aussi intelligence.

Quand la prière s'adresse à Dieu, la seule différence formelle qui nous sépare de l'Eglise de Rome est l'obligation rigoureuse d'après laquelle la prière doit être présentée à Dieu dans une langue que celui qui prie comprenne, quand il est seul, et que ses frères comprennent, quand il prie en public. Mais, comme nous avons essayé de le faire sentir, cette différence formelle traduit deux conceptions radicalement opposées de la vie religieuse. Au XVII^e siècle, le mot *religion* signifiait une forme particulière de piété, si vous voulez une règle pour entrer en communion avec Dieu. Dans ce sens, tout ordre monastique était une religion. Dans ce sens encore, nous pouvons dire qu'en dépit de l'unité de l'Eglise chrétienne universelle, il y a bien, avec Rome et la Réforme, deux religions différentes et profondément séparées : la religion protestante et la religion catholique. Mais il faut se hâter de dire qu'on ne peut parler ainsi de deux religions qu'en prenant ce mot dans l'acception que je viens de rappeler. Par contre, si l'on entend par religion les croyances professées sur le seul vrai Dieu et sur le Christ qu'il a envoyé, il est très important d'affirmer bien haut que le catholicisme romain et le protestantisme des réformateurs sont des formes opposées de la même religion.

Nous avons commencé notre exposé des problèmes dogmatiques posés par la prière en traitant d'une question formelle où catholicisme et protestantisme sont aux prises, et nous avons commencé par l'étude de cette question à cause des retentissements profonds de la solution qu'on adopte dans la vie religieuse, ou mieux dans la vie de la foi.

Là, nous pouvons prendre conscience de la gravité du dissident confessionnel qui sépare le chrétien protestant de Rome : telle prière, telle religion.

CHAPITRE II

NATURE ET DÉFINITION DE LA PRIÈRE

1^{er} LA NATURE DE LA PRIÈRE

La prière, dans son expression élémentaire, est une demande de secours adressée à un être ou à des êtres qu'elle suppose doués de pouvoirs surhumains, et disposés, dans certaines conditions, à y répondre favorablement. Elle exprime un sentiment de dépendance absolue à l'égard de cet être ou de ces êtres, c'est-à-dire le sentiment religieux, et, comme telle, elle paraît être la religion en acte, dans ce qu'elle a d'essentiel. C'est ainsi, par exemple, qu'elle apparaissait à Auguste SABATIER, dans son *Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*.

Bien qu'elle puisse être mêlée, dans la phase première de l'évolution religieuse, d'éléments magiques, la prière n'est-elle pas continuellement le contraire de la magie, laquelle est elle-même le contraire de la religion ?

L'adepte de la magie peut, aussi bien que l'homme religieux, croire à l'existence d'être doués de pouvoirs surhumains. Mais le premier se croit en possession de procédés naturels et de formules savantes, capables d'enchaîner à son service la volonté de ces êtres, et, quand il croit y avoir réussi, il les commande. L'homme religieux implore. Même quand il croit être en possession d'une formule de prière infaillible qui déclenchera irrésistiblement la bienveillance de Dieu qu'il invoque, il garde une attitude de crainte et d'humilité en face de lui, tant qu'il prie. Il peut cesser momentanément d'être religieux si sa confiance a été trompée, si le dieu invoqué n'a pas répondu à son attente. Alors il le boudera et essayera de punir l'idole, en lui tournant la face vers le mur ou en la jetant dans la rivière, comme ces pêcheurs napolitains le firent de la statue de SAINT-JANVIER, qui n'avait pas arrêté les progrès d'une inondation. Mais, tant qu'il prie, le croyant prodigue à celui à qui il s'adresse les marques du plus profond respect, de la vénération la plus complète. Bref, la prière sous forme de demande d'invocation dans le besoin paraît, au premier abord, être l'expression essentielle, centrale, de tout culte religieux. La parole qui demande, et au besoin supplie, doit être, pense-t-on, présente dans toute religion qui n'est pas simplement de la religiosité. Telle est, schématiquement, la thèse de certains théologiens évolutionnistes.

Je doute, pour ma part, qu'il en soit ainsi. Certes, l'appel à la bienveillance, au secours de la divinité, surtout quand le besoin devient pressant, est instinctif chez l'homme. Les cultes déistes qui s'interdisent la prière-demande, et qui ne veulent connaître que la

prière-adoration, ne sont pas des cultes arrivés au plus haut terme de l'évolution religieuse, mais des cultes mutilés, inhumains et en état de décrépitude sénile.

L'appel au secours, dans le danger, exprimé à une puissance surhumaine, est instinctif et, dans nos milieux imprégnés d'influences chrétiennes, il prend généralement la forme d'une demande et, dans le cas d'une émotion intense, d'une demande formulée à haute voix.

Je connais le cas d'un professeur d'école primaire supérieure en France qui en fit l'expérience. Il était disciple de Herbert SPENCER et comme tel agnostique, mais un agnostique français anticlérical et donc athée. Il ne pouvait même pas accorder une attention sérieuse à l'argumentation par laquelle j'essayaïs de lui faire voir que l'homme porte en lui ce que CALVIN appelle une *semen religionis*, un germe de religion, et qu'il a une certaine connaissance inhérente de Dieu. Or, s'étant imprudemment aventuré, avec son enfant sur les bras, à traverser un canal de navigation, en empruntant le passage d'une planche que des ouvriers y avaient jetée en travers, il se sentit pris de vertige. Ne sachant pas nager, cet homme se crut perdu et, dans sa détresse, lui, athée systématique, bien au courant des théories mécanicistes de l'immuabilité des lois de la nature, et qui me demandait où pouvait bien être le ciel dans un monde sans verticale absolue, il leva les yeux au ciel et, mettant toute son âme dans sa prière, il s'écria : « Mon Dieu, sauvez-moi !... » Et il fut sauvé ! Et il inscrivit ses enfants sur la liste des catéchumènes, ce à quoi il s'était toujours refusé jusqu'alors.

Oui, l'appel à Dieu est instinctif et, dans nos milieux, il s'exprime généralement par une prière. Mais il n'est pas sûr qu'il s'exprime toujours, dans d'autres milieux de culture religieuse, de cette manière, *et il semble bien que le sacrifice ait précédé la prière* : oblations des fruits de la terre, immolation d'animaux. Dans les cas pressants, une entaille faite au doigt et un peu de sang jeté en l'air par un mouvement rapide de la main, tels sont les appels muets à l'aide de la divinité que nous rencontrons chez certains peuples.

Le livre de la Genèse semble vouloir nous donner l'impression qu'avant la chute, le sentiment d'adoration et de dépendance de l'homme n'avait d'autre expression cultuelle que la participation à un véritable sacrement : *l'arbre de vie*, et à l'observation d'un tabou religieux : *l'abstention de l'arbre de la connaissance du bien et du mal*. Le sacrifice n'apparaît qu'après la chute, avec les offrandes de CAÏN et d'ABEL, et c'est seulement plus tard, du temps d'ENOS, fils de SETH, nous dit la Genèse (4 : 26), que l'on commença d'invoquer le nom de Celui que l'auteur appelle par anticipation *Yahwé*. On le voit, l'Ecriture Sainte est moins exclusive que certains théologiens modernistes. Elle connaît une évolution des manifestations extérieures de la religion avec des phases qui ont précédé l'apparition de la prière proprement dite.

Le dogme de la Trinité consiste à reconnaître que, dans la seule et simple Essence divine que nous adorons, il y a trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Les théologiens et la pratique de l'Eglise nous obligent à nous demander :

1^o Si l'adoration de la prière peut prendre la forme d'une invocation à la Trinité ;

2^o S'il y a une Personne divine à laquelle doit s'adresser plus particulièrement la prière ou s'il est permis d'invoquer les deux autres ;

3^o S'il est permis d'adorer et de prier le Christ et, dans l'affirmative, quel serait le fondement de cette adoration.

1^o La réponse à la première question nous est fournie par ce précepte de l'Apocalypse (19 : 10) : « *Adore Dieu* », par d'autres paroles de l'Ecriture, comme celle-ci : « *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu* » (Math. 4 : 10), et par les innombrables prières où Dieu est considéré dans son unité, sans que l'attention se porte plus spécialement sur l'une de ses propriétés hypostatiques, celle de Père, par exemple. Mais, nulle part, nous ne trouvons d'exemple de l'adoration d'une abstraction destinée à exprimer ses perfections.

Au XVIII^e siècle, on s'adressait volontiers à la « Divinité », à la Justice, à la Beauté suprême. Il y avait là plutôt une faute de goût qu'une violation des préceptes scripturaires. Nous en dirons autant de l'invocation à la Trinité qui se trouve dans la grande litanie de l'Eglise anglicane. Il est aussi peu littérairement justifié de prier Dieu en l'appelant Trinité qu'en l'appelant Unité. Mais, après tout, si, pour adorer l'Être unique dans le mystère de ses relations intradivines, on l'appelle « Trinité sainte et bénie », ou « Unité suprême », on ne peut taxer ces formules d'idolâtrie, puisqu'elles veulent dire : « O Dieu, dont le nom unique est trois fois saint ! », ou : « O Dieu, qui es un ! »

2^o Y a-t-il cependant une des personnes de la Trinité à laquelle il soit plus normal d'adresser nos prières ?

Les trois Personnes sont mises sur le même rang dans la formule baptismale et dans la bénédiction apostolique. Pourtant, nous n'avons pas d'exemple exprès d'invocation adressée au Saint-Esprit considéré à part. Le Saint-Esprit est présent plutôt comme Celui qui aide les fidèles à prier, ou plutôt comme l'auteur premier de nos prières (Zach. 12 : 10 ; Rom. 8 : 15-16). Mais, comme le Saint-Esprit est présent dans l'Ecriture, comme une Personne distincte du Père et du Fils, un « οὐλός », un autre, et non un « οὐλό », quelque chose d'autre, on ne peut taxer de dérogation à la Loi du culte dû à Dieu, une invocation adressée au Saint-Esprit. Les Eglises Réformées strictement

calvinistes s'en abstiennent pourtant dans leur culte public, par respect pour le rôle marqué dans l'Écriture au Saint-Esprit, qui est de s'efforcer de s'oublier lui-même pour glorifier le Père et le Fils.

Il y a, par contre, dans le Nouveau Testament, de nombreux exemples d'invocations et de prières adressées au Christ, Fils unique du Père. Mais, comme le Christ nous a enseigné à nous adresser à Dieu en tant que Père, et comme il est présenté dans l'Écriture surtout dans sa fonction médiatrice, les liturgies réformées primitives, celles dues à CALVIN en particulier, s'adressent à une autre Personne de la Trinité : Dieu le Père. Elles sont présentées au nom du Fils et comme étant suscitées en nous par le Saint-Esprit. Cela vaut pour le culte en commun. Mais si les particuliers, sous l'impulsion de l'Esprit de Dieu et dans certaines circonstances spéciales, se sentent pressés d'invoquer le Christ, il n'y a pas d'objection.

En ce qui me concerne, je crois pour ma part, que même dans le culte public, pour protester solennellement contre l'hérésie qui nierait la divinité essentielle du Fils, ou la personnalité du Saint-Esprit, l'Eglise peut être conduite par ce même Esprit à invoquer la Personne divine, méconnue — dans sa gloire — par l'erreur.

De toutes façons, l'honneur, la louange et la gloire de l'adoration doivent être reconnus aux trois Personnes divines considérées ensemble ou séparément.

Le fondement de cette vénération religieuse pour le Père et pour le Saint-Esprit est et ne peut être que dans le fait que l'un et l'autre sont des modes subsistants et coexistants de Dieu. Comme il en est de même du Fils, il semble qu'on n'aurait pas dû chercher d'autre fondement à l'adoration que l'Eglise lui rend. Pourtant, on a cherché autre chose.

3° Cela nous amène à examiner la troisième question : Est-il permis d'adorer le Christ et, dans l'affirmative, quel est le fondement de cette adoration ?

Le Christ, avons-nous dit, c'est-à-dire le Fils de Dieu, consubstantiel au Père et comme tel adoré et glorifié en unité avec le Père et le Saint-Esprit, mais fait homme ; le Christ, c'est-à-dire le Fils, qui n'est pas seulement le Λόγος, mais le Λόγος fait chair, incarné.

Il semblerait que les théologiens qui nient l'incarnation et qui ne voient en Jésus de Nazareth qu'un φιλός ἡνθρώπος un philanthrope, comme autrefois PAUL DE SAMOSATE, devraient être unanimes à répondre négativement à la première partie de la question : « Est-il permis d'adorer le Christ ? », et considérer la seconde partie comme sans objet.

Il n'en est rien cependant ! Sous sa forme orthodoxe, la grande hérésie mahométane, — je suis d'accord avec notre professeur d'histoire des religions pour considérer le mahométisme non comme une religion, mais comme une hérésie —, le mahométisme, dis-je, tout en

reconnaissant la mission divine de Jésus et même sa naissance d'une vierge, n'a pas eu de peine à écarter l'adoration de Jésus au nom de ce principe vrai, que Dieu seul doit être adoré. C'est qu'il est né et s'est propagé dans des milieux très peu influencés par la vie et l'expérience chrétiennes.

Le libéralisme protestant du XVIII^e siècle, étant donné les idées de ce temps si pauvre religieusement, a souvent pris la même position pour des causes analogues, et a justifié cette position pour la même raison.

Mais il n'en a pas été et il n'en est pas actuellement toujours ainsi. Et il est très intéressant et significatif de voir des protestants faire brèche au principe que Dieu seul doit être adoré et prié, parce que le Christ était et est pour eux le foyer vivant et la source jaillissante de leur piété. Ils étaient ou sont trop foncièrement chrétiens pour refuser au Christ la prière que l'Eglise chrétienne universelle fait monter vers lui. Ils n'étaient et ne sont pas assez théistes pour comprendre que l'invocation de la foi implique la divinité de celui qui en est l'objet.

Au XVI^e siècle, SOCIN, qui regardait le Christ comme un simple homme, soutenait que la prière pouvait être adressée au Christ, pour la raison que le Christ glorifié avait été exalté au rang de Seigneur, qu'il avait reçu toute-puissance et qu'ainsi il pouvait secourir dans le besoin et la détresse. Mais, sur les objections de ses propres partisans, il se vit obligé de distinguer entre la prière adressée à Dieu, Cause première, et celle adressée au Christ, cause seconde du salut. C'était quelque chose comme la distinction des catholiques entre le culte de *latrie*, réservé à Dieu, et le culte d'*hyperdulie*, offert à la Vierge Marie. (*Honor adorantis verus et divinus*, mais *non supremus* des Arméniens).

De nos jours, RITSCHL et son école reviennent en fait à l'explication de SOCIN. Christ, comme homme en regard de Dieu, peut être honoré, mais non adoré. C'est la distinction catholique du culte de *latrie* rendu à Dieu et du culte de *dulie* rendu aux saints. D'un autre côté, Christ considéré, sous le rapport religieux, comme celui en qui l'Eglise possède Dieu, comme révélation de Dieu, doit être adoré, car alors on ne l'adore pas à côté de Dieu, mais Dieu en lui. Cette adoration n'est permise que dans le culte public. Dans le culte particulier, elle court le risque de conduire à l'adoration de la créature. Ce doit être vrai ! On ne voit pas facilement une servante ou un artisan prier Jésus et se dire en même temps que ce n'est pas Jésus, qu'il prie, mais Dieu derrière Jésus. On ne voit d'ailleurs pas davantage comment il réussirait à faire ces distinctions incertaines et flottantes quand sera au temple !

A l'autre extrémité du ciel théologique, nous voyons les monophysites qui veulent trouver un motif d'adorer et de prier la nature humaine du Christ. Ils trouvent le fondement de cette adoration dans

τὰ σύγγενες τῆς θεότητος καὶ τῆς ανθρωπότητος. dans le mélange de la divinité et de l'humanité du Christ. Ils furent condamnés par le V^e Concile œcuménique, Canon 9, qui décida que l'adoration du Christ n'a pas ce fondement, parce qu'un tel fondement est inexistant. Elle doit s'adresser à Dieu, le *λόγος* incarné, non à sa nature humaine, dont il est inséparable.

La scolastique et la théologie catholique romaine en vinrent à adorer et à prier la nature humaine du Christ, prise en elle-même, en se fondant sur le fait qu'en vertu de l'union des deux natures, c'est la personne indivise du Christ qui doit être adorée. L'incarnation étant conçue comme l'assomption de la nature humaine par la nature divine, on en conclut que cette nature humaine doit désormais être l'objet d'un culte suprême de latrie, non à la vérité en soi et pour soi (*per se et propter se*), mais en vertu de l'union hypostatique. On souligne cependant que, objet matériel d'adoration (*objectum materiale adorationis*), cette nature humaine n'est toutefois qu'un objet partiel et non total (*objectum partiale ac non totale*), c'est-à-dire que celui qui l'adore sous-entend toujours en elle Celui qui a assumé cette nature. Il est donc, dès lors, permis et possible d'adorer cette nature considérée dans une de ses parties, par exemple, d'adorer et de prier le Sacré-Cœur de Jésus, étant entendu que cette adoration et cette prière s'étendent implicitement au Christ tout entier.

Finalement, certains théologiens catholiques veulent qu'en outre, en vertu des dons conférés à la nature humaine du Christ, celle-ci, en soi et pour soi (*in se et per se*), soit l'objet d'un culte de dulie et même d'hyperdulie.

Les luthériens, en raison de la communication des idiomes (*communicatio idiomatum realis*), enseignèrent que la nature humaine du Christ doit être adorée et priée.

Les frères moraves enfin firent du Christ homme, Vicaire de Dieu, presque l'unique objet de la prière et du culte chrétien. C'est la Jésulâtrie piétiste dans toute sa douçâtre fadeur.

Il est pourtant parfaitement exact que la doctrine de l'incarnation trouve son application pratique dans l'honneur d'adoration et de prière que le Christ réclame pour lui-même, quand il veut que ses disciples l'honorent comme ils honorent le Père. C'est pourquoi toute la théologie réformée orthodoxe est unanime à reconnaître à la personne du Christ, la deuxième dans la Trinité, le droit à l'honneur d'adoration que l'Eglise universelle visible lui rend. Et, d'accord avec l'Ecriture, elle est unanime à penser que le fondement de l'adoration et de la prière qu'on adresse au Christ réside dans la nature divine de sa personne.

Il y a cependant entre les théologiens réformés une différence de points de vue.

Certains réformés (AMESIUS, WALAEUS, TRIGLAND, ALTINGIUS,

CLOPPENBOURG, TURRETTIN et d'autres) estimaient que l'objet formel (*objectum formale*) de l'adoration n'était pas seulement sa divinité, mais sa qualité de Médiateur.

D'autres (tel le célèbre adversaire de DESCARTES : VOETIUS, tels HOORNBECK, MAASTRICHT, etc...) suivent le sentiment de CALVIN : le fondement unique de l'adoration du Christ est la divinité de sa personne (*Institution*, I, XIII, 13).

Il est certain que l'opinion des premiers, qui joint la royauté du Christ comme objet formel d'adoration, risquerait de prêter le flanc aux mêmes objections que nous avons faites aux catholiques. Pour y échapper, il faut remarquer que le Christ est Médiateur et Roi des anges et des hommes, en vertu de sa nature divine ; qu'il y a été prédestiné dès l'éternité et qu'il est, par son éternité, l'éternel contemporain de ce décret ; qu'il est donc le Médiateur éternellement prédestiné, parce qu'il est, proprement, Dieu, coéternel au Père et au Saint-Esprit. Mais alors, sa royauté médiatoriale ne suscite l'adoration qu'en vertu de la divinité de celui qui l'exerce et, logiquement, la première opinion se réduit à la seconde.

En réalité, quand nous adorons et prions Jésus (c'est-à-dire le Sauveur), le Christ (c'est-à-dire le Médiateur), nous n'adorons pas des concepts abstraits comme la nature divine, comme la nature humaine unie à la nature divine, comme enfin la fonction médiatoriale. Nous adorons une personne concrète et réelle, qui a reçu un nom, le nom de Jésus ; qui exerce une fonction : la fonction de Christ, c'est-à-dire de Médiateur ; une personne qui a une âme comme la nôtre, une personne qui a été en chair et en os comme nous, mais nous n'adorons cette personne et nous ne mettons notre foi absolue en cette personne que parce qu'elle est la personne du Fils éternel de Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père, Dieu de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu, la Parole qui est Dieu et qui s'est faite chair.

L'adoration qu'ARIUS, SOCIN, RITSCHL présentent au *τεύτερος θεός*, au dieu du second degré, est identique à la mariolâtrie catholique. Seules les personnes diffèrent et l'avantage de la poésie et de la liberté à l'égard de la lettre de l'Ecriture, qui doit plaire aux modernes adeptes de la Religion de l'Esprit, est du côté catholique. L'adoration que les chrétiens trinitaires rendent à l'humanité du Christ déroge au droit de Dieu. Chez les Moraves, elle finit par mettre le Père à l'arrière-plan de la piété, et le Christ n'est plus le chemin qui conduit au Père : il est le substitut du Père. Chez les luthériens orthodoxes, elle menace l'absoluté de Dieu. Chez les catholiques, elle dégénère en superstitions souvent grossières, quelquefois répugnantes, qui découvrent la tendance païenne de la théorie qui veut trouver le fondement de l'adoration du Christ en autre chose qu'en sa déité essentielle.

D'autre part, le refus de l'adoration du Christ rompt l'unité visible, non seulement avec l'Eglise chrétienne universelle et les Conciles œcuméniques, mais avec la piété du Nouveau Testament. Ce refus

rejette ceux qui le formulent dans les régions vides et froides de l'unitarisme musulman, juif et philosophique, et deux issues se présentent : ceux qui se complaisent dans ce déisme sans chaleur, ou ce panthéisme confus, tendent vers l'indifférence et la sécularisation ; ceux qui ne peuvent s'adapter à cette atmosphère, où l'emphase verbale doit remplacer la Parole vivante, sont tentés par Rome, et les superstitions ne les rebutent pas trop, parce que, tout de même, là, il y a quelque chose !

Seule, une fidélité inviolable au précepte de l'Ecriture : « Tu n'auras pas d'autres dieux que moi devant ma face » (Exode 20 : 3), jointe à la confession de THOMAS devant le ressuscité : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » (Jean 20 : 28), peut assurer la consolation des âmes, l'avenir de l'Eglise et maintenir en son entier l'honneur de Dieu.

Or, nous ne trouvons cela que dans la voie tracée par CALVIN, émontrant la divinité du Christ (*Institution*, I, XIII, 13) : « L'invocation qui dépend de la foi lui est aussi due : laquelle néanmoins est propre à la majesté de Dieu, si elle a quelque chose de propre. »

CHAPITRE IV

LA PRIÈRE ADRESSÉE AUX SAINTS TRÉPASSÉS ET AUX ANGES

Si nous cherchons à nous placer sur le terrain de l'œcuménisme, nous constatons que les obstacles à un rapprochement entre catholiques et réformés sont nombreux et ne sont pas près d'être surmontés.

Ces obstacles, je les vois dans la doctrine touchant la direction de la prière. Dieu, Dieu seul, ou Dieu et les morts canonisés, avec les anges et la Reine du ciel ? Cet obstacle est très grave parce qu'il est maintenu solidement par la piété populaire vivace des catholiques, tant grecs que romains.

Il y a encore un problème dogmatique moins aigu, que nous traiterons ultérieurement, touchant les bénéficiaires des prières d'intercession des fidèles. Faut-il prier pour les seuls vivants ou pour les vivants et les morts ?

Voyons à présent ce qui nous sépare des catholiques quant à la direction de la prière.

Nous avons vu que le théisme suppose l'adoration de Dieu seul ; que la prière est aujourd'hui, en vertu de la révélation biblique, la religion en acte et qu'elle doit être adressée à Dieu. C'est le commandement exprès du Christ : « Vous, quand vous priez, dites : Notre

Père qui es aux cieux. » (Matth. 6 : 9). Cet ordre fut scrupuleusement respecté par l'Eglise dans les deux premiers siècles. A partir de la seconde moitié du II^e siècle, on célèbre bien l'anniversaire de la mort des martyrs et on prie pour eux, mais on ne les prie pas encore. Aujourd'hui, le catholicisme oriental et romain, certains sociniens et autres néo-protestants admettent qu'on peut prier des créatures, savoir les anges, les morts bienheureux, reconnus bienheureux par la canonisation chez les catholiques romains, par le jugement privé chez les néo-protestants ; parmi ces morts bienheureux, en tout premier rang chez les catholiques : la Vierge Marie ; chez les sociniens, Jésus, considéré comme un simple homme adopté par Dieu comme fils aîné.

Si l'on adresse la prière au Christ en sa qualité d'homme, il ne faut pas s'étonner que, même dans le protestantisme, on ait été amené à invoquer les saints trépassés, à l'exemple des catholiques romains et orientaux. Ceux-ci, restant dans la logique du système, joignent au culte des saints celui des anges, pour lesquels d'ailleurs les protestants non orthodoxes manifestent une certaine indifférence cultuelle, même quand ils en reconnaissent l'existence. Cette indifférence alors ne se justifie pas très bien, dès qu'on admet l'invocation des morts.

La théorie, soit chez les catholiques, soit surtout chez les protestants catholicisants, comme certains anglicans et LEIBNITZ, certains arminiens comme GROTIUS, certains anticonfessionnels comme PLANCK, par exemple, prend son point de départ dans une vérité que nous ne songeons pas à contester : la Communion des Saints, et elle prend un aspect assez innocent. L'invocation des morts glorifiés ne serait pas une prière, au sens de la définition générale que nous en avons donnée. Dans ce sens, il serait, dit-on, entendu que Dieu seul doit être prié. L'invocation des Saints ne serait autre chose qu'un recours à la charité de leurs prières, semblable à celui que nous adressons aux saints vivants sur la terre. Ne savons-nous pas, par l'Ecriture, que la prière du juste faite avec foi est d'une grande efficace (Jacques 5 : 16) ? Si elle est efficace pendant qu'il a la *fides peregrinorum*, la foi des pèlerins (Héb. 11 : 13), à combien plus forte raison ne le sera-t-elle pas quand il aura la *fides beatorum*, la foi des bienheureux ? La charité des fidèles, déjà réelle sur la terre, sera bien plus compatissante quand ils seront au ciel et leurs prières plus ardentes.

Nous croyons à la communion des saints ! Nous croyons à l'efficacité de la prière des fidèles. Avec CALVIN, nous concédonsons volontiers que si les morts sont en état de le faire, ils prient pour les besoins des fidèles et contre toutes les puissances du mal, mais nous avouons humblement notre ignorance sur la nature du processus d'invocation par lequel ils passent pour parvenir à la statuté parfaite du Christ. L'Apocalypse nous dit qu'ils prient. Mais là où l'Ecriture se tait, le théologien et le fidèle doivent la suivre et l'adorateur s'arrêter.

Nous croyons à la communion des saints, à l'unité des membres

de l'Eglise en un seul corps dont le Christ est le chef ; les grâces et les dons accordés à l'organisme sont à l'avantage et au salut de chaque membre. Il y a solidarité organique entre les fidèles prédestinés déjà entrés dans le repos éternel et les fidèles prédestinés qui combattent sur la terre. Bien plus, selon l'Ecriture, nous sommes déjà, — en espérance —, unis avec le Christ dans le ciel : nous sommes concitoyens des saints, et le repos dont ils jouissent est notre consolation, notre espérance, les arrhes de notre héritage. Et, d'autre part, s'ils savent que notre place est marquée auprès d'eux, ce don de l'élection éternelle que nous avons reçu est l'un des éléments les plus purs de la joie qu'ils goûtent. Et il est bien probable — je dis *probable* — qu'ils le savent, puisque l'Ecriture nous dit que les anges dans le ciel savent quand un pécheur se convertit et qu'ils s'en réjouissent (Luc 15 : 7).

Mais *communion* n'implique pas forcément *intercommunication*. Un chrétien, sur la terre-même, peut être privé matériellement de tout moyen de communiquer avec ses frères, s'il est en prison ou perdu dans un désert. Pourtant, la communion des saints reste une réalité pour lui et pour l'Eglise. En expirant, il n'aura pas à retrancher du *Credo*, qu'il redira dans la communion de l'Eglise universelle, l'article où est confessée la *Communion des Saints*. Le lien subjectif de cette communion, c'est l'unité de la foi, de l'espérance et de la charité. Le lien objectif en est le Saint-Esprit, qui rend proche ce que la distance sépare, et qui est l'âme de l'Eglise. Si donc nous croyons à la communion des saints, cela n'implique nullement qu'il y ait intercommunication de paroles, ni échange d'idées entre les vivants et les morts.

« Ce serait pourtant bien consolant ! nous dit-on. Pourquoi priver les âmes affligées de cette consolation ? » Mais alors on déplace la question. Il ne s'agit pas de savoir si c'est consolant, mais de savoir si c'est vrai. Une illusion consolante reste une illusion. Il serait consolant aussi de savoir qu'aucun chrétien, qu'aucun être humain ne peut être enseveli dans une mine et privé de communications avec ses frères. Ce n'est pas vrai pourtant. Et, d'après l'Ecriture, il n'est pas vrai qu'il y ait un commerce de pensées entre les vivants et les morts. Et c'est notre raison dogmatique positive pour rejeter l'invocation des fidèles trépassés. On n'invoque pas qui ne vous entend pas !

Or, l'Ecriture, d'un bout à l'autre, part de cette idée que la mort est une rupture totale avec la vie terrestre. Les morts, nous dit-elle, n'ont plus de part avec ce qui se passe sous le soleil (Ecc. 9 : 5, 6, 10). Ils ne connaissent pas le sort de leurs héritiers (Job 14 : 21). Abraham ne sait rien des enfants d'Israël, et Jacob ne les connaît plus, c'est pourquoi ils invoquent Dieu qui est leur Père (Esaïe 63 : 16). Hébreux 11 : 1, « la nuée de témoins », n'enseigne pas que ceux-ci nous voient. Ce sont non des témoins de nos luttes et de nos efforts, mais des témoins et des martyrs de la foi. Le Nouveau Testament ignore toute communication entre les vivants et les morts (*Lazare et*

le riche, Luc 16 : 19-31). Les morts glorifiés ne peuvent aider ni les damnés, ni les saints sur la terre.

Et si les saints prient pour nous, — ce qui est en soi très acceptable —, jamais l'Ecriture ne dit un mot pour nous conseiller de nous adresser à eux. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'elle recommande très souvent la prière d'intercession entre les fidèles vivant sur la terre. Le catholique OSWALD, dans son *Eschatologie* (II, p. 132), le reconnaît expressément.

Or, supposé même que les morts soient avertis plus ou moins de ce qui se passe sur la terre, comme nous n'avons pas appris que Dieu ait donné aux fidèles trépassés la charge, ni la permission de nous assister, si nous introduisons cet élément d'invocation dans notre service religieux, nous violons le principe d'après lequel nous n'avons pas le droit de servir Dieu et de prier autrement que par des pratiques qui puissent se déduire clairement, dans leurs applications, des règles générales posées par la Parole de Dieu. Tout ce qu'on se permet de plus est une *ἐθελοφρία*, un culte arbitraire, mot que la VULGATE traduit par *superstition*.

Pour nous, tout ce qui n'est pas prescrit par l'Ecriture, ou ne peut s'en déduire par des raisons valables, ne peut que rentrer dans la catégorie que la VULGATE appelle « *superstition* ». Or, l'une des raisons d'être de la Réforme, et de l'Eglise réformée en particulier, est de purger le culte chrétien de toute superstition.

Dans la critique que nous ferons de ces usages, nous distinguons soigneusement la théorie et la pratique. Nous reconnaîtrons que la *théorie* n'est pas nécessairement polythéiste. Nous lui ferons seulement la critique d'être superstitieuse, au sens technique du terme, c'est-à-dire de constituer ce que le Nouveau Testament appelle une *ἐθελοφρία*, un culte arbitraire (Col. 2 : 23). Quant à la *pratique*, nous montrerons que, non seulement dans la piété personnelle des simples, mais aussi dans l'usage liturgique officiel, ces pratiques, qui transfèrent à des créatures un privilège dû exclusivement à Dieu et qui menacent le monothéisme en réintroduisant dans le ciel une armée de demi-dieux et de héros, sont entachées de polythéisme. La *théorie* tend à déconsidérer la religion chrétienne ; la pratique à en ~~corrompre~~ l'essence. La Réforme ne peut pactiser ni avec l'une, ni avec l'autre.

Nous avons dit que la *théorie* se présente au début sous des apprences modestes. Elle les garde, en général, chez les protestants infidèles à leurs origines bibliques et historiques. Mais, chez les catholiques, elle devient chez certains théologiens nettement dérogatoire à l'unicité de Dieu.

Le Concile de Trente, Session XXV, admet les prières ~~mentales~~ adressées aux saints. Mais les théologiens catholiques nient qu'ils reconnaissent aux saints la toute-science. Quelques-uns d'entre eux

ont donc voulu expliquer comment les saints pouvaient connaître les prières silencieuses et secrètes et comment les saints populaires, comme la VIERGE, SAINT-ANTOINE DE PADOUE et d'autres, pouvaient s'occuper en même temps d'appels si nombreux proférés en des langues diverses.

Les protestants orthodoxes, luthériens, calvinistes, arminiens évangéliques, et les sectes qui restent sur le terrain de l'orthodoxie protestante sont d'accord pour distinguer entre le *cultus civilis*, les honneurs de civilité, et le *cultus religiosus*, les honneurs religieux, et pour réservier ce dernier à Dieu seul.

Les honneurs religieux se résument dans la prière qui suppose que celui qu'on prie est capable de connaître les prières mentales, qu'ainsi il lit dans les cœurs et qu'il peut intervenir dans le cours de la nature et des volontés humaines, soit de concert avec les causes secondes, soit en se passant de ces causes, soit même contrairement à ces causes ; la prière suppose encore la présence affranchie des limites spatiales. Or, la connaissance simultanée de toutes les invocations mentales, la puissance surnaturelle sont des attributs qui n'appartiennent qu'à un être divin. On ne doit donc prier que Dieu seul. L'attribution de l'une quelconque des qualités énumérées ci-dessus à une créature est un retour au polythéisme gréco-romain.

Une théorie assez répandue dans les milieux catholiques est que les saints contemplent immédiatement l'essence divine et que, dans cette essence, ils voient et entendent ce qui se passe sur la terre. Une théorie plus sobre enseigne seulement que Dieu révèle aux saints les prières qui leur sont adressées. En suite de quoi, les saints, à leur tour, présentent à Dieu ces prières que lui-même leur a fait connaître, ce qui, soit dit entre parenthèses, paraît une procédure fort étrange.

Il faut reconnaître qu'en vertu de ces explications, les saints ne sont pas élevés au niveau du Dieu suprême ; mais ils deviennent certainement des demi-dieux. La théorie de la vision immédiate en Dieu, — en son essence —, pour participer à son omniscience, suppose une véritable déification, car, connaître intuitivement un objet, c'est être intellectuellement transformé en cet objet-même, ce qui revient finalement à participer à l'essence de Dieu et aboutit à une véritable apotheose des saints. Elle suppose, d'autre part, la négation d'un attribut de Dieu affirmé par l'Ecriture, l'invisibilité de l'essence divine. La théorie de la révélation faite par Dieu, de toutes les prières adressées à chaque saint, n'a certes pas d'obstacle du côté de la toute-puissance de Dieu, mais elle suppose, sans aucun fondement scripturaire, qu'il a plu à Dieu de faire des morts canonisés de véritables êtres divins. Ici, nous ne sommes plus seulement en présence d'une superstition, mais il s'agit d'un acquiescement théologique à la suggestion du Tentateur : *Eritis sicut dii*, « Vous serez comme des dieux. » (Gen. 3 : 5).

A la vérité, les théologiens catholiques tentent d'échapper à cette

accusation de polythéisme plus ou moins larvé en distinguant deux sortes d'honneurs qu'ils placent entre les honneurs de civilité et les honneurs religieux suprêmes que les protestants admettent. Ces honneurs sont des honneurs religieux inférieurs : le culte de *dulie* (δουλεία) et le culte d'*hyperdulie* (ὑπερδουλεία). Le culte rendu à Dieu reçoit, chez les catholiques, le titre de *latrie* (λατρεία). Le culte de dulie est celui qu'on rend aux anges et aux saints canonisés ; le culte d'*hyperdulie* est rendu à la bienheureuse Vierge Marie. En vertu de cette distinction, on commence par nous dire qu'il s'agit tout simplement d'une demande aux saints de prier pour nous au nom et en l'intercession du Médiateur unique, Jésus-Christ, et que le culte de dulie rendu aux saints et aux anges n'a rien de commun avec le culte de latrie rendu à Dieu. On prie Dieu comme tout-puissant et seul tout-puissant et tout-bon, et on prie seulement les saints et les anges de faire valoir leur crédit auprès de Dieu, en le priant d'exaucer nos prières.

Mais il faut bien mettre la théorie d'accord avec la pratique, et non seulement avec la pratique populaire, mais avec la pratique liturgique. Et alors, il faut bien faire flétrir un peu ce qu'on a dit ! Et voici l'expédient du grand controversiste catholique BELLARMIN. Au lieu de la formule officielle : *Ora pro nobis*, « Prie pour nous », on peut ne pas s'asservir aux termes et dire par exemple : *S. Petre, misere mihi, salva me, aperi mihi aditum coeli*, « Saint-Pierre, aie pitié de moi, sauve-moi, ouvre-moi l'accès au ciel » ; *item, da mihi sanitatem corporis, da patientiam, da mihi fortitudinem*, « ou encore : donne-moi la santé du corps, la patience, le courage » (BELLARMIN, *De Ecclesia Triumphantie*, Lib. I ; *Disputationes*, Vol. II, p. 718-721 ; *De sanctorum beatitudine*, Cap. XVII, XVIII. Paris, 1698). Ainsi, la distinction établie entre les cultes de dulie et d'*hyperdulie*, d'une part, et le culte de latrie, réservé à Dieu, d'autre part, paraît bien n'avoir été inventée que pour les besoins de la polémique. D'un côté, on nous dit qu'il est interdit de prier le saint de réaliser lui-même l'objet de notre requête ; qu'on se borne à réclamer son intercession ; mais, d'un autre côté, *dans la pratique*, on permet à celui qui prie d'employer des formules qui impliquent que c'est le saint lui-même qui exauce la prière : « Sauve-moi, donne-moi force et santé, fais-moi retrouver la clef que j'ai perdue, etc... ». Or, il n'y a pas que de savants controversistes qui invoquent les saints. Nous posons alors la question : De bonne foi, croit-on que, dans la pratique, un marin qui se noie et qui s'écrie : *S. Petre, salva me !*, ou un moribond qui murmure : *S. Petre, salva me !*, croit-on que ces hommes fassent les distinctions théologiques grâce auxquelles on veut endormir le monothéisme ombrageux des calvinistes ? Mais c'est psychologiquement impossible ! L'homme en danger, quand il prie sous le coup de l'émotion, perd Dieu de vue et ne pense qu'à son saint. Il n'est même pas très sûr que cela n'arrive pas même au plus subtil théologien ! A ce

moment, l'adorateur met sa confiance *dans le Saint*, au sens où le *Catéchisme de Genève* entend l'expression : « mettre sa confiance en quelqu'un ». Il attend au besoin un miracle, et le saint remplace effectivement Dieu dans sa pensée, car il accorde au saint un pouvoir hyperphysique. (Pensez aux dévotions pénibles rendues à SAINT-ANTOINE DE PADOUE). En fait, le Saint-Patron est, pour le moment, quand on le prie, le dieu familier que connaissent les polythéistes, sans nier qu'il y ait un Dieu suprême comme BRAHMA, ZEUS ou JUPITER. Qu'on le veuille ou non, on aboutit au polythéisme.

Faisons remarquer en outre que la distinction entre cultes de dulie, hyperdulie et latrie n'a aucun fondement étymologique, ni scripturaire.

Scripturaire, ai-je dit. On reconnaît autoritativement que ces cultes ont un caractère religieux bien distinct des honneurs civils. Mais l'Ecriture ne connaît, ni ne reconnaît aucune distinction entre un culte religieux suprême (latrie) et un culte religieux inférieur (hyperdulie et dulie). Jésus résume l'enseignement de l'Ancien Testament sur ce point par ces paroles : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul. » (*Matth. 4 : 10*). Dans la tentation au désert, Satan aurait accepté avec empressement, de la part du Christ, un culte d'hyperdulie.

Cela nous amène, en second lieu, à dire un mot de la question *étymologique*. Les théologiens catholiques romains sont bien obligés de reconnaître, et reconnaissent en fait, qu'il n'y a pas dans l'Ecriture la différence qu'ils établissent entre *λατρεία* et *δουλεία*. L'hébreu *habad* est tantôt traduit par *δουλεία*, tantôt par *λατρεία*. (cf. Deut. 6 : 13 et I Sam. 7 : 3 ; I Sam. 12 : 20 et Deut. 10 : 12). Ce qui est interdit à Israël, c'est tout autant le *δουλεύειν* que le *λατρεύειν*, quand il s'agit d'autres dieux (Ex. 20 : 6 ; Jér. 22 : 9). Très souvent, dans le Nouveau Testament, *δουλεύειν* est employé pour le culte rendu à Dieu (*Matth. 6 : 24* ; *Rom. 7 : 6* ; *Ephés. 6 : 7*, etc...), et *λατρεύειν* est employé pour le service rendu aux hommes.

Philologiquement, la distinction des termes est donc purement arbitraire. Et nous avons vu que, dans la pratique, elle ne répond pas non plus à la réalité.

La chose est plus évidente encore lorsqu'il s'agit du culte d'hyperdulie rendu à la Bienheureuse Vierge Marie.

Certes, la mère de notre Seigneur est considérée par tous les chrétiens comme « bienheureuse entre toutes les femmes » (Luc 1 : 42). Aucun membre de la famille humaine n'a reçu un honneur comparable au sien : avoir porté sous son cœur le Sauveur du monde. Le respect qui lui est dû, comme tel, et de plus comme à la *mater dolorosa* par excellence, a conduit à la considérer comme le prototype de l'idéal de la grâce féminine. Mais, peu à peu, cette poésie s'est chan-

gée en serveur religieuse. Et nous assistons aujourd'hui à une véritable déification de la Vierge Marie.

Le premier pas a été l'affirmation de la virginité perpétuelle. Cela fut fait très tôt et fut généralement concédé. Le second fut la doctrine de la virginité *post partum*, après l'enfantement du Christ. Le troisième pas, ce fut la décision du *Concile œcuménique d'Ephèse* en 431, attribuant à Marie le titre de Θεοτόκος, *Dei Genitrix*, Mère de Dieu. Le but de cette décision, prise à l'occasion des controverses nestoriennes, était bien plus d'affirmer la divinité du Christ que de glorifier Marie en elle-même ; cette expression peut être et a été acceptée par les protestants, mais uniquement dans le sens de la *communicatio idiomatum*, c'est-à-dire de la participation de la nature humaine du Christ aux attributs de sa nature divine, comme lorsqu'il est dit, par exemple, que « Dieu a racheté l'Eglise *par son propre sang* » (Actes 20 : 28). Mais, dans l'ambiance du temps où elle fut prise, cette décision fut considérée par le peuple comme une sorte de proclamation de divinité (torches, femmes, encensoirs !). Nous constatons des tendances à l'Eutychianisme, qui aboutissent à employer l'expression *Mère de Dieu* dans le sens où une mère ordinaire est la mère de son enfant. A la quatrième phase, on dédie des sanctuaires à Marie, on la pare de titres extravagants, Maison d'or, Arche d'alliance, Porte du ciel, Etoile du matin, Salut des infirmes, Refuge des pécheurs, Déifiée, etc... Ce qui, dans l'Ecriture, est dit de Dieu ou du Christ, fut dit de Marie. Dans le domaine liturgique, apparaissent les offices de la Vierge. Le psautier est transformé en cantiques à la Vierge, par exemple le Psaume 16 : Préserve-moi, *Domina*, car j'ai espéré en toi ; le *Te Deum* : « Nous te louons, Mère de Dieu..., toute la terre t'adore, « toi, l'épouse du Père éternel... Sainte, Sainte, Sainte Marie, mère « de Dieu..., tu es assise avec le Fils à la droite de Dieu. »

Les litanies de la Vierge sont calquées sur celles à la Trinité, et elles expriment des requêtes telles qu'on ne peut guère demander davantage à Dieu. On peut dire que la Vierge Marie est à ses zélateurs ce que le Christ est pour nous. Elle est l'objet de l'amour que nous vouons à Dieu, le fondement de la confession de la foi, la source d'où l'on attend toutes les bénédictions du salut. Le Christ s'efface ici derrière l'image de sa Mère, qui remplit toute la pensée et anime toute la piété de certains catholiques¹.

¹ Voici quelques extraits du Cantique intitulé « *Le dévot esclave de Jésus en Marie* » par St. LOUIS-MARIE DE MONTFORT, Ed. Fradet, 1932.

....Marie est ma grande richesse -- Et mon tout auprès de Jésus ; — C'est mon honneur, c'est ma tendresse, — C'est le trésor de mes vertus.

— Elle est mon arche d'alliance — Où je trouve la sainteté ; — Elle est ma robe d'innocence — Dont je couvre ma pauvreté.

....Je suis tout en sa dépendance — Pour mieux dépendre du Sauveur, — Laissant tout à sa Providence, — Mon corps, mon âme et mon bonheur.

— Quand je m'élève à Dieu mon Père — Du fond de mon iniquité, — C'est sur les ailes de ma Mère, — C'est sur l'appui de sa bonté.

Et nous assistons aujourd'hui à l'élaboration d'un dogme nouveau : on discute actuellement, dans les plus graves revues de théologie catholique, la question de savoir en quel sens Marie peut être appelée co-rédemptrice. Et, si l'on croit à la liberté d'indépendance, l'acceptation par Marie de la maternité virginal rend difficile d'échapper à cette conclusion.

Le 8 décembre 1854, c'est la définition du dogme de l'Immaculée Conception¹. (Contre AUGUSTIN, ANSELME, BERNARD DE CLAIRVAUX, THOMAS D'AQUIN, qui pensent que si Marie n'a pas participé au péché originel, elle ne peut avoir part à la rédemption. — Mais avec DUNS SCOT et les franciscains ; GERSON lui-même). Marie devient ainsi l'égale du Fils. On voit que les limites entre les cultes d'hyperdulie et de latrie deviennent de plus en plus indistinctes. Or, cela constitue un obstacle insurmontable à l'œcuménisme, car, d'un côté, nous avons la piété catholique, de l'autre, l'honneur de Dieu. L'Eglise réformée est née avec ZWINGLI, curé de Einsiedeln, et témoin du célèbre pèlerinage de NOTRE-DAME-DES-HERMITES.

En bref, nous rejetons le culte des saints : 1^o comme attentatoire à l'honneur de Dieu ; 2^o comme superstitieux, parce que l'Ecriture ne nous révèle pas que les morts aient le pouvoir de nous aider.

Quant aux anges, nous reconnaissions volontiers que beaucoup d'entre eux connaissent bien des choses qui se passent ici-bas et peuvent comprendre ce qui se dit en certaines occasions. L'Ecriture révèle que Dieu leur donne, en général, le pouvoir et la mission d'aider les fidèles et l'Eglise dans leurs luttes. « Les anges sont les mains de Dieu », dit CALVIN. Dieu pourrait s'en passer, mais il ne le fait pas habituellement. Les anges agissent, connaissent et présentent à Dieu les prières des saints. L'Ecriture nous apprend qu'ils se réjouissent de la conversion d'un pécheur (Luc 15 : 7). Nous pouvons en conclure,

— Pour calmer Jésus en colère, — Avec Marie il est aisé, — Je lui dis : Voilà votre Mère ! — Aussitôt il est apaisé.

— Cette bonne Mère et Maitresse — Me secourt partout puissamment ; — Et quand je tombe par faiblesse, — Elle me relève à l'instant.

....Comme un enfant à la mamelle, — Je suis attaché sur son sein. — Cette vierge pure et fidèle — M'y nourrit d'un lait tout divin.

— Voici ce qu'on ne pourra croire : — Je la porte au milieu de moi, — Gravée avec des traits de gloire, — Quoique dans l'obscur de la foi.

— Elle me rend pur et fertile — Par sa pure fécondité ; — Elle me rend fort et docile — Par sa profonde humilité.

....Je fais tout en elle et par elle : — C'est un secret de sainteté — Pour être à Dieu toujours fidèle, — Pour faire en tout sa volonté ; etc....

On consultera avec fruit : St. LOUIS-MARIE DE MONTFORT : *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, Ed. Les traditions françaises, Tourcoing, 1947, et JEAN GUILTON : *La Vierge Marie*, Ed. Aubier, Paris, 1949. (N.D.L.R.).

1 Pie IX déclare dans sa bulle « *Ineffabilis Deus* » :*Pronuntiamus et definimus, doctrinam, quae tenet, beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ conceptionis fuisse singulari omni potentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpe labe præservationem immunem, esse a Deo revelatam atque idecirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam....*

comme une simple opinion vraisemblable, qu'ils intercèdent pour cette conversion, puisqu'ils la désirent. On nous dit que cette intercession est enseignée dans Tobit 12 : 12, 15, mais ce livre n'est pas canonique¹.

On voudrait en tirer la conséquence qu'il n'y a qu'à prier les anges de faire ce qu'ils doivent faire. Mais nous répondons d'abord que les anges savent fort bien ce qu'ils ont à faire : « Que ta volonté soit faite sur la terre, comme au ciel », dit l'*Oraison dominicale*.

On invoque Zacharie 1 : 12 : « Alors l'ange de l'Éternel reprit : « Éternel des armées, jusques à quand te montreras-tu sans pitié « pour Jérusalem et pour les villes de Juda, contre lesquelles tu es « irrité depuis 70 ans ? » Mais le terme que nous traduisons par « ange de l'Éternel » n'est pas un *ange* (mal'akh adonaï) proprement dit. C'est la « délégation » de Jahvè, une projection hypostatique de Jahvè, soit dans un ange particulièrement glorieux, soit que cette projection hypostatique de Dieu soit *l'angelus increatus*. D'ailleurs, ce verset nous met plutôt en présence d'une question angoissée que d'une intercession proprement dite.

Que faut-il entendre par le *mal'akh mélic* de Job 33 : 23 ? Les uns traduisent un « ange intercesseur » ; d'autres, un « ange interprète » ; d'autres, un « messager interprète », et il semble bien que *mal'akh mélic* ait le sens d'interprète, puisque nous lisons : « Mais s'il se trouve pour cet homme un *mal'akh mélic*, un seul entre mille, qu'il lui fasse connaître son devoir, (24) Alors Dieu (il) a pitié de lui, etc... ». Il est *interprète* en ce qu'il explique le droit. Mais si l'on veut traduire *mélic* par intercesseur, je veux bien. Seulement, il faudrait démontrer que ce messager, interprète ou intercesseur, n'est pas *l'angelus increatus*, ou plutôt un *hâkhâm*, un sage, interprétant les voies divines, comme *ELIHU* lui-même. Mais je ne veux pas discuter ce texte philologiquement difficile, parce que, encore une fois, il ne s'agit pas de savoir si les anges intercèdent pour les pécheurs. La véritable question n'est pas là. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si nous avons le droit de rendre aux anges un culte religieux pour obtenir leur intercession ou pour tout autre motif. C'est cela qu'il s'agit de savoir et pas autre chose.

Le seul texte qu'on cite, à ma connaissance, est Apocalypse 8 : 3. D'après ce texte, un ange reçoit un encensoir et de l'encens pour le mêler aux prières imparfaites des saints, des fidèles, et les rendre

¹ Trad. CRAMON : « Quand vous priiez, moi ou Sara, je présentais le ~~souvenir~~ de votre prière devant la gloire du Seigneur... Je suis Raphaël, un des sept anges qui se tiennent et entrent devant la gloire du Seigneur. — Trad. MATHIASDUS : « Quand tu priais avec des larmes... c'est moi qui présentais ta prière au Seigneur. Je suis Raphaël, un des sept anges qui nous tenons en présence du Seigneur. » — Trad. RANDON, Société Biblique de Paris : « Quand tu fis ta prière et ta belle-fille Sarra la sienne, Je les portai devant le Saint pour qu'il s'en souvint... Je suis Raphaël, l'un des sept anges qui portent au ciel les prières des saints et qui sont admis en présence de la Majesté du Saint. » (N.D.L.R.).

ainsi acceptables devant Dieu. Mais là, non plus, il n'est pas parlé d'intercession. L'ange est ici un simple ministre. Ce n'est pas lui qui élève l'autel. Il ne prépare même pas l'encens : il le reçoit ; et il ne nous est pas dit de qui. Il se borne à faire monter vers Dieu, avec la fumée de l'encens, les prières qui sont adressées à Dieu. Bref, il accomplit un office semblable à celui du Séraphin dans la vision d'Esaïe (6 : 6-7).

Ainsi, non seulement il n'existe pas dans l'Ecriture canonique un seul texte parlant clairement de l'intercession des anges ; non seulement il n'y a pas un seul précepte suggérant qu'il faut rendre un culte aux anges ; mais il y a des textes qui paraissent interdire formellement tout acte de dépendance religieuse à l'égard des anges, tout culte religieux rendu à ces êtres dont nous connaissons fort peu la nature (Deut. 6 : 13 ; 10 : 20 ; Math. 4 : 10 ; Col. 2 : 18 ; Apoc. 19 : 10 ; 22 : 9). Cela nous suffit, dogmatiquement et éthiquement.

Dogmatiquement, parce que nous croyons : 1^o que tout culte religieux rendu à d'autre qu'à Dieu est identique au polythéisme ; 2^o que la distinction entre les cultes de latrie et de dulie est arbitraire ; elle ne se fonde ni sur l'étymologie, ni sur l'exégèse biblique.

Ethiquement, parce qu'une défense divine met fin à toute discussion. La prière qui implique une dépendance hyperphysique ne doit s'adresser qu'à Dieu seul. Dans son *Catéchisme*, Section 34, CALVIN déclare : « Nous invoquons Dieu, pour protester que nous n'attendons aucun bien que de Lui, et que nous n'avons aucun recours ailleurs. » C'est donc par Dieu que nous comptons sur les anges.

Si l'on allait plus loin et qu'on cherchât à expliquer le motif de cette défense par des considérations fondées sur l'inopportunité psychologique d'un tel culte, on quitterait le domaine de la dogmatique et de l'éthique pour passer à celui de la philosophie religieuse et de la psychologie pathologique. On pourrait dire alors des choses intéressantes, mais contestables et hors du domaine de notre discipline.

Mais alors, nous dit-on, s'il faut renoncer à invoquer le patronage de la Bienheureuse Vierge Marie, des saints et des anges, comment oserons-nous nous présenter devant le Fils de Dieu ? Comment oserons-nous, à plus forte raison, prier Dieu lui-même ? — A cette objection, nous répondons que nous ne nous approchons pas de Dieu en comptant sur aucun mérite qui soit en nous. C'est le Christ, qui est pour nous le chemin, la Vérité et la Vie, et nous croyons, sur sa parole, que c'est par lui et exclusivement par lui qu'on vient au Père. Et si nous osons nous adresser directement à l'intercession du Christ, c'est encore que nous croyons à la sincérité de son invitation, quand il dit : « Venez à moi, vous qui êtes fatigués et chargés... Je ne mettrai point dehors quiconque viendra à moi. » (Matth. 11 : 28 ; Jean 6 : 37).

En conclusion, la prière, au sens religieux du terme, doit s'adresser à Dieu seul, et les distinctions indiquées pour justifier la prière aux fidèles morts et aux anges sont dogmatiquement sans valeur.

CHAPITRE V

POURQUOI LA PRIÈRE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Cette question présente ce caractère curieux d'être une question dogmatique qui appelle une réponse d'ordre éthique et, en l'étudiant, je crois avoir enfin compris pourquoi la place que l'on assigne au *Traité de la prière* dans les théologies systématiques présente toujours un ou plusieurs inconvénients et pourquoi celle que je lui assigne moi-même dans le présent cours n'est pas meilleure que les autres.

C'est qu'en effet, la prière est et renferme au moins virtuellement une confession de foi, une ou plusieurs affirmations dogmatiques. Mais, à l'inverse du *Symbol de des Apôtres*, par exemple, c'est une confession de foi dont l'actualisation ne se borne pas à l'adhésion intransitive de l'entendement et du cœur, à une action qui, retombant sur le sujet, se bornerait à actualiser un *habitus*, c'est-à-dire un état stable du sujet ; mais c'est déjà une action transitive, qui rend actuelle et fait passer dans la pratique et l'application vivante l'obéissance au premier commandement de la Loi, en ceci que cette action se termine en Dieu et rend obéissance à Dieu.

Quand je récite le *Symbol de* et que je confesse ma foi, j'exprime un état réceptif : la foi est entièrement un don de Dieu. Quand je prie, je continue à confesser ma foi, et je suis encore, par là, dans le domaine qu'étudie la dogmatique ; mais je fais, toujours mû par la grâce — cela devrait aller sans dire — une action distincte de la foi, une action qui est le fruit principal de la foi, un acte de service et d'adoration ; et je suis dans la zone qu'étudie l'éthique. Il en résulte que la prière chevauche réellement sur les deux domaines, qu'elle forme la transition entre la dogmatique et l'éthique, qu'elle est la charnière où se réunissent et s'articulent ces deux disciplines.

Il n'est peut-être pas très habile de ma part de vous le dire, mais ce n'est que ces jours derniers, qu'après plusieurs années d'hésitations, j'ai vu clairement la chose en méditant le *Catéchisme de Genève*. C'est souvent en redevenant, au sens évangélique, un enfant et en réétudiant le catéchisme, que le pasteur qui l'enseigne toutes les semaines, et le docteur qui en défend les saintes vérités peuvent trouver la solution de problèmes théoriques difficiles.

Pourquoi la prière est-elle nécessaire ? Je dis que c'est une question dogmatique. En y répondant, en effet, je dois écarter, au préalable, des réponses qui sont des erreurs dogmatiques.

Je dois écarter la réponse d'après laquelle la prière serait une formule agissant *ex opere operato*, réponse qui flotte dans la pensée, à l'arrière-plan de la théologie catholique, ainsi, par exemple, dans les prières qui accompagnent l'exorcisme et les messes dites à une intention particulière.

Ces prières sont censées efficaces, même si le ministre qui les prononce et les assistants qui l'accompagnent — à supposer qu'il y en ait — ne pensent pas à ce qu'ils font. Pensez aussi à la récitation du bréviaire, qui, d'après certains théologiens approuvés par l'Abbé BRÉMOND, est d'autant plus efficace qu'il consistera uniquement à « taper la syllabe » sans que l'intelligence prenne part à cet acte mécanique.

Il y a aussi la réponse qui porte atteinte à l'omniscience divine.

Dans sa forme ancienne, la prière était d'autant plus efficace qu'on parlait plus longtemps et qu'on criait plus fort, pour que Dieu entendit mieux ! L'histoire d'Anne, la future mère de Samuel (I Samuel 1 : 9-18), murmurant tout bas sa prière et accusée, de ce fait, par le prêtre d'être ivre, laisse supposer qu'au temps des Juges, la prière secrète n'était pas d'un usage courant. Chez certains modernes, cette conception grossière s'est quelque peu raffinée. Dieu lit dans les cœurs et il n'est pas nécessaire qu'une prière solitaire soit faite à haute voix. Mais, selon eux, Dieu ne peut pas prévoir un acte libre. L'acte libre serait en soi imprévisible. Il en est de même des désirs qui dépendent de notre libre choix. Pour que Dieu puisse exaucer nos vœux, il faut qu'il les connaisse. Et il ne peut les connaître qu'après que nous avons fixé notre choix et que quand nous les aurons formulés. D'où la nécessité de la prière.

Cette théorie rend très bien compte, en effet, de la nécessité de la prière, mais elle a le très grave défaut de procéder d'une conception rationaliste de la liberté et de la science divine, totalement contraire à tout l'enseignement de la Parole de Dieu.

Toutes les prophéties qui annoncent à l'avance des actes libres de l'homme protestent contre l'assertion que l'acte libre serait imprévisible pour Dieu. Comment, par exemple, Jésus aurait-il pu prédire à Pierre son prochain reniement, si l'avenir libre n'avait été présent à son regard comme le sont les choses actuelles ? D'après l'Écriture, c'est Dieu qui produit toutes choses, conformément à la décision de sa volonté (Ephés. 1 : 11). Comment ignorerait-il ce qu'il produit ? « Votre Père céleste, disait Jésus, sait bien de quoi vous avez besoin avant même que vous le lui demandiez. » (Matth. 6 : 8).

Si maintenant notre conception philosophique de la science de Dieu et de sa puissance ne cadre pas avec notre notion de la liberté, tant pis pour notre philosophie ! Il faut réformer notre doctrine de la science divine et nous souvenir que, même philosophiquement, il nous est impossible d'avoir une notion adéquate de la liberté, pour l'excellente raison que celle-ci, comportant un élément de sensibilité, contient, par le fait même, un facteur inintelligible, échappant totalement à l'étreinte de notre raison, et qui ne nous est connaissable que par intuition sensible. Or, on ne peut opérer ontologiquement avec une notion obscure et inadéquate. Les objections qu'on fonde sur elle sont, en principe, frappées de nullité.

La foi, fondée sur la Parole de Dieu, s'en rit et n'en a cure. Nous laisserons donc pour compte, à ceux qui y tiennent, la théorie de la nécessité de la prière fondée sur l'imprévisibilité pour Dieu des futurs contingents, et nous chercherons ailleurs.

La réponse du calvinisme, nous la trouvons sous une forme concise dans le *Catéchisme de Heidelberg*. Mais, avant de répondre, le *Catéchisme* détermine la question de telle manière, que les solutions qui font tort à la souveraineté de Dieu soient exclues.

Nous avions demandé : « Pourquoi la prière est-elle nécessaire ? » La formule du catéchisme revient à dire pour *qui* la prière *est-elle* nécessaire ? En voici le texte (Q. 116) : « *Pourquoi la prière est-elle nécessaire au chrétien ?* » Du point de vue calviniste, rien ne peut être nécessaire à Dieu : Dieu est l'être qui se suffit essentiellement à lui-même, ayant toute-puissance, toute science, toute gloire en et par lui-même. Si la prière est nécessaire, ce ne peut être qu'à la créature.

Il y a là une position dogmatique précise. La question est d'ordre dogmatique : Que devons-nous croire sur la nécessité de la prière, à qui s'impose cette nécessité ? La réponse est d'abord d'ordre éthique : elle n'enseigne pas tant, en premier lieu, ce que nous devons croire que ce que nous devons faire. Ce n'est que dans sa seconde partie qu'elle redevient dogmatique. Voici la première partie de cette réponse : « La prière est nécessaire pour le chrétien, parce qu'elle est la principale partie de la reconnaissance que Dieu réclame de nous. » Et il se réfère à cette parole de l'Ecriture : « Pour sacrifice, offre à Dieu tes louanges, et accomplis tes vœux envers le Très-Haut. Puis, invoque-moi au jour de la détresse, je te délivrerai et tu me glorifieras. » (Ps. 50 : 14-15). Cela revient à dire que l'homme est créé pour rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. Son premier devoir est de mettre sa confiance en lui, au sens absolu et hyperphysique, et de l'invoquer dans le besoin ; d'obéir ainsi à sa volonté et de reconnaître de cœur, de confesser des lèvres que tout bien vient de Lui seul. Faire cela, c'est prier.

La prière est d'abord nécessaire au chrétien parce qu'en priant, il réalise la fin principale de son être. Etre, je ne dis pas *religieux*, mais *théiste*, craindre Dieu (avec un D majuscule) et garder ses commandements, c'est là, dit l'Ecriture, le tout de l'homme. C'est donc bien là la première partie de son service, de la reconnaissance envers Dieu, le premier commandement, comme disait Jésus, et le plus grave (Matth. 22 : 38).

Des prédicateurs humanistes ont cru ingénieux et finement paradoxal de dire que le devoir humain et social était bien plus important. Entre leur sentiment subjectif et celui des *Catéchismes de Heidelberg et de Genève*, appuyés sur l'Ecriture, nous n'hésitons pas : nous choisissons les seconds. Que serait l'humanité, que vaudrait-elle, si Dieu, le Dieu de la Réforme, n'était pas ? H. SPENCER lui-même l'a vu : « une moisissure sur la croûte terrestre ».

La seconde partie de la réponse du *Catéchisme de Heidelberg* (Q. 116) est nettement dogmatique. La voici : « Dieu n'accorde sa grâce et son Saint-Esprit qu'à ceux qui les lui demandent dans leurs prières, avec un cœur qui soupire sans relâche après l'exaucement, et qui lui en rendent grâces. » Cela signifie que Dieu veut établir un lien personnel entre lui et le croyant, et que, pour cela, il fait don du Saint-Esprit à qui le lui demande, et à celui-là seulement. D'où la nécessité de la prière où Dieu se manifeste comme quelqu'un qui entend, qui veut et qui peut, et comme Source unique de la grâce, comme le Donateur unique du Saint-Esprit. Cela, c'est une raison dogmatique de la nécessité de la prière.

Par le baptême d'eau, on est extérieurement chrétien. Celui qui est né d'eau et qui fait profession extérieure de chrétienté est membre de l'Eglise visible. Mais cela ne suffit pas pour entrer dans le royaume de Dieu, proprement dit. Pour cela, il faut aussi naître de l'Esprit, et l'Esprit n'est accordé qu'à la prière.

On peut lire tous les traités d'apologétique qu'on voudra : si l'on ne prie pas, on n'aura jamais la certitude de foi divine. On peut entendre la prédication de la Parole, participer à la Cène : si l'on ne prie pas, on n'aura jamais la grâce de l'assurance scellée par le Saint-Esprit, arrhe de l'héritage, du pardon, de la persévérance finale et de l'élection gratuite.

La prière du cœur demande la foi, elle en est la poursuite continue et sincère, et, par un paradoxe divin, elle est déjà une confession de foi qui s'affirme au milieu du doute ; elle demande la grâce et, si elle est sincère, elle est déjà une grâce, car, alors elle est un écho des soupirs inexprimables du Saint-Esprit. Elle réclame l'assurance du salut, et elle est déjà un signe et une marque d'élection. Voilà pourquoi la prière est nécessaire au chrétien, mais pas à Dieu, qui sait bien, dit le Maître, ce qui nous est nécessaire avant que nous ne l'invoquions (Matth. 6 : 8), et qui nous donne infiniment plus que nous ne savons demander.

Il va de soi que l'oraison d'action de grâces et d'adoration, par laquelle nous reconnaissons les bienfaits de Dieu, auteur unique de tous biens, et nous célébrons ses perfections, est un acte de culte. Mais la prière, dans l'esprit de la piété réformée, en est aussi déjà un.

En effet, comparativement au modèle de prière laissé par Jésus à ses disciples, nous devons d'abord penser à la gloire de Dieu, à la sanctification de son nom, à la venue de son règne, à l'accomplissement de sa volonté, et, quand nous lui demandons ce qui nous est directement utile, « néanmoins nous y devons tellement avoir la gloire de Dieu en vue, que ce soit la fin de nos désirs » (*Catéchisme*, Section 37).

Naturellement, il s'agit de la gloire déclarative de Dieu et non de sa gloire essentielle. Par nos prières, nous n'ajoutons rien à la gloire de Dieu en soi. Nous la proclamons seulement et nous nous solidari-

sons ainsi avec les anges. En nous ordonnant de n'avoir pour premier souci et pour fin dernière que sa gloire, Dieu a pourvu à nos véritables intérêts. Car, dit le *Catéchisme de Genève* (Section 37), « il est certain « que, par sa bonté infinie, il dispose et ordonne tout, de manière « que rien ne peut être à la gloire de son nom, qui ne nous soit en « même temps salutaire. Ainsi, quand son nom est sanctifié, cela « tourne à notre propre sanctification ; quand son règne vient, nous « y avons part en quelque sorte ».

La prière, faite dans l'esprit de la piété réformée, est nécessaire à l'homme, principalement parce qu'elle lui est utile ; mieux, indispensable à sa félicité, car un être n'est heureux que quand il réalise la fin pour laquelle il est fait, et la fin principale de la vie humaine est de glorifier Dieu (*Catéchisme*, Section 1).

CHAPITRE VI

QUE DEVONS-NOUS DEMANDER DANS LA PRIÈRE⁽¹⁾

[Le contenu normal de la prière doit éviter deux extrêmes :

1. Celui de la prière arbitraire, sans règle ni mesure, des païens.
2. Celui de la prière adressée au « betterself » (c'est-à-dire à la ~~soi-disant~~ meilleure partie de soi-même), de la prière de ~~l'autosuggestion~~.

Nous pouvons demander à Dieu tout ce qui est nécessaire pour le corps et pour l'âme, pour nous et pour les autres.

[a] *Demandes concernant la vie de notre corps.*

Nous devons nous référer à la prière de Jésus : « Donne-nous ~~aujourd'hui~~ notre pain quotidien. » Il s'agit du pain, de la santé et des moyens d'acquérir notre nourriture.

Il est parfaitement conforme à l'esprit de l'Evangile de prier pour les temps de guerre, en cas de famine, etc..., et même préventivement.

Nous prions pour des grâces d'ordre physique ; nous n'hésitons pas à demander d'être épargnés par le danger.

¹ Le Professeur A. LECÈRE n'a pas rédigé cette partie de son cours. Il a dû l'improviser en ayant sous les yeux le *Catéchisme de Genève* et celui de *Heidelberg*, et en en commentant les passages essentiels. Pour combler cette lacune, nous publions en *Annexe I* la section consacrée à la prière par le *Catéchisme de Genève*, et en *Annexe II* celle du *Catéchisme de Heidelberg*, auxquelles le lecteur pourra se reporter avec fruit. Le texte de ce chapitre, qui n'est pas de la main du Professeur LECÈRE, a été établi d'après les notes d'un étudiant : ces notes résument certains aspects de l'exposé d'Auguste LECÈRE.

Par la prière, le cœur de Dieu peut être touché : mais une telle expression est un anthropomorphisme (cf. ci-après, ch. VIII).

L'homme qui prie n'a pas à s'occuper, pendant qu'il prie, des théories scientifiques ou des lois de la nature. Il sait que, d'une manière ou d'une autre, Dieu peut agir sur les lois de la nature, soit par ou contre l'efficacité des causes secondes, soit même sans ces causes secondes.

L'homme a donc le droit de prier ; mais nous devons nous arrêter au moment où nous croyons percevoir que la volonté de Dieu est de ne pas nous accorder ce que nous demandons. La prière peut alors prendre une forme optative, comme celle du Christ à Gethsémané : « Père, si tu voulais éloigner de moi cette coupe ! Toutefois, que ta volonté soit faite et non la mienne ! » (Luc 22 : 42).

En priant ainsi, nous confessons notre faillibilité radicale à connaître la réalité par nous-mêmes. Nous reconnaissons la toute-puissance de Dieu notre dépendance totale à son égard.

Il y a des ordonnances de Dieu qui sont évidentes, et nous devons les accepter. Par exemple : Hébreux 9 : 27 : « Il est réservé à l'homme de mourir une fois... » Nous ne pouvons demander à Dieu de nous empêcher de mourir « une fois ». « Nous ne devons pas sommer Dieu de jamais nous faire mourir. » (Calvin).

b) *Demandes concernant des grâces spirituelles*].

[.....]

CHAPITRE VII

POUR QUI DEVONS-NOUS PRIER ?⁽¹⁾

[A. — Nous devons prier pour tous les hommes. « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène pas à la mort, qu'il prie, et ce sera donner la vie, à ceux du moins qui ont commis un péché ne menant pas à la mort. » (I Jean 5 : 16a).

(Le Prof. A. LECERF développe ici le commentaire que CALVIN donne de ce texte).

« L'apôtre étend maintenant plus loin le fruit de la foi, duquel il avait fait mention : à savoir jusque-là que nos prières servent aussi à nos frères. C'était déjà grande chose, qu'aussitôt que nous sommes pressés Dieu nous invite à soi bénignement, et est prêt de nous secourir : mais quand nous oyons qu'il nous exauce aussi priant pour les autres, ce n'est pas une petite confirmation de notre foi : afin que nous soyons certainement persuadés que nous ne serons jamais éconduits en notre propre cause. Cependant, saint Jean nous admoneste que nous soyons soigneux du salut les uns des autres. Davantage, il veut que les chutes et fautes de nos frères nous servent d'aiguillons pour nous inciter à prier. Et, de

¹ Même remarque que pour le chapitre précédent.

« fait, ce serait une dureté non-parcelle de n'être touché d'aucun sentiment de compassion, quand nous voyons aller en perdition les âmes qui ont été rachetées par le sang de Christ. Or il montre que nous avons le remède en main, par lequel les frères doivent subvenir aux frères. Qui prierà pour son frère, dit-il, *il lui donnera vie*. Bien que ce mot : *donnera*, se peut rapporter à Dieu, comme s'il avait été dit : Dieu nous octroierà à nos prières la vie du frère. Toutefois le sens reviendra toujours à un : à savoir que les oraisons des fidèles auront efficace jusque-là qu'elles délivreront le frère de mort. — Si nous entendons ceci des hommes : Qu'ils donneront la vie aux frères, ce sera une manière de parler hyperbolique, c'est-à-dire excessive ; toutefois il n'y aura nulle absurdité. *Car* quand quelque chose nous est octroyé par la bonté gratuite de Dieu, ou plutôt est octroyé aux autres en notre faveur, il est dit que c'est nous qui la donnons. Cette utilité si grande nous devrait grandement inciter à prier que les péchés de nos frères leur soient pardonnés. Or quand l'Apôtre nous recommande une compassion mutuelle, il nous admoneste qu'et quant combien nous nous devons diligemment garder de cruauté, quand il est question de condamner nos frères, ou bien de trop grande rigueur à désespérer de leur salut.

« *Du péché qui n'est point à mort.* Afin que nous ne désespérions pas tout incontinent du salut de ceux qui péchent, saint Jean montre que Dieu ne punit pas si gravement les offenses des siens, que pour *cela* il les rejette. Dont il s'ensuit que nous les devons réputer pour frères, vu que le Seigneur les retient au nombre de ses enfants. Or il nie que les péchés que commettent ordinairement les fidèles, et même ceux par lesquels il advient quelquefois qu'ils provoquent grandement l'ire de Dieu, soient péchés à mort. *Car* tandis qu'il y a espérance de pardon ou rémission, la mort n'y règne pas encore du tout. Toutefois ne pensons pas que l'Apôtre fasse ici distinction entre le péché vénial et le péché mortel, comme depuis on a fait coutumièvement, etc... »

[Il y a cependant une seule exception : celle de I Jean 5 : 16b : « *Il y a un péché qui mène à la mort ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier.* » Cette seule exception dans la prière d'intercession, c'est le « péché à mort », quand il n'y a plus nulle espérance de pardon. Un péché dans lequel l'homme — contre le témoignage intérieur du Saint-Esprit qu'il perçoit directement, contre le témoignage de sa conscience, — de mauvaise foi, calomnie Dieu, apostasie d'une façon totale Dieu et renie son Christ.

[Dieu a établi cette ordonnance et a dit que jamais il ne reviendrait dessus. Par quels signes pouvons-nous reconnaître ce péché ?

Commentaire de Calvin sur I Jean 5 : 16b.

« *Il y a un péché à mort.* J'ai déjà dit que le péché est appelé Péché à mort, quand il n'y a plus nulle espérance de pardon. Mais on demande quel est ce péché : car il faut qu'il soit grandement énorme, puisque Dieu en fait une vengeance si horrible. On peut recueillir par les paroles de l'Apôtre que ce n'est point une offense partielle (qu'ils appellent) ni transgression d'un seul commandement, mais une apostasie ou révolte générale, quand les hommes s'étranglent entièrement de Dieu. Car l'Apô-

« tre ajoute un peu après : *Que les enfants de Dieu ne pèchent point* ; à savoir au point que délaissant Dieu, ils s'adonnent et asservissent totalement au diable. Il ne se faut point ébahir si une telle révolte est chute mortelle. Car Dieu ne prive jamais ses élus de la grâce de son Esprit, au point qu'ils ne retiennent en eux quelque étincelle de piété. Il faut donc que ceux qui se révoltent au point qu'ils rejettentent entièrement la crainte de Dieu, soient gens réprouvés et destinés à ruine éternelle.

« Si on demande si la porte de salut leur serait fermée s'ils venaient à se repentir, la réponse est facile. Que vu qu'ils sont mis en sens réprouvé, et destitués du Saint-Esprit, ils ne peuvent sinon s'obstiner tant plus, allant de mal en pis, et ajoutant péchés sur péchés. Or puisque le péché ou le blasphème contre le Saint-Esprit tire toujours avec soi une telle apostasie et révolte, il ne faut point douter qu'il soit ici signifié.

« Mais on fait encore une autre question : A savoir par quels signes nous pouvons connaître que la chute d'un homme soit mortelle ? Car si on n'en peut avoir certaine connaissance, à quel propos l'Apôtre dirait-il qu'il ne faut point prier pour un tel péché ? Il sera donc quelquefois licite d'asseoir jugement sur celui qui a péché, à savoir s'il est du tout abandonné et désespéré, ou bien s'il y a encore quelque remède. Ce qu'aussi je confesse être vrai, comme du présent passage il se peut infaliblement prouver. Mais pour autant que c'est une chose qui n'adviert guère souvent, et que Dieu, nous proposant les richesses infinies de sa grâce, nous commande qu'à son exemple nous soyons bénins et miséricordieux, il ne faut pas asseoir à la volée jugement de mort éternelle contre quelqu'un, mais il faut plutôt que la charité nous induise à bien espérer. Que si l'impitie désespérée d'aucuns nous est aussi évidente que si Dieu nous la montrait au doigt, il ne faut point que nous résistions au juste jugement de Dieu, ou que nous désirions d'être plus miséricordieux que lui. »

[Très significative est, à ce sujet, la lettre adressée par CALVIN à RENÉE DE FERRARE, belle-mère du Duc DE GUISE, qui s'était plainte de la manière dont les ministres avaient parlé de son gendre, après sa mort, et dans laquelle CALVIN expose les principes chrétiens relatifs aux sentiments dus aux ennemis de la vérité (cf. *Opera Calvini*, Vol. XX, Col. 244 ss. Lettre 4.074). Voici un extrait de cette lettre qui mériterait d'être citée en entier :

« ...Je viens maintenant au fait, lequel, de peur de vous fâcher par trop grande longueur, Madame, je vous toucherai seulement en bref. Vous n'avez pas été seule à sentir beaucoup d'angoisses et amertumes en ces horribles troubles qui sont advenus. Vrai est que le mal vous pouvait piquer plus âprement, voyant la couronne de laquelle vous êtes issue en telle confusion. Si est-ce que la tristesse a été commune à tous enfants de Dieu, et bien que nous ayons pu dire tous : Malheur sur celui par lequel ce scandale est advenu, toutefois il y a bien eu matière de gémir et pleurer, attendu qu'une bonne cause a été fort malmenée. Or si le mal fâchait à toutes gens de bien, Monsieur DE GUISE, qui avait allumé le feu, ne pouvait pas être épargné. Et de moi, bien que j'aie toujours prié Dieu de lui faire merci, si est-ce que j'ai souvent désiré que Dieu mit la main sur lui pour en délivrer son Eglise, s'il ne le voulait convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi que, devant la guerre, gens

« de fait et d'exécution ne se soient efforcés de l'exterminer du monde, « lesquels ont été retenus par ma seule exhortation. Cependant de le dam- « ner, c'est aller trop avant, sinon qu'on eût certaine marque et infaillible « de sa réprobation. En quoi il se faut bien garder de présomption et « témérité. Car il n'y a qu'un Juge devant le siège duquel nous avons tous « à rendre compte.

« Le second point me semble encore plus exorbitant, de mettre le « ROI DE NAVARRE en paradis, et Monsieur DE GUISE en enfer. Car si on « fait comparaison de l'un à l'autre, le premier a été apostat, le second a « toujours été ennemi ouvert de la vérité de l'Evangile. Je requerrais donc « en cet endroit plus grande modération et sobriété. Cependant, j'ai à vous « prier, Madame, de ne vous pas trop aigrir sur ce mot de ne point prier « pour un homme, sans avoir bien distingué de la forme et qualité dont il « est question. Car, bien que je prie pour le salut de quelqu'un, ce n'est pas « à dire qu'en tout et partout je le recommande comme s'il était membre « de l'Eglise. Nous requerrons à Dieu qu'il réduise au bon chemin ceux « qui sont en train de perdition : mais ce ne sera pas en les mettant du « rang de nos frères, pour leur désirer en général toute prospérité. Sur « quoi, Madame, je vous ferai un récit de la REINE DE NAVARRE bien perti- « nent. Quand le Roi, son mari, se fut révolté, le ministre qu'elle avait « cessé de faire mention de lui aux prières publiques. Elle, fâchée, lui « remontra que même pour le regard des sujets, il ne s'en devait point « déporter. Lui, s'excusant, déclara que ce qu'il s'en taisait du tout, était « pour couvrir le déshonneur et honte du Roi, son mari, d'autant qu'il ne « pouvait prier Dieu pour lui en vérité qu'en requerant qu'il le convertit, « ce qui était découvrir sa chute ; s'il demandait que Dieu le maintint en « prospérité, ce serait se moquer, profanant l'oraison. Elle, ayant ouï cette « réponse, demeure coite jusqu'à ce qu'elle en eût demandé conseil à d'autres : et les trouvant d'accord, acquiesça tout doucement. Madame, comme « je sais que cette bonne princesse voudrait apprendre de vous selon que « l'âge le porte et vos vertus le méritent, aussi je vous prie n'avoit point « honte de vous conformer à elle en cet endroit. Son mari lui était plus « prochain que votre gendre ne vous a été. Néanmoins elle a vaincu son « affection, afin de n'être point cause que le nom de Dieu fût profané, ce « qui serait quand nos prières seront feintes ou bien répugnantes au repos « de l'Eglise.

« Et pour conclure ce propos par charité, jugez, Madame, je vous prie, « si c'est raison qu'à l'appétit d'un seul homme nous ne tenions compte « de cent mille ; que la charité soit restreinte à celui qui a tâche de mettre « tout en confusion, au point que les enfants de Dieu soient mis en arrière. « Or, le remède est de haïr le mal, sans nous attacher aux personnes : mais « laisser chacun devant son Juge. Si Dieu me faisait ce bien de parler à « vous, j'espère que je vous contenterais. Cependant, Madame, je vous prie « de bien peser ce que j'ai ici touché, afin de ne fâcher et molester votre « esprit pour quelques propos qui peuvent bien être mis sous le pied..... »

[Ce passage nous montre que Calvin réserve son jugement sur le salut éternel du sanguinaire persécuteur. Les voies de Dieu sont mystérieuses ; son élection nous est cachée ; il ne nous appartient pas de sonder ses desseins et de devancer ses jugements. Il faut, avant le jour de la résurrection des enfants de Dieu, agir « en charité » ; considérer le bon plutôt que le

mauvais ; s'efforcer de ramener par la persuasion les excommuniés, les Tures et autres ennemis de la vraie religion].

B. — *La prière pour les morts*¹.

Avec *la prière pour les morts*, nous abordons un autre point de friction entre le catholicisme et le protestantisme des Réformateurs.

La prière pour les morts est la plus ancienne pratique contraire à l'Ecriture, qui se soit introduite dans l'Eglise. Elle apparaît dans le judaïsme de la basse époque, dès les environs de l'ère chrétienne. *II Macchabées 12 : 40-45* en apporte la preuve¹. Elle est pratiquée par le judaïsme actuel.

L'habitude s'établit très tôt, dans l'Eglise chrétienne, de souhaiter aux chrétiens morts dans la foi : *par, lux, refrigerium* : paix, lumière et refraîchissement, dans des prières et de rappeler leur mémoire à la Cène. Ces pratiques avaient cours dès l'année 250.

Mais, peu à peu, on distingue, entre ceux que leur sainteté conduit droit au ciel et ceux qui doivent séjourner dans un *purgatorium*, un purgatoire, avant d'y entrer. On invoque les premiers, on prie pour les seconds (bonnes œuvres, indulgences, messes).

Dans le sens vieux-catholique (c'est-à-dire sans discrimination pour l'augmentation de leur félicité et l'acceptation de leur intercession pour les vivants), cette coutume est acceptée par l'Eglise d'Orient, certains luthériens, le remonstrant *GROTIUS*, beaucoup d'anglicans et de théologiens modernes.

CALVIN en traite assez maigrement dans *l'Institution Chrétienne*, III, V, 10. B. *PICTET*, dans sa *Théologie chrétienne*, y consacre par contre d'assez longs développements (Lib. XII, cap. XXXIV). Les calvinistes rejettent unanimement la prière pour les morts, parce qu'ils croient qu'immédiatement après la mort suit le jugement.

Sur le plan œcuménique, même quand la prière pour les morts n'est pas liée à la doctrine du purgatoire, c'est-à-dire à l'expiation des péchés par le mérite des souffrances qui viendraient s'ajouter aux

¹ Ici reprend le manuscrit du professeur LECERF.

¹ 2 Macchabées 12 : 40-45 : « ...ils trouvèrent, sous la tunique de chaque mort, des objets consacrés aux idoles, provenant de Jammia, choses que la Loi interdit aux Juifs ; tous comprirent que c'était pour ce motif qu'ils avaient été tués. Ils bénirent le juste juge, le Seigneur qui fait découvrir ce qui est caché ; puis ils firent un service religieux et prièrent pour que le péché commis fût complètement effacé. Le vaillant Judas exhora la foule à se garder de toute transgression, puisqu'ils avaient sous les yeux les conséquences du péché de leurs camarades qui étaient morts. Ensuite, il fit une collecte parmi les soldats, qui produisit environ deux mille drachmes, et il envoya cette somme à Jérusalem pour la consacrer à un sacrifice expiatoire. Il accomplit cette action belle et louable, parce qu'il comptait sur la résurrection. S'il n'avait pas cru que ceux qui avaient été tués ressusciteraient, il eût été superflu et ridicule de prier pour des morts. Il songeait donc à la grâce magnifique réservée à ceux qui meurent pieusement, — sainte et pieuse pensée, — et par suite, il fit un sacrifice expiatoire pour ceux qui étaient morts, afin qu'ils fussent absous de leur péché. » Trad. L. Randon, Société Biblique de Paris. Les livres des Macchabées ne sont pas canoniques.

souffrances expiatoires du Christ, elle est encore un abus qui appelle une réforme, car on ne peut démontrer la légitimité de cette pratique par l'Ecriture, et c'est à Dieu seul de nous dire quel doit être le contenu de nos prières, et pour qui nous devons et pouvons prier. Mais je ne pense pas qu'à lui seul cet abus eût suffi à provoquer le mouvement de la Réformation. *LEFÈVRE D'ETAPLES* en a fait l'apologie, et la première édition de la *Liturgie anglicane* contenait encore une prière pour les défunt.

Si la prière pour les morts se bornait à une simple prière de rémission, je ne crois pas qu'elle devrait suffire à empêcher la réunion des Eglises. L'Eglise luthérienne en a une semblable dans sa liturgie. Bref, c'est l'un des points où, avec un peu de sobriété dans les formules liturgiques, on pourrait peut-être, sans rien déroger à l'autorité de Dieu, s'entendre sans trop de peine.

Mais la prière pour les morts, liée à la doctrine de la messe, à celle du purgatoire et des indulgences, ne doit trouver aucune complaisance pour quiconque prend au sérieux le principe de l'Ecriture, règle souveraine de la Foi et de la Vie.

Pour soutenir la prière pour les morts, les catholiques-romains s'appuient :

1° *Sur la tradition.* Nous avons reconnu qu'elle est très ancienne. Mais *AUGUSTIN*, qui a écrit un livre exprès pour défendre la prière pour les morts, s'appuie sur des arguments si douteux, qu'on peut aisément se rendre compte du peu de fondement de cette tradition.

2° *Sur la logique.* Si l'on prie pour les morts, il faut bien avouer qu'ils ne peuvent être ailleurs que dans le purgatoire ; et, inversement, s'il y a un purgatoire, il faut prier pour les morts.

Mais, quand nous traiterons de l'eschatologie, nous montrerons qu'il n'est pas question de purgatoire dans l'Ecriture. Inversement, il est constant que des partisans décidés de la prière pour les morts rejettent le purgatoire. Ils prient pour que Dieu soit avec les fidèles trépassés durant l'état intermédiaire qui sépare la mort de la résurrection, et cela afin que l'attente de cet événement leur soit rendue moins pénible et que leur impatience du jour de la justice soit allégée. Ils prient encore pour que leur béatitude soit parfaite au dernier *jour*.

3° *Sur l'Ecriture.* De l'Ancien Testament, on invoque *II Macchabées 12 : 39*, que nous avons cité plus haut. Mais : a) ce livre est apocryphe ; b) il recommande de prier pour la résurrection de gens décédés en état de péché mortel, à savoir d'idolâtrie.

Les catholiques-romains demandent qu'on prie pour le repos de gens décédés en état de péchés véniels. Il y aurait *I Chroniques 9 : 20*, que la *Bible annotée* et le commentateur calviniste *NOOTZIJ* traduisent ainsi : « Phinées, fils d'Eléazar, fut autrefois leur chef. Que l'Eternel soit avec lui. » Mais je ne me souviens pas d'avoir vu que

des théologiens catholiques aient fait état de ce texte. C'est que la *VULGATE* traduit : « *erat dux eorum coram Domino* ». CRAMON traduit de l'hébreu : « et l'Eternel était avec lui », comme les versions protestantes anglaises, celle de Genève et celle des Rabbins. Il est certain qu'on peut comprendre l'hébreu dans les deux sens. Celui donné par CRAMON et les Rabbins, les Anglais et Genève me paraît préférable, car on ne voit pas pourquoi, dans toutes les généalogies des Chroniques, seul Phinées serait l'objet de ce souhait bienveillant et pieux. Mais un tel souhait n'est même pas, à proprement parler, une prière de rémission. D'ailleurs, il est impossible de se fonder sur une traduction aussi conjecturale.

Pour le Nouveau Testament, je ne connais qu'un texte invoqué en faveur de la prière pour les morts : c'est II Timothée 1 : 16, 18 (cf. 4 : 19) : « Le Seigneur fasse trouver miséricorde à Onésiphore devant le Seigneur en ce jour-là. » On presuppose qu'Onésiphore était mort lorsque l'apôtre écrivit, parce qu'il salue sa famille et non Onésiphore lui-même (cf. II Tim. 4 : 19). Mais, en admettant qu'Onésiphore ne put être compris sous le nom de sa famille, il ne s'ensuivrait pas nécessairement qu'il fût mort, mais seulement qu'il était absent de sa maison, peut-être demeuré à Rome au service de l'apôtre. Et puis, si Paul avait partagé la foi des catholiques-romains, il aurait prié Dieu de tirer promptement son ami du purgatoire et non de lui faire trouver miséricorde au jour du jugement, temps auquel, de l'aveu même des catholiques-romains, il n'y aura plus de purgatoire.

Quant à I Corinthiens 15 : 29, il dit seulement : ou bien qu'on baptisait *sur les morts*, sur les tombeaux des fidèles, ce qui serait dépourvu de signification dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de résurrection ; ou bien *pour les morts*, dans le sens que les morts sont le motif pour lequel on se fait baptiser : le baptême suppose la résurrection de Christ et la résurrection des morts ; celle-ci supprimée, le baptême devient une cérémonie vaine.

La prière pour les morts ne trouve donc aucun appui scripturaire. Mieux encore, elle se trouve en opposition avec le principe de l'*analogie de la foi*. L'oraison dominicale, modèle de prière que le Christ nous a enseignée avec toute son autorité, est une prière prononcée par des hommes *sur la terre* pour des hommes *sur la terre*. En outre, Matthieu 8 : 22 nous montre qu'au regard du Christ, la charité pour les vivants est plus urgente que le souci pour les morts.

En présence de la faiblesse, de l'inexistence de toute preuve scripturaire, nous comprenons admirablement l'impatience du Cardinal WIREMAN¹, qui proteste contre l'exigence de tout fonder sur l'Écriture, alors que le Magistère de Rome devrait suffire ! Mais non seulement nous ne trouvons rien dans l'Écriture qui nous prescrive de

¹ Il ne nous a pas été possible de vérifier l'orthographe de ce nom. (N.D.L.R.).

prier pour les fidèles trépassés, — et ce sont les seuls pour lesquels l'Eglise romaine prie —, mais encore il existe un texte très clair qui montre que si on priait pour les morts, ce ne pourrait pas être dans le sens où l'Eglise romaine prie pour eux : ce ne pourrait être que dans l'esprit de l'ancienne Eglise qui priait d'abord pour la Vierge, les martyrs et les saints. Ce texte est la parole bien connue de l'Apocalypse 14 : 13 : « Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent. » Puisque l'Ecriture dit qu'ils se reposent, c'est en quelque sorte la contredire de front que de dire : *dona eis requiem*, donne-leur le repos ! Or, la première condition pour qu'une prière soit agréable à Dieu et qu'elle puisse être exaucée, c'est qu'elle soit faite avec foi. Mais là où il n'y a pas de Parole de Dieu, de promesse de Dieu, l'assurance qu'on joindrait à la prière ne serait pas de la foi, une foi de certitude divine, mais de la présomption charnelle.

Certes, il y a une certaine poésie romantique à prier pour les morts. Mais la prière n'est pas un exercice de poésie romantique ! La prière est un exercice de foi, un culte rendu à Dieu ; et Dieu seul est compétent pour nous dire le culte qui lui est agréable. Dans une matière aussi sacrée, tout ce qui se produit en plus vient du Malin.

La seule prière que nous pouvons formuler à Dieu pour les morts est celle que nous trouvons dans nos liturgies de services funèbres : « Nous te remettons cette âme immortelle, pour laquelle le sang de ton Fils a été répandu sur la Croix. C'est à toi seul qu'appartient le jugement, Seigneur. Tu es fidèle envers ceux qui ont mis en toi leur espérance, et, si tu es Saint et Juste en toutes tes voies, nous qui sommes pécheurs et qui n'avons de refuge qu'en ta grâce, nous nous souvenons aussi que tu es miséricordieux et clément. » — Car nous savons que, même quand il condamne, Dieu va jusqu'à l'extrême limite de la miséricorde, et que la peine qu'il inflige n'est jamais à la mesure du péché qui a été commis.

CHAPITRE VIII

L'EFFICACITÉ DE LA PRIÈRE - OBJECTIONS - LES PRIÈRES SANS RÉPONSE

Voici un autre problème qui nous donnera le sentiment du lien d'œcuménicité qui unit le protestantisme orthodoxe au catholicisme romain, et qui le sépare du néo-protestantisme rationaliste. C'est un problème, non plus de forme, mais de fond, le problème de l'efficacité de la prière, qui se rattache à celui de la nature de la prière, que nous avons étudié plus haut.

Le protestantisme évangélique est d'accord avec le catholicisme romain et grec pour affirmer que la prière, faite dans les conditions requises, a une grande efficacité subjective et objective.

Il est vrai de dire que derrière cet accord général, il y a deux conceptions dogmatiques de la nature de la prière et de son efficacité. Il y a la conception augustinienne et la conception pélagienne. Et ces deux conceptions contraires se heurtent au sein du catholicisme et au sein du protestantisme.

Pour ne parler que du protestantisme, pour raison de brièveté, nous dirons que le calvinisme se rattache à la conception augustinienne de la prière, tandis que l'arminianisme, même très modéré, Eugène BERSIER par exemple, représente la conception pélagienne.

Voyons l'accord fondamental et les divergences. Puis opposons cette doctrine de l'efficacité objective de la prière à la conception rationaliste qui n'en admet que l'efficacité subjective, que tout le monde — y compris les incroyants — est bien obligé d'accepter.

« Le pouvoir suprême est mis en action par la prière, d'une manière analogue à ce qui se passe quand les énergies d'un homme sont mises en mouvement par les supplications de ses semblables. » — Voilà ce que nous entendons par l'efficacité objective de la prière. Là-dessus, calvinistes et arminiens sont d'accord. La prière n'est pas une formule magique agissant sur les choses ; c'est une supplication qui émeut les compassions de Dieu.

Il y a une notion de l'efficacité de la prière qu'il faut résolument écarter. C'est la notion d'après laquelle une certaine vertu serait contenue dans la demande faite à Dieu. La prière serait alors comparable à une formule sacramentelle, agissant, sous certaines conditions spirituelles remplies par l'orant, soit sur le monde physique, soit sur le monde psychique. Elle serait qualitativement apparentée aux formules magiques et aux formules d'auto-suggestion mentale.

Chez beaucoup de croyants modernistes, plus on renonce à l'idée d'une efficacité de la prière dans le domaine physique, plus on compte sur son action psychique, auto-suggestive. D'un autre côté, des croyants qui se disent et se croient orthodoxes emploient, consciemment ou non, des procédés mystiques destinés ou propres à provoquer une sorte de demi-hypnose dans laquelle la formule ou la demande automatiquement improvisée agit sur le psychisme de l'orant, qui s'exauce ainsi lui-même par sa propre puissance. Ils diffèrent des modernes en ceci qu'ils croient que leur prière peut avoir aussi une action sur les objets matériels.

La prière serait ainsi, au sens technique du terme, une force, déclenchée par la piété des lèvres, pensent les uns, du cœur, estiment les autres. Il y a bien des croyants pour qui il n'y a pas d'autre Dieu que la prière elle-même.

Par la prière, on capterait l'énergie divine impersonnelle, selon

les uns, mise à la disposition du croyant en état de ferveur par un Dieu personnel, selon les orthodoxes.

Nous ne songeons pas à nier l'action de pensées pieuses et des exercices de piété sur le psychisme de celui qui s'y livre. Nous ne nions pas non plus, *a priori*, la possibilité, dans certains cas, de l'action de l'esprit, ainsi disposé, sur son organisme physique et même sur des objets extérieurs. Mais nous disons que cette action purement psychologique n'a rien à voir avec l'efficacité de la prière, pour cette raison péremptoire que ces exercices de piété, consistant en un exercice de forces psychiques dont l'existence ne doit pas être mise en doute, ne sont pas la prière. Ils en ont la forme extérieure, mais ils pourraient tout aussi bien être remplacés par des ordres intérieurs, par des suggestions directes. Une prière n'est pas forcément exaucée quand elle a ému son auteur ou l'auditeur, ou même quand elle a fait mouvoir un objet. Un homme qui prie en croyant manier une arme ne prie pas : il est dans le domaine de la magie !

Sur ce point, nous sommes d'accord. Mais immédiatement se manifeste la gravité religieuse et, par contre-coup, théologique qui sépare calvinistes et arminiens.

Pour ces derniers, pour les arminiens les plus modérés, la prière, la prière vraie, est le fruit de la liberté d'indépendance du croyant. Sans doute, il peut y être sollicité, oh ! avec d'infinites précautions, par la grâce ; il peut être soutenu par la grâce, mais, en fin de compte, je suis la cause première et dernière de la prière qui jaillit de mon âme. Non seulement je suis le sujet qui fait l'acte de prier — ce que tout le monde confesse, — mais je suis le véritable créateur de la prière que je fais, même quand je récite ou lis une prière. De la sorte, quand Dieu est mis en mouvement par ma prière, il est, pour le moment, une personne objet d'une impulsion reçue passivement du dehors. Dans ce sens, ce que Dieu fera ou ne fera pas dépend, sur le point décisif qui déclenche le tout, dépend, dis-je, *de moi*. Le cours des événements dépend de moi, pour la part décisive, puisque, quand je prie, je suis une cause première, et indépendante. Il est visible que la souveraineté de Dieu est fort limitée et que son indépendance à l'égard des créatures n'est plus complète. Dieu, parce qu'il est fidèle à ses promesses, y est enfermé, en devient le prisonnier, par mon fait, par l'acte libre et indépendant de la foi que je me donne à moi-même en mettant en mouvement mon franc-arbitre.

Pour le calviniste, les choses se passent tout autrement. Sans doute, comme un père est ému de compassion pour son enfant, Dieu est ému de compassion envers ceux qui le craignent (Ps. 103 : 13). Mais la cause première de cette compassion n'est pas moi. C'est la miséricorde gratuite, éternelle, absolue de Dieu à l'égard d'un être qui, en soi, n'a d'autre titre à la compassion de Dieu qu'un acte initial de

Dieu : l'acte créateur ; et c'est en raison de cette miséricorde prévenante que Dieu crée en moi, selon son bon plaisir, la volonté et l'exécution de prier (Phil. 2 : 13), qui met en action de nouveaux mouvements de sa miséricorde, et cela dès l'éternité, dans la plénitude immuable de la charité divine qui m'a aimé d'un amour éternel, et m'a contemplé, dans son décret éternel, dénué de tout par moi-même et implorant l'aide qu'il accordera en réponse à mon cri. Ainsi, je suis bien le sujet de l'acte de prier ; c'est moi qui prie et non Dieu ! Mais je ne suis qu'une cause seconde et dépendante, car c'est Dieu qui opère par moi, en inclinant et en excitant souverainement ma volonté à prier conformément à sa volonté à lui. Ici, la prière, acte de l'homme, est une création de Dieu, comme l'homme lui-même. La prière de l'homme agit sur Dieu. Mais elle part de Dieu et, passant par le cœur de l'homme, elle retourne à Dieu qui l'a donnée parce qu'il avait déjà pitié. « Avant qu'ils crient, je les exaucerai ; ils parleront encore que je les aurai déjà entendus » (Es. 65 : 24), est-il dit en parlant des élus (*ibid.*, v. 21) dans un sens un peu différent.

Ainsi la prière est efficace : elle touche le cœur de Dieu. Mais Dieu reste souverain, car c'est Lui qui, du commencement au milieu, et du milieu à la fin, excite, dirige et mène à son terme toute prière digne de ce nom. « Toute grâce excellente et tout don parfait viennent de Dieu », dit saint Jacques, 1 : 17.

La prière chrétienne, qui doit procéder de la connaissance d'un dénuement total, ne compte en rien sur sa valeur ou sa dignité propre, et encore moins sur sa puissance propre, sur un dynamisme qu'elle contiendrait. Par la prière, nous sortons de nous-mêmes et nous nous plaçons en face de Dieu. Elle est un acte en vertu duquel et par le caractère sublime et paradoxal duquel le néant s'adresse à l'Infini. Elle compte entièrement et uniquement sur la miséricorde infinie de Celui à qui elle s'adresse. Elle sait qu'elle est indigne de Dieu. Pendant que nous prions, nous transgressons « sans fin ni cesse » la volonté de Dieu. Si la prière s'adressait à Dieu en vertu de sa valeur propre, elle devrait attirer sur nous la foudre ! Mais nous prions « au nom du Christ ». Elle est avant tout confession des péchés et acte de foi en la miséricorde de Dieu. Acte de foi aussi en la puissance de ce Dieu, qui agit d'une manière hyper-physique à travers les moyens de grâce qu'il met à notre disposition.

La prière, en tant qu'elle est une demande faite selon la volonté de Dieu, qu'elle est abritée derrière les mérites et l'intercession du Christ, vise à un effet : obtenir la bienveillance de Dieu et, *si possible* — *si possible* ! — une manifestation de la bienveillance de Dieu dans le sens de nos désirs.

Cette bienveillance est promise à la prière de la foi. Mais ni notre foi, ni la prière qui en procède, ne sont jamais telles qu'elles devraient être. Ce qui fait donc l'efficacité de la prière, c'est la miséricorde de Dieu qui en néglige et en couvre les imperfections. C'est sa grâce pré-

venante qui la met en nous et en excite les mouvements. C'est par métonymie que nous parlons de l'efficacité de la prière. Ce qui est efficace, c'est la fidélité pitoyable du Tout-Puissant. La prière, fût-elle faite de larmes brûlantes, ne mériterait pas d'émouvoir Dieu. C'est en Lui et en son Christ, et non en elle, qu'il trouve matière à s'apitoyer à notre égard, à l'occasion de nos prières.

La prière est un acte qui, s'il est fait avec la connaissance de la puissance de Dieu, inspiré par Dieu, devient un acte prophétique dicté par le Saint-Esprit, mais dont nous ne sommes jamais que les instruments « irrémédiablement faux ». Si Dieu est touché de notre prière, c'est avant tout parce qu'il est touché de notre misère !

Sans doute, nous devons nous employer à mettre tout ce que nous pouvons de détresse véritable et de foi sincère dans nos prières. Mais ce n'est pas pour les rendre plus efficaces, ni plus méritoires : c'est parce qu'elles constituent la partie principale du culte que nous devons à Dieu, et que nous devons faire ce que nous pouvons pour que ce service soit le moins indigne de Lui qu'il est possible, par respect pour Lui. Nous savons aussi que l'Esprit de Dieu est dans nos états psychologiques relativement normaux. La prière, nous l'avons reconnu, tend, comme moyen de grâce ainsi que les sacrements, à disposer l'esprit humain à l'état normal de sentiments d'amour et de confiance à l'égard de Dieu.

Mais la seule condition pour que la prière soit efficace, c'est-à-dire suivie de la bienveillance divine, c'est qu'elle soit une prière, c'est-à-dire : *la demande de la foi*.

Donc, il doit bien être compris que la prière efficace ne convertit pas, ne guérit pas, ne délivre pas. Mais elle est efficace en ce sens qu'il a plu à Dieu de nous promettre d'opérer la conversion, la guérison, la délivrance comme des réponses à nos demandes et à nos supplications. Il n'y a pas d'action de la prière : il n'y a d'action que de Dieu !

OBJECTIONS

On critique la foi en l'efficacité de la prière ainsi comprise. ROBERTSON, par exemple, au nom de l'immuabilité de la volonté de Dieu, de la pré-ordination éternelle, de l'immuabilité des lois de la nature, des constatations de l'expérience, enfin.

a) *Objection fondée sur l'immuabilité de la volonté de Dieu.*

Nous voyons immédiatement comment, de notre point de vue, les objections faites par le néo-protestantisme au nom de l'immuabilité de Dieu, de l'immuabilité de la volonté de Dieu et de l'immuabilité de son décret éternel tombent d'elles-mêmes.

Bénédict PICTET, Ch. HODGE, Hermann BAVINCK, dans leurs dogmatiques, font à ces objections la même réponse, déjà contenue en

germe dans l'exposé que je viens de faire. « Les décrets divins contiennent et le but et les moyens. Dieu a lié, dans son décret éternel, l'exaucement à la prière. Quand il a décrété de donner la pluie dans la sécheresse, il a en même temps prédéterminé que son peuple l'en prierait et qu'il lui accorderait la pluie comme exaucement à sa prière. » (H. BAVINCK, *Geref. Dogmatiek*, II, 418). Et nous, de notre côté, nous prions parce que nous savons « que la prière du juste faite avec zèle est d'une grande efficace » (Jacq. 5 : 16) ; parce que Dieu nous l'a commandé ; et parce qu'enfin il nous révèle que les rapports qu'il a établis entre lui et nous, dès l'éternité, sont des rapports de souverain à sujet en même temps que de père à enfant, rapports qui unissent le moyen à la fin, la demande à l'exaucement.

Cette conception augustinienne de la prière n'est autre chose que la dogmatique qui se dégage d'elle-même de l'*Oraison dominicale* et de la prière du Christ à Gethsémané : « Que ta volonté soit faite », disons-nous dans l'*Oraison dominicale*. « Que ta volonté soit faite et non la mienne », dit le Christ angoissé, après avoir prié que la coupe de douleur passe loin de ses lèvres. « Nous avons cette confiance, dit Saint-Jean, que si nous demandons à Dieu quelque chose selon sa volonté, il nous exauce. » (I Jean 2 : 17). Et voici l'admirable commentaire de la demande de l'*Oraison dominicale* que donne le *Catéchisme de CALVIN* :

Q. — *Comment requiers-tu que la volonté de Dieu soit faite ?*

R. — Que toutes créatures lui soient sujettes, et ainsi que tout se fasse suivant son bon plaisir.

Q. — *Entends-tu que rien se puisse faire contre sa volonté ?*

R. — Nous requérons non pas seulement qu'il amène toutes choses à tel point que ce qu'il a déterminé en son conseil advienne ; mais que toute rébellion (étant) abattue, il range toute volonté à la sienne seule.

Q. — *En ce faisant, ne renonçons-nous pas à nos propres volontés ?*

R. — Si faisons : et non seulement afin qu'il renverse nos désirs qui contreviennent à son bon plaisir, les rendant vains et de nul effet, mais aussi qu'il crée en nous nouveaux esprits et nouveaux cœurs, tellement que nous ne veuillons rien de nous-mêmes, mais que son Esprit veuille en nous, pour nous faire pleinement consentir avec lui.

Nous ne prions pas pour que Dieu renverse sa volonté décrétive en la conformant à la nôtre. Mais, obéissant à sa volonté préceptive, nous exposons nos besoins à Dieu en toute occasion, pour recevoir comme des réponses de sa compassion ce qui sera conforme à nos désirs, mais avec cette réserve toujours exprimée ou sous-entendue que nous savons que la volonté décrétive de Dieu, même quand elle est contraire à ce qui nous paraît désirable, concourt toujours au

bien de ceux qui l'aiment, savoir de ceux qu'il a appelés conformément à son décret. Le chrétien calviniste n'impose pas ses désirs à Dieu, quand il prie ; il les lui présente en offrande, afin de plier toujours sa volonté propre à celle de Dieu. C'est là prier au nom de Jésus. Prier au nom de Jésus, c'est prier en son autorité. Or, il nous a dit que nous aurions des afflictions dans le monde (Jean 16 : 33). Nous ne devons donc pas considérer la prière comme une formule magique qui dissipera, comme par enchantement, toute affliction, mais comme le motif que Dieu se donne, soit pour réaliser nos désirs, soit pour tourner nos déceptions en bénédiction. Dans ce sens, Jésus a pu dire : « Je sais que Tu m'exautes toujours. » (Jean 11 : 42).

Certes, la volonté de Dieu est immuable et son décret éternel ne changera jamais. Mais l'Écriture nous révèle que la volonté immuable de Dieu est de mettre au cœur de ses enfants des demandes qui seront suivies des mouvements de sa compassion. Cette libre compassion est éternelle, et c'est son décret qui a lié d'éternité la demande à l'exaucement. Nous n'avons pas à essayer de spéculer sur ce que Dieu est en soi, dans l'éternité. Nous devons le saisir tel qu'il se révèle à nous dans le temps. Et il se révèle comme un Père qui veut avoir des rapports personnels avec ses fils et ses filles. Phénoménallement, la volonté de Dieu est fléchie par la prière du cœur croyant. Absolument, c'est le cœur de Dieu qui influence, modifie et change le nôtre et lui inspire la prière que sa pitié a déjà entendue avant que les montagnes fussent nées et que ses mains eussent formé le monde, dès l'éternité. Nous ne sommes pas des êtres éternels ! La forme même de tout ce que nous avons de réalité est le temps. L'écoulement du temps est l'écoulement même des créatures. Nous ne pouvons penser que sur le plan de notre être, qu'en termes de notre propre réalité, c'est-à-dire en termes d'avant, de pendant et d'après. Dieu est en soi immuable, mais Dieu en relation avec nous s'irrite et se repent de sa colère ; il parle et se tait, il attend et suspend son acte ; puis il intervient et en reprend le cours. Le décret éternel de Dieu, c'est qu'il y ait des prières, et que ces prières rencontrent un accueil paternel auprès de lui.

L'expérience et la révélation nous montrent la réalité de ces réactions de Dieu au contact de la créature ; la révélation et la foi nous font adorer l'immuabilité du décret souverain et fidèle qui a compris dans sa trame éternelle toutes ces réactions et qui sauvegarde ainsi l'indépendance absolue de Dieu à l'égard des créatures.

Dans son impuissance à ramener à l'unité l'Immuable dans l'éternité et le Roi et Père dans le temps, la raison prend conscience de ses limites et, se taisant, elle ne cherche plus à faire obstacle à la prière !

b) *Objection fondée sur l'immuabilité des lois de la nature.*

Le déisme et le mécanisme scientifique opposent encore, à l'efficacité objective de la prière, l'immuabilité des lois de la nature et la

loi de causalité physique qui relie les phénomènes entre eux. Mais, en vérité, le déterminisme universel n'est pas une constatation de la science, c'est l'acte de foi d'une sorte de religion qui s'oppose à la nôtre. Voilà tout !

Au xix^e siècle, on affirmait ce déterminisme mécanique avec une arrogance dogmatique inconcevable aujourd'hui. C'était un fait désormais acquis de la science. « Ces causes imaginaires (les causes finales et le hasard), dit LAPLACE, ont été successivement reculées avec les bornes de nos connaissances, et disparaissent entièrement devant la saine philosophie, qui ne voit en elles que l'expression de l'ignorance où nous sommes des véritables causes. » (LAPLACE, VII, p. 6).

« Le monde est aujourd'hui sans mystère... L'univers matériel entier est revendiqué par la science et personne n'ose plus résister en face à cette revendication. La notion du miracle et du surnaturel s'est évanouie comme un vain mirage, un préjugé suranné », écrit BERTHELOT (*Les origines de l'Alchimie*, Préface ; *Science et Philosophie*, p. 151-886).

« La science affirme, dit TYNDALL, qu'aucun acte d'humiliation individuel ou national ne peut faire tomber une averse du ciel, ni infléchir vers nous un seul rayon solaire, sans un renversement des lois naturelles aussi grave que le serait l'interruption d'une éclipse ou la remontée des eaux du Saint-Laurent le long des chutes du Niagara. » (*Fragments of Science for Unscientific people*, 1871, p. 31 ss.).

Et voici une dernière citation, la plus savoureuse sans doute : « Tel événement est invariablement suivi de telles conséquences. C'est ce que nous appelons une Loi. Tout est une immense chaîne de laquelle on ne peut faire sauter un anneau sans détruire le tout. On a dit vrai quand on a avancé que l'élévation d'un caillou un mètre plus haut changerait tous les antécédents depuis la création, et tous les conséquents jusqu'à la fin des temps..., de sorte que quand un enfant souhaite un beau jour pour son excursion du lendemain, et espère l'obtenir par une modification de ce qui aurait eu lieu en l'absence de son désir, il ne désire pas autre chose que tout un univers nouveau ! »

C'est ROBERTSON, le pieux pasteur Robertson, qui se fait ainsi l'écho des billevées du déterminisme mécaniciste de la fin du xix^e siècle ! — Oui, répondrai-je, cher et défunt collègue ! La petite fille qui demande le beau temps pour demain demande un univers nouveau, et le plus drôle, c'est que, d'après la science nouvelle, elle l'obtient même si elle ne prie pas. Vous ne pouviez savoir, au moment où vous écriviez votre sermon, à quel point votre argument paraîtrait désuet au xx^e siècle. Mais, enfin, un peu de réflexion aurait dû vous amener à penser que les lois naturelles de votre temps, qui passaient pour des « faits acquis », devaient correctement s'énoncer *cæteris paribus*, toutes choses égales d'ailleurs, et que toutes choses n'étaient plus égales d'ailleurs dans la foi de la petite fille (Dieu et les mains

de Dieu, comme disait CALVIN en parlant des anges, voilà des facteurs aussi importants qu'un canon para-grèle !) qui priait dans ce temps-là, comme prient les petites filles d'aujourd'hui, et qu'elles n'étaient plus égales d'ailleurs non plus pour le savant qui voyait dans la sécrétion cérébrale de l'enfant une modification moléculaire aux conséquences aussi incalculables que, d'après lui, la ride sur les eaux, occasionnée par la chute de votre caillou et se répercutant aux bords opposés de l'océan !

Le décor a changé ! Aujourd'hui, les oracles disent le contraire des augures du xix^e siècle.

EDDINGTON écrit : « On a abandonné, dans l'univers matériel, le principe de causalité stricte. Nos idées concernant les lois directrices sont en voie de reconstruction, et il n'est pas encore possible de prévoir quelle sorte de forme elles prendront finalement ; mais tout indique que la causalité stricte a disparu *pour toujours*. On n'a plus besoin par conséquent de supposer que l'esprit est soumis à la loi de détermination ou qu'il peut surprendre les effets de cette loi dans le monde matériel. » (*La nature du monde physique*, p. 328).

Comme théologiens, nous pouvons nous accommoder des deux hypothèses. Si le déterminisme est conçu comme universel, il rentre pour nous, avec l'infinité variété des phénomènes concrets, dans les décrets de Dieu, et la prière y a sa place dans la série des causes suivant le plan divin. Si, au contraire, c'est la science nouvelle qui a raison, on remonte du calvinisme ultra de LEPSIUS au calvinisme modéré de CALVIN qui admettait des hyatus dans les séries causales. Si, en effet, les lois de la nature sont de simples lois statistiques, les exceptions, les cas individuels concrets seront conçus comme inscrits dans le plan divin comme réponse anticipée à la prière préordonnée elle-même par l'Auteur des lois et l'Auteur de la foi : Dieu.

Au xix^e siècle, l'ultra-calvinisme de Jonathan EDWARDS offrait un refuge inexpugnable à ceux qui croyaient à l'efficacité de la prière. Aujourd'hui, le calvinisme de CALVIN se trouve à l'aise, pour y croire, dans la science nouvelle. Mais qu'au moins ces variations des théories scientifiques et l'écroulement de celles qui se croyaient assurées à jamais de l'avenir nous servent de leçon. Gardons-nous de lier notre foi et notre théologie à une philosophie ou à une doctrine scientifique quelconque. Et surtout souvenons-nous que seule la parole de Dieu demeure éternellement. Plus les adversaires de notre foi seront arrogants, au nom de leurs prétendues certitudes scientifiques, — qui ne sont que des hypothèses philosophiques —, plus fermement devons-nous maintenir les enseignements de cette Parole divine !

Mais pourquoi argumenter sur le fantôme d'idées mortes ? Hâtons-nous vers une objection toujours actuelle, celle-là, car elle est tirée non plus d'hypothèses plus ou moins ébréchées, mais de l'expérience.

c) *Objection tirée de l'expérience.*

ROBERTSON demandait si la peste avait été vaincue selon les lois de la prière ou selon les lois de l'hygiène, et si un rhume quittait plus vite celui qui prie que celui qui le supporte en silence ? Et il rappelait l'exemple du Christ qui dut boire la coupe jusqu'à la lie, malgré sa prière. Il concluait que si la prière est autre chose qu'un acquiescement, la prière de Jésus avait fait faillite ! Ce que la prière du Christ n'a pas eu l'efficace de faire, dit-il, la nôtre n'est pas sûre de l'obtenir, et si le refus qu'il a essuyé ne prouve pas l'absence de bienveillance de Dieu, il en doit être de même pour nous. Quand les croyants de deux armées prêts à en venir aux mains, ajoute-t-il, prient chacun pour leur camp, qui Dieu exaucera-t-il ?, etc...

Concernant les épidémies, nous répondons qu'il y a longtemps que le Pentateuque nous a rendus attentifs à l'importance des mesures prophylactiques et que la science nous a fait connaître le caractère décisif des facteurs spirituels dans la victoire sur les épidémies, de sorte qu'on peut dire qu'une épidémie obéit dans son déclin aux lois de l'hygiène qui comporte, avec des soins matériels, le respect des lois du monde spirituel. Si un homme guérit d'un rhume, c'est toujours, même à travers les causes secondes, en vertu d'une volonté bienveillante de Dieu à son égard. Celui qui ne prie pas ne voit que ces causes. Celui qui prie sait qu'avec ces causes, sans elles ou contre elles, Dieu peut agir et, quand il guérit, il sait que le Dieu qui a inspiré la demande a préparé la réponse. Quand le premier ne guérit pas, il se croit le jouet d'un engrenage fatal. Quand le second doit affronter la mort, il sait que Dieu ne lui a refusé le moins que pour lui donner le plus. L'Ecriture lui apprend que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu (Rom. 8 : 28).

Quant à la classique objection de l'incrédulité, après tout assez puérile, qui demande à qui Dieu pourra bien prêter l'oreille, lorsque de deux camps prêts à s'affronter montent, pour la victoire, les prières ferventes des combattants, nous avons déjà posé les éléments de la réponse. Nous répondons : A tous ! Car c'est lui qui donne au vainqueur la victoire qu'il a décrétée de lui accorder en réponse à sa prière, et au vaincu la force de trouver dans la défaite, acceptée avec soumission, le secret de ne jamais succomber au désespoir et d'affirmer inflexiblement que le dernier mot appartient à Celui qui reviendra du ciel pour sa rédemption et son salut. Le combattant sait, comme le sait tout chrétien dans toutes les circonstances, que la prière n'est pas toujours exaucée comme il l'entend, qu'il n'est pas sûr d'obtenir tout ce qu'il désire, et que l'insuccès dans une requête n'est pas nécessairement le signe du déplaisir de Dieu. L'objection ne persiste, insoluble, que pour celui qui ne croit pas à l'immuabilité de la volonté décrétive de Dieu, et qui croit que sa prière a pour but de changer cette volonté, au lieu d'amener celui qui prie à dire avec son

Rédempteur et son Roi : « Que ta volonté soit faite et non la mienne. »

Il y a les ordonnances de Dieu, les ordonnances de création, de conservation dans l'état de chute, de restauration. Nous savons qu'elles doivent s'accomplir. « Vous aurez des afflictions dans le monde. » (Jean 16 : 33), dit le Christ à ses disciples. La prière ne peut donc être l'équivalent d'une baguette de magicien, et le chrétien sait bien qu'il n'a pas le droit de compter que la prière l'exemptera de cette ordonnance divine. « Il est réservé à tout homme de mourir une fois. » (Héb. 9 : 27). Le chrétien sait que la prière n'écartera pas finalement cette autre ordonnance divine.

Mais le chrétien prie dans chaque affliction particulière, et toutes les fois que la mort le menace, parce qu'il sait, par la foi, que s'il doit être délivré pour cette circonstance particulière, c'est que Dieu a lié la délivrance à la requête, et que s'il doit succomber, il trouvera par sa prière infiniment plus qu'il ne peut demander ou même concevoir. Dans le sens de la réalisation d'un souhait, il y a un nombre considérable de prières de la foi qui essuient un refus ; dans le sens de l'obtention de la faveur divine, quelques-unes sont différées ; mais toutes, sans exception, sont exaucées, car Dieu est fidèle.

Aussi, l'idée de dresser une statistique des cas d'exaucements est-elle grotesque ! C'est vouloir remplacer la qualité par la quantité. L'exaucement n'existe que pour la foi. Pour elle, il est tantôt visible, tantôt invisible : il est toujours certain. Qui demande reçoit (Matth. 7 : 8). C'est la certitude de la foi et la promesse de Celui qui est fidèle.

Là où Dieu a promis inconditionnellement, comme le don de son Esprit, le pardon, la victoire finale de ses enfants sur le péché, il accorde inconditionnellement, mais au temps marqué et au mieux des intérêts de son enfant.

Quand il s'agit de biens matériels, promis sous réserve des ordonnances qui doivent infailliblement se réaliser un jour ou l'autre, alors la prière sera un acquiescement en même temps qu'une demande hypothétique et purement optative.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, dirons-nous avec l'acte de foi qui clôt le *Catéchisme de Heidelberg* (Q. 129), « il est beaucoup plus certain que ma prière est exaucée de Dieu, que je ne sens dans mon cœur que je désire qu'elle le soit ».

Ainsi, le chrétien réformé est plus sûr de la fidélité des promesses de Dieu que de ses propres états de conscience ! Voilà le défi jeté par le calvinisme authentique à toutes les théologies dont l'horizon se borne aux limites étroites du psychologisme humanitaire et empirique. « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé », dit l'apôtre (II Cor. 4 : 13). Je crois, c'est pourquoi je prie : car Dieu est fidèle !



La dogmatique réformée est donc en possession d'une théologie de la prière qui la tient à égale distance de la théologie arminienne, pour laquelle la prière est une formule magique, et de certaines théories néo-protestantes, d'après lesquelles la prière n'aurait qu'une efficacité subjective.

Entre ceux qui croient, sur cette Parole de Dieu, que la prière est efficace, les divergences, nous l'avons vu, peuvent être graves et toucher à la forme même de la piété. Mais, entre eux, le rêve irénique de l'œcuménisme peut être entretenu par la flamme d'une prière en commun qui sait qu'elle sera finalement exaucée, car elle fut la prière du Christ lui-même, qui a pu dire au Père : « Je sais que tu m'exaucés toujours. » (Jean 11 : 42).

ANNEXE I

LE CATÉCHISME DE JEAN CALVIN

DE LA PRIÈRE (Sections 34 à 44)

34^e SECTION

Q. — *Puisque nous avons parlé suffisamment du Service de Dieu, qui est la seconde partie de l'honneur qui lui est dû, parlons de la troisième.*

R. — Nous avons dit qu'elle consiste à l'invoquer dans toutes nos nécessités.

Q. — *Entendez-vous qu'il faille invoquer Dieu seul ?*

R. — Oui, car il demande ce culte, comme un honneur qui n'appartient qu'à sa Divinité.

Q. — *Si cela est, de quelle manière nous est-il permis d'implorer le secours des hommes ?*

R. — Ce sont deux choses bien différentes, car nous invoquons Dieu, pour protester que nous n'attendons aucun bien que de lui, et que nous n'avons aucun recours ailleurs ; au lieu que nous ne recherchons l'assistance des hommes, qu'en tant qu'il nous le permet, et qu'il leur donne le pouvoir et le moyen de nous aider.

Q. — *Vous entendez donc que, lorsque nous demandons le secours des hommes, cela ne contrevient pas au devoir qui nous oblige d'invoquer Dieu seul ; parce que nous ne mettons pas notre confiance aux hommes, et que nous ne les recherchons qu'en tant que Dieu les a établis ministres et dispensateurs de ses biens pour nous en faire part.*

R. — Cela est vrai ; et, en effet, nous devons recevoir tout le bien qui nous vient d'eux, comme venant de Dieu même, car, dans la vérité, c'est lui qui nous l'envoie par leurs mains.

Q. — *Ne devons-nous pas pourtant avoir de la reconnaissance envers les hommes, pour le bien qu'ils nous font ?*

R. — Sans doute, quand ce ne serait que parce que Dieu leur fait *cet* honneur de nous communiquer ses biens par leurs mains, car par ce moyen il nous engage à eux, et veut que nous leur en tenions compte.

* Texte reproduit d'après l'édition Je Sers, 1934.

Q. — *Ne pouvons-nous pas conclure de là qu'il n'est pas permis d'invoquer les anges, ni les saints décédés ?*

R. — Assurément ; car, à l'égard des saints, Dieu ne leur a pas donné la charge de nous assister et de nous secourir ; et pour ce qui est des anges, quoique Dieu les emploie pour servir à notre salut, il ne veut pas néanmoins que nous ayons notre recours à eux.

Q. — *Vous dites donc que tout ce qui ne se rapporte pas à l'ordre que le Seigneur a établi, contrevient à sa volonté.*

R. — Oui ; car si nous ne nous contentons pas de ce que le Seigneur nous donne, c'est une marque certaine d'infidélité. D'ailleurs, si au lieu d'avoir notre refuge à Dieu seul, suivant son commandement, nous recourrons aux anges ou aux saints, mettant en eux quelque partie de notre confiance, c'est une idolâtrie, en ce que nous leur transférons ce que Dieu s'était réservé.

35^e SECTION

Q. — *Parlons maintenant de la manière de prier Dieu. Suffit-il de le prier de bouche, ou s'il le faut prier aussi de l'esprit et du cœur ?*

R. — Il n'est pas toujours nécessaire de prier de bouche ; mais il faut prier toujours avec connaissance, et avec affection.

Q. — *Comment le prouvez-vous ?*

R. — Puisque Dieu est esprit, il demande toujours le cœur, et particulièrement dans la prière, où il s'agit de communiquer avec lui ; c'est pourquoi aussi il ne promet d'être près que de ceux qui l'invoqueront en vérité ; et il maudit au contraire tous ceux qui le font par hypocrisie, et non de cœur (Ps. 145 : 12 ; Es. 29 : 13).

Q. — *Toutes les prières faites seulement de bouche sont donc superflues ?*

R. — Elles ne sont pas seulement superflues, elles sont encore désagréables à Dieu.

Q. — *Quelle est cette affection que l'on doit avoir en priant ?*

R. — Premièrement nous devons sentir notre misère et notre pauvreté ; et ce sentiment doit causer en nous du déplaisir et de l'angoisse. Ajoutez à cela, qu'il faut que nous ayons un désir ardent de trouver grâce devant Dieu, et que ce désir enflamme nos cœurs, et produise en nous une ardeur de prier.

Q. — *Ces dispositions viennent-elles de nous-mêmes, ou de la grâce de Dieu ?*

R. — Il faut que Dieu lui-même les opère ; car telle est notre stupidité, que nous n'en sommes pas capables. Mais l'esprit de Dieu nous porte à des gémissements ineffables, et forme dans nos cœurs l'affection et le zèle que Dieu demande de nous, comme dit saint Paul (Rom. 8 : 20 ; Gal. 4 : 6).

Q. — *Est-ce que nous ne devons pas nous exciter à prier Dieu ?*

R. — Au contraire, quand nous ne sentons pas cette disposition en nous-mêmes, nous devons supplier le Seigneur qu'il nous la donne, pour nous rendre capables de prier comme il faut.

Q. — *Vous n'entendez pas néanmoins que la langue soit entièrement inutile dans la prière ?*

R. — Non ; car quelquefois elle est un secours à l'esprit, pour le fixer et l'affermir, afin qu'il ne se détourne pas si facilement de Dieu. D'ailleurs, puisque la langue a été particulièrement formée, préférablement à toutes les autres parties du corps, pour glorifier Dieu, il est bien raisonnable qu'elle s'y emploie en toute manière. Aussi, le zèle du cœur, par son ardeur et par sa véhémence, meut souvent la langue, sans qu'on y pense.

Q. — *Mais si cela est, qu'est-ce que prier Dieu en langue inconnue ?*

R. — C'est se moquer de Dieu et se rendre coupable d'une détestable hypocrisie (I Cor. 14).

36^e SECTION

Q. — *Quand nous prions Dieu, est-ce au hasard, sans savoir si nous en recevrons quelque avantage ; ou devrons-nous être assurés que nos prières seront exaucées ?*

R. — Il faut toujours poser ce fondement dans nos prières, qu'elles seront reçues de Dieu, et que nous obtiendrons ce que nous demandons autant qu'il nous sera convenable ; c'est pourquoi saint Paul a dit que la vraie et légitime invocation procède de la foi (Rom. 10 : 14) ; car, si nous n'avons pas confiance en la bonté de Dieu, il nous est impossible de l'invoquer en vérité.

Q. — *Que sera-ce donc de ceux qui doutent en priant, et qui ne savent si Dieu les écoute, ou s'il ne les écoute pas ?*

R. — Leurs prières sont entièrement vaines, parce qu'elles ne sont appuyées d'aucune promesse ; car il est dit seulement que nous demandions en croyant et que ce que nous demanderons nous sera accordé (Matth. 21 : 22 ; Marc 11 : 24).

Q. — *Reste donc à savoir comment et à quel titre nous pouvons avoir la hardiesse de nous présenter devant Dieu, puisque nous en sommes si indignes ?*

R. — Premièrement, nous avons les promesses, auxquelles il nous faut tenir, sans avoir égard à notre dignité (Ps. 50 : 15 ; 91 : 3 ; 145 : 18 ; Es. 30 : 15 ; 65 : 24 ; Jér. 29 : 12 ; Joël 2 : 32). Secondelement, si nous sommes les enfants de Dieu, il nous porte et nous pousse par son Saint-Esprit, à nous adresser familièrement à lui, comme à notre Père (Matth. 6 : 9). Et afin que nous ne craignions pas de comparaître devant sa Majesté glorieuse, nous qui ne sommes que de pauvres vers de terre, et de misérables pécheurs, il nous donne notre Seigneur Jésus pour Médiateur (I Tim. 2 : 5 ; Héb. 4 : 16 ; I Jean 2 : 1), afin qu'ayant accès, par son moyen, nous ne doutions point de trouver grâce.

Q. — *Entendez-vous qu'il ne faille invoquer Dieu qu'au nom de Jésus-Christ ?*

R. — Je l'entends ainsi, parce que nous en avons un commandement exprès. Et, en priant de la sorte, il nous est promis que nos requêtes nous seront accordées, par la vertu de son intercession (Jean 14 : 13).

Q. — *Ce n'est donc pas une témérité, ni une folle présomption, de nous adresser familièrement à Dieu, pourvu que nous ayons Jésus-Christ pour notre avocat, et que nous nous appuyions sur lui, afin que Dieu, par son moyen, nous ait pour agréables, et qu'il nous exauce.*

R. — Non : car nous prions comme par sa bouche, parce qu'il nous donne accès auprès de son Père, et qu'il intercède pour nous (Rom. 8 : 34).

37^e SECTION

Q. — *Parlons maintenant de la matière de nos prières. Pouvons-nous demander tout ce qui nous vient dans la pensée ; ou s'il y a quelque règle certaine à observer là-dessus ?*

R. — Si nous suivions notre fantaisie, nos prières seraient bien mal réglées : car nous sommes si ignorants, que nous ne pouvons juger de ce qu'il faut que nous demandions ; et nos désirs sont si déréglés, qu'il est bien nécessaire que nous ne leur lâchions pas la bride.

Q. — *Que faut-il donc ?*

R. — Que Dieu lui-même nous enseigne comment nous devons le prier, et qu'il nous conduise comme par la main, en sorte que nous ne fassions que le suivre.

Q. — *Quelle instruction nous a-t-il donnée pour cela ?*

R. — Il nous l'a donnée très ample en divers endroits de l'Ecriture : mais, afin de nous conduire plus sûrement, il nous a donné un formulaire, dans lequel il a compris, en peu de mots, toutes les choses qu'il nous est permis et expédient de demander.

Q. — *Récitez ce formulaire.*

R. — Notre Seigneur Jésus, étant requis par ses disciples de leur enseigner à prier, il leur dit, priez ainsi :

Notre père, qui es aux cieux ! Ton nom soit sanctifié. Ton règne vienne. Ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induis point en tentation, mais délivre-nous du Malin. Car à toi le règne, la puissance et la gloire, aux siècles des siècles. Amen (Matth. 6 : 9 ; Luc 11 : 1).

Q. — *Pour faciliter l'intelligence de cette prière, dites-moi combien d'articles elle contient.*

R. — Six ; dont les trois premiers regardent la gloire de Dieu, sans aucune considération de nous-mêmes ; les autres nous regardent, et concernent notre bien et notre avantage.

Q. — *Comment donc ? Faut-il demander quelque chose à Dieu, dont il ne nous revienne aucune utilité ?*

R. — Il est certain que, par sa bonté infinie, il dispose et ordonne tout, de manière que rien ne peut être à la gloire de son nom, qui ne nous soit en même temps salutaire. Ainsi, quand son nom est sanctifié, cela tourne à notre sanctification : quand son règne vient, nous y avons part en quelque sorte. Mais en désirant et en demandant ces choses, nous devons avoir égard seulement à sa gloire, sans penser à nous, ni chercher notre propre profit en aucune manière.

Q. — *Selon vous, ces trois premières demandes sont bien utiles, mais il ne les faut faire à autre intention, que pour désirer que Dieu soit glorifié ?*

R. — Oui : il en est de même des trois dernières ; car quoiqu'elles soient destinées à nous faire désirer ce qui nous est utile, néanmoins nous y devons tellement avoir la gloire de Dieu en vue, que ce soit la fin de nos désirs.

38^e SECTION

Q. — *Venons-en à l'explication de l'Oraison dominicale. Et, avant que d'aller plus loin, pourquoi Dieu est-il appelé Notre Père, plutôt que d'un autre nom ?*

R. — Parce qu'étant nécessaire que nos consciences soient fermement assurées, quand il s'agit de prier, notre Dieu se nomme d'un nom qui n'importe que douceur et que bonté ; pour nous ôter tout sujet de doute et toute perplexité, et pour nous donner la hardiesse d'aller familièrement à lui.

Q. — *Oserons-nous donc recourir familièrement à Dieu, comme un enfant à son père ?*

R. — Oui, et encore avec plus de certitude d'obtenir ce que nous demanderons ; car si nous, qui sommes mauvais, ne pouvons refuser à nos enfants la nourriture quand ils nous la demandent, combien moins le fera notre Père céleste, qui non seulement est bon, mais qui est la souveraine bonté (Matth. 7 : 11) !

Q. — *De ce nom même de Père, ne pouvons-nous pas conclure encore ce qui a été dit, que la prière doit être fondée sur l'intercession de Jésus-Christ ?*

R. — Oui, sans doute : parce que Dieu ne nous avoue pour ses enfants qu'en tant que nous sommes les membres de son Fils.

Q. — *Pourquoi n'appelez-vous pas Dieu Votre Père, mais Notre Père, en commun ?*

R. — Chaque fidèle le peut bien nommer son Père en particulier ; mais dans ce formulaire Jésus-Christ nous enseigne de prier en commun, pour nous avertir, que nous devons aussi exercer notre charité envers nos prochains, en priant, et non pas avoir soin de nous seulement.

Q. — *Que veulent dire ces mots : Qui es aux cieux ?*

R. — C'est comme si nous l'appelions, haut, puissant, incompréhensible.

Q. — *Comment cela, et pour quelle fin ?*

R. — Afin qu'en l'invoquant, nous apprenions à éléver en haut nos pensées, pour ne rien concevoir de lui qui soit charnel ni terrestre et pour ne le pas mesurer à notre intelligence, ni l'assujettir à notre volonté ; mais pour adorer avec humilité sa Majesté glorieuse, et pour avoir aussi une plus ferme confiance en lui, parce qu'il est le Gouverneur et le Maître de tout.

39^e SECTION

Q. — *Expliquez-nous maintenant la première demande.*

R. — Le nom de Dieu, c'est la renommée, par laquelle il est célébré parmi les hommes. Nous désirons donc que sa gloire soit exaltée partout, et en toutes choses.

Q. — *Entendez-vous que sa gloire puisse croître ou diminuer ?*

R. — Non pas en elle-même ; mais on veut dire qu'elle soit manifestée, comme elle doit l'être ; et quelque chose que Dieu fasse, toutes ses œuvres soient trouvées glorieuses, comme elles le sont : de sorte qu'il soit glorifié, en toutes manières.

Q. — *Qu'entendez-vous, dans la seconde demande, par le règne de Dieu ?*

R. — Le règne de Dieu consiste principalement en deux points : à conduire et à gouverner les siens par son Esprit, et à abîmer et à confondre les réprouvés, qui ne veulent pas se soumettre à sa domination, afin qu'il paraisse clairement qu'il n'y a nulle puissance qui puisse résister à la sienne.

Q. — *Dans quel sens priez-vous que ce règne vienne ?*

R. — C'est que de jour en jour le Seigneur multiplie le nombre de ses fidèles ; qu'il augmente aussi de jour en jour ses grâces en eux, jusqu'à ce qu'il les en ait tout à fait remplis ; qu'il fasse connaître de plus en plus sa vérité ; qu'il manifeste sa justice, en sorte que Satan et son règne de ténèbres soient confondus, et que toute iniquité soit détruite et abolie.

Q. — *Cela ne se fait-il pas dès à présent ?*

R. — Oui, en partie ; mais nous désirons que son règne croisse continuellement, et fasse des progrès, jusqu'à ce qu'il parvienne enfin à sa perfection ; ce qui ne s'accomplira qu'au jour du jugement, lorsque Dieu sera seul exalté, que toute créature sera humiliée sous sa grandeur, et que même, il sera tout en tous (I Cor. 15 : 28).

40^e SECTION

Q. — *En quel sens demandez-vous Que la volonté de Dieu soit faite ?*

R. — C'est que toutes les créatures lui soient soumises pour lui rendre obéissance, et qu'ainsi tout se fasse selon son bon plaisir.

Q. — *Entendez-vous que quelque chose se puisse faire contre sa volonté ?*

R. — Nous demandons non seulement qu'il amène toutes choses au point que ce qu'il a déterminé dans son conseil, arrive, mais qu'ayant abattu toute rébellion, il soumette aussi toute volonté à la sienne seule.

Q. — *Ne renonçons-nous pas par là à nos propres volontés ?*

R. — Oui, nous y renonçons : et non seulement nous demandons qu'il renverse nos désirs, lorsqu'ils sont contraires à sa volonté, en les rendant vains et de nul effet ; mais aussi qu'il crée en nous un nouvel esprit et un nouveau cœur, de sorte que nous ne voulions rien de nous-mêmes, mais que ce soit son Esprit qui veille en nous, pour nous faire consentir pleinement à sa volonté.

Q. — *Pourquoi ajoutez-vous qu'elle soit faite, sur la terre, comme au ciel ?*

R. — Parce que ses créatures célestes, qui sont ses anges, ne cherchant qu'à lui obéir sans aucune opposition, nous souhaitons que la même chose se fasse sur la terre, c'est-à-dire que tous les hommes se soumettent volontairement à son obéissance.

41^e SECTION

Q. — *Venons-en à la seconde partie. Qu'entendez-vous par le pain quotidien que vous demandez ?*

R. — J'entends généralement tout ce dont nous avons besoin pour notre corps, non seulement par la nourriture et pour le vêtement, mais tout ce que Dieu connaît lui-même nous être nécessaire, afin que nous puissions manger notre pain en paix.

Q. — *Comment demandez-vous à Dieu qu'il vous donne la nourriture, puisqu'il nous commande de la gagner par le travail de nos mains ?*

R. — Quoiqu'il nous faille travailler pour vivre, ce n'est pas notre travail, notre industrie, ou notre diligence, qui nous entretiennent ; mais la seule bénédiction de Dieu, qu'il lui plait de répandre sur l'ouvrage de nos mains, et sur notre travail, pour le faire prospérer. D'ailleurs, nous devons concevoir que ce ne sont pas les aliments qui nous nourrissent par eux-mêmes, quoique nous les ayons en abondance à notre disposition ; mais la vertu du Seigneur, qui s'en sert comme d'un moyen, à cet effet (Deut. 8 : 3, 17).

Q. — *Pourquoi lappelez-vous votre pain, puisque vous demandez qu'il vous soit donné ?*

R. — C'est par la bonté de Dieu qu'il est fait nôtre, quoiqu'il ne nous soit pas dû ; et Notre Seigneur veut que nous l'appelions ainsi, pour nous avertir de ne pas désirer le pain d'autrui, mais seulement celui que nous aurons acquis par des moyens légitimes, suivant le commandement de Dieu.

Q. — *Pourquoi dites-vous quotidien, et aujourd'hui ?*

R. — Pour nous apprendre à nous contenter de ce que nous avons chaque jour, et à ne pas désirer plus que notre nécessité ne demande.

Q. — *Puisque cette prière est commune à tous, comment les riches, qui ont provision et abondance de biens pour longtemps, peuvent-ils demander pour un jour ?*

R. — Il faut que tous, tant riches que pauvres, sachent que tout ce qu'ils ont ne leur peut servir de rien, si ce n'est autant qu'il plait à Dieu de leur en donner l'usage, et qu'il lui plait par sa grâce de le leur rendre utile : ainsi, en ayant quelque chose, nous n'avons rien, si ce n'est autant que Dieu nous le donne.

42^e SECTION

Q. — *Que contient la cinquième demande ?*

R. — Qu'il plaise à Dieu de nous pardonner nos péchés.

Q. — *N'y a-t-il aucun homme vivant, si juste, qui n'ait besoin de le faire ?*

R. — Non : car le Seigneur Jésus a donné cette forme de prière à ses apôtres, pour son Eglise : ainsi quiconque prétendrait s'en dispenser renoncerait à la société des chrétiens. En effet, l'Ecriture nous assure que l'homme le plus parfait, qui voudrait se justifier devant Dieu sur un seul point, se trouverait coupable sur mille (Job 9 : 2, 20). Il faut donc que nous soyons tout notre refuge à sa miséricorde.

Q. — *Comment faut-il entendre que cette rémission des péchés nous est faite ?*

R. — Comme les propres paroles dont Notre Seigneur Jésus-Christ s'est servi nous le montrent ; c'est que les péchés étant des dettes qui nous assujettissent à la condamnation de la mort éternelle, nous demandons qu'il plaise à Dieu de nous en tenir quittes, par sa pure libéralité.

Q. — *Vous entendez donc que nous obtenons la rémission de nos péchés par la bonté gratuite de Dieu ?*

R. — Oui : car nous ne pouvons nullement satisfaire pour la moindre faute que nous ayons commise ; mais Dieu use de sa pure libéralité envers nous, en nous les remettant toutes.

Q. — *Quand Dieu nous a pardonné nos péchés, quel fruit nous en revient-il ?*

R. — C'est que par ce moyen nous lui sommes agréables, comme si nous étions innocents et justes ; et nos consciences sont assurées de son amour paternel envers nous, d'où nous viennent le salut et la vie.

Q. — *Quand vous demandez que Dieu nous pardonne, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, entendez-vous qu'en pardonnant aux hommes, nous méritons que Dieu nous pardonne ?*

R. — Non ; car le pardon de Dieu ne serait plus gratuit, ni fondé sur la satisfaction qui a été faite en la mort de Jésus-Christ comme il doit l'être : mais c'est qu'en oubliant les injures qu'on nous fait, nous imitons sa douceur et sa clémence, et qu'ainsi nous faisons voir que nous sommes ses enfants ; de sorte qu'il nous donne cette marque, pour nous le certifler. D'un autre côté, il nous fait entendre que lorsqu'il nous jugera nous ne nous devons attendre qu'à une entière rigueur et à une sévérité inexorable, si nous ne sommes faciles à pardonner et à faire grâce à ceux qui sont coupables envers nous.

Q. — *Vous entendez donc que Dieu désavoue ici, pour ses enfants, ceux qui ne peuvent oublier les offenses qu'on leur fait ; afin qu'ils ne s'attendent pas d'être participants de cette grâce ?*

R. — Oui, et afin que tous sachent qu'ils seront mesurés de la même mesure dont ils auront mesuré les autres.

43^e SECTION

Q. — *Qu'est-ce qui suit ?*

R. — Ne nous induis point en tentation ; mais délivre-nous du malin¹.

Q. — *Ne faites-vous qu'un seul article de cette demande ?*

R. — Oui ; parce que la seconde partie est l'explication de la première.

Q. — *Quelle en est la substance ?*

¹ « du malin », c'est-à-dire du démon : original, « du mal ». Calvin croyait que les deux traductions pouvaient se défendre, et il déclare dans son commentaire sur l'harmonie évangélique que « ce n'est pas une chose de laquelle il faille débattre, parce que le sens demeure quasi toujours un, à savoir que le diable et le péché ont prise sur nous, si le Seigneur ne nous défend et délivre ».

R. — Que Dieu ne nous laisse pas succomber au mal, et qu'il ne permette pas que nous soyons vaincus par le démon, ni par les mauvaises convoitises de la chair, qui combattent contre nous (Rom. 7 : 8 ; Gal. 5 : 17) ; mais qu'il nous donne la force de résister, en nous soutenant par sa main, et en nous tenant sous sa sauvegarde, pour nous défendre et pour nous conduire (I. Cor. 13 : 13).

Q. — *Comment cela se fait-il ?*

R. — Quand il nous gouverne par son Esprit, pour nous faire aimer le bien et haïr le mal, suivre la justice, et fuir le péché. Car c'est par la vertu du Saint-Esprit que nous surmontons le diable, le péché et la chair.

Q. — *Cela est-il nécessaire à tous ?*

R. — Oui ; parce que le démon tourne toujours autour de nous, comme un lion rugissant, prêt à nous dévorer (I Pierre 5 : 8) : et nous sommes si faibles et si fragiles, qu'il nous aurait incontinent abattus, si Dieu ne nous fortifiait pour nous faire triompher.

Q. — *Que signifie le mot de tentation ?*

R. — Les ruses et les artifices dont le démon se sert pour nous surprendre ; parce que notre entendement est sujet à être trompé, et à nous tromper, et que notre volonté est plus portée au mal qu'au bien.

Q. — *Mais pourquoi demandez-vous à Dieu qu'il ne nous induise point au mal, puisque c'est là le propre office du démon ?*

R. — Comme Dieu, par sa miséricorde, conserve ses fidèles, et qu'il ne permet pas que le démon les séduise, ni que le péché les surmonte ; aussi ceux qu'il veut punir, non seulement il les abandonne et retire sa grâce d'eux, mais encore il les livre au diable pour être sujets à sa tyrannie ; il les aveugle, et les abandonne à leur sens réprouvé.

Q. — *Que veut dire cette addition, Car à toi est le règne, la puissance et la gloire aux siècles des siècles ?*

R. — C'est pour nous remettre encore une fois en mémoire que le fondement de nos prières est bien plus en Dieu même, sur sa puissance et sur sa bonté, qu'en nous, qui ne sommes pas dignes d'ouvrir la bouche pour le prier, et pour nous apprendre aussi à finir toutes nos prières par les louanges de Dieu.

44^e SECTION

Q. — *N'est-il pas permis de demander autre chose que ce qui vient d'être proposé ?*

R. — Quoiqu'il nous soit libre d'user d'autres paroles, et d'autre forme et manière de prière, aucune ne sera pourtant agréable à Dieu, si elle ne se rapporte à celle-ci, comme à la règle unique de bien prier.

Q. — *Venons à la quatrième partie de l'honneur que nous devons rendre à Dieu.*

R. — Nous avons dit que c'est de le reconnaître de cœur, et de le confesser de bouche, Auteur de tout bien, pour le glorifier.

Q. — *Ne nous a-t-il pas donné quelque règle là-dessus ?*

R. — Toutes les louanges et toutes les actions de grâces, contenues dans l'Ecriture, nous doivent servir de règle et d'instruction.

Q. — *N'en a-t-il point touché quelque chose dans l'Oraison dominicale ?*

R. — Oui : car en désirant que son nom soit sanctifié, nous désirons que toutes ses œuvres paraissent glorieuses, comme elles le sont en effet ; de sorte que lorsqu'il punit, il soit tenu pour juste ; lorsqu'il pardonne, il soit reconnu miséricordieux ; et lorsqu'il accomplit ses promesses, pour véritable. En un mot qu'il n'y ait rien, absolument, en quoi sa gloire ne reluise ; ce qui est lui attribuer la louange de tout bien.

Q. — *Que conclurons-nous de tout ce que nous avons dit ?*

R. — Ce que la vérité elle-même nous apprend, et qui a été touché au commencement : savoir, que c'est ici la vie éternelle, de le connaître seul vrai Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ (Jean 17 : 3) ; le connaître, dis-je, pour l'honorer dûment, afin qu'il nous soit non seulement Maître et Seigneur, mais aussi Père et Sauveur (Matth. 1 : 21) ; et que réciproquement nous lui soyons enfants, et serviteurs, et un peuple consacré à sa gloire.

ANNEXE II

CATÉCHISME DE HEIDELBERG

DE LA PRIÈRE (Sections XLV à LII)

116. Q. — *Pourquoi la prière est-elle nécessaire au chrétien ?*

R. — Parce qu'elle est la partie principale de la reconnaissance que Dieu réclame de nous ¹, et qu'il n'accorde sa grâce et son Saint-Esprit autrement qu'à ceux qui les lui demandent dans leurs prières avec un cœur qui soupire sans relâche après l'exaucement, et qui lui en rendent grâces ².

¹ Ps. 50 : 14. — ² Matth. 7 : 7 ; Luc 11 : 9-13 ; Matth. 13 : 12.

117. Q. — *Que faut-il pour que la prière soit agréable à Dieu et soit entendue de lui ?*

R. — *Premièrement*, que nous invoquions du fond du cœur ³ le seul vrai Dieu qui s'est révélé à nous dans sa Parole ⁴, et que nous lui demandions tout ce qu'il nous a ordonné de lui demander par la prière ⁵. *Secondement*, que nous connaissions sincèrement et jusqu'au fond notre nécessité et notre misère ⁶ afin de nous humilier devant sa Majesté ⁶. *Troisièmement*, que nous posions ce ferme fondement que ⁶, sans regarder à notre indignité, il exaucera certainement notre prière pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ ⁷, comme il nous l'a promis dans sa Parole ⁸.

¹ Jean 4 : 23. — ² Jean 4 : 24. — ³ Rom. 8 : 26 ; 1 Jean 5 : 15. — ⁴ 2 Chroniques 20 : 12. — ⁵ Ps. 2 : 11 ; 34 : 19 ; Esaïe 66 : 2. — ⁶ Rom. 10 : 14 ; Jacques 1 : 6-8. — ⁷ Jean 14 : 13-16 ; Daniel 9 : 17. — ⁸ Matth. 7 : 8 ; Ps. 143 : 1.

118. Q. — *Qu'est-ce que Dieu nous a ordonné de lui demander ?*

R. — Tout ce qui nous est nécessaire pour le corps et pour l'âme et que notre Seigneur Jésus-Christ a renfermé dans la prière qu'il nous a lui-même enseignée ¹.

¹ Jacques 1 : 17 : Matth. 6 : 33.

* Texte reproduit d'après l'édition de Jean Cadier, Nouvelle Société d'édition de Toulouse, Dieulefit (Drôme), 1942.

119. Q. — *Que dit cette prière ?*

R. — Notre Père qui es aux cieux,
Que ton nom soit sanctifié,
Que ton règne vienne,
Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd’hui notre pain quotidien.
Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous induis pas en tentation mais délivre-nous du Malin.
Car c'est à toi qu'appartiennent, dans tous les siècles, le règne, la puissance et la gloire.

Amen.

120. Q. — *Pourquoi Jésus-Christ nous a-t-il commandé d'appeler Dieu « Notre Père » ?*

R. — Afin d'éveiller en nous dès le commencement de notre prière une crainte filiale et une ferme confiance en Dieu, qui sont le fondement de notre prière. Car Dieu est devenu notre Père en Jésus-Christ et il veut aussi peu nous refuser ce que nous lui demandons avec foi que nos pères terrestres lorsque nous leur demandons ce qui nous est nécessaire¹.

¹ Matth. 7 : 9-11 ; Luc 11 : 11-13.

121. Q. — *Pourquoi ajoute-t-on : « qui es aux cieux » ?*

R. — Afin que nous n'ayons aucune idée terrestre de la Majesté céleste¹ et que nous attendions de sa toute-puissance tout ce qui nous est nécessaire pour le corps et pour l'âme².

¹ Jérémie 23 : 23 ; Actes 17 : 24, 27. — ² Rom. 10 : 12.

122. Q. — *Quelle est la première demande ?*

R. — « Que ton nom soit sanctifié », c'est-à-dire : Donne-nous d'abord de te bien connaître¹, de te sanctifier, de te célébrer et de te louer dans toutes tes œuvres, dans lesquelles brillent ta puissance, ta sagesse, ta bonté, ta justice, ta miséricorde et ta vérité². Donne-nous aussi de régler tellement nos pensées, nos paroles, nos actes, en un mot toute notre vie, que ton Nom ne soit jamais blasphémé à cause de nous, mais plutôt honoré et glorifié³.

¹ Jean 17 : 3 ; Matth. 16 : 17 ; Jacques 1 : 5 ; Ps. 119 : 105. — ² Ps. 119 : 137 ; Rom. 11 : 36. — ³ Ps. 71 : 8 ; 115 : 1.

123. Q. — *Quelle est la seconde demande ?*

R. — « Que ton règne vienne », c'est-à-dire : Conduis-nous tellement par ta Parole et par ton Esprit, que nous nous soumettions de plus en plus à toi¹. Maintiens et augmente ton Eglise². Détruis les œuvres du Diable et toute puissance qui voudrait s'élever contre toi, et tous les méchants complots qu'on forme contre ta Sainte Parole³, jusqu'à ce que vienne l'accomplissement de ton Royaume, lorsque tu seras tout en tous⁴.

¹ Matth. 6 : 33 ; Ps. 119 : 5 ; 143 : 10. — ² Ps. 51 : 20 ; 122 : 6. — ³ 1 Jean 3 : 8 ; Rom. 16 : 20. — ⁴ Apoc. 22 : 17-20 ; Rom. 8 : 22 ; 1 Cor. 15 : 28.

124. Q. — *Quelle est la troisième demande ?*

R. — « Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel », c'est-à-dire : Fais que, nous et tous les hommes, nous renoncions à notre volonté propre¹, pour ne faire que ta volonté, qui seule est bonne, et pour nous y soumettre sans murmure², et qu'ainsi chacun accomplisse sa charge et sa vocation³ aussi promptement et fidèlement que les anges dans le ciel⁴.

¹ Matth. 16 : 24 ; Tite 2 : 11. — ² Luc 24 : 4. — ³ 1 Cor. 7 : 24. — ⁴ Ps. 103 : 20.

125. Q. — *Quelle est la quatrième demande ?*

R. — « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ». C'est-à-dire : Veuillez nous pourvoir de tout ce qui nous est nécessaire pour le corps¹, afin que nous reconnaissions par là que tu es la source unique de tout bien² et que sans ta bénédiction, ni nos soins, ni nos travaux, ni même tes dons ne sauraient nous profiter³, et qu'ainsi nous détournions notre confiance de toutes les créatures pour la placer seulement en toi⁴.

¹ Ps. 104 : 27 ; 145 : 14 ; Matth. 6 : 25. — ² Actes 14 : 17 ; 17 : 27. — ³ 1 Cor. 15 : 58 ; Deut. 8 : 3 ; Ps. 37. — ⁴ Ps. 55 : 23 ; 62 : 11.

126. Q. — *Quelle est la cinquième demande ?*

R. — « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » C'est-à-dire : Veuillez ne pas nous imputer, à nous pauvres pécheurs, toutes nos mauvaises actions, et ce mal qui est toujours attaché à nous et nous pardonner à cause du sang de Jésus-Christ¹, de même que nous aussi nous trouvons en nous ce témoignage de ta grâce qui est la ferme intention de pardonner de bon cœur à notre prochain².

¹ Ps. 51 : 1-5 ; 143 : 2 ; 1 Jean 2 : 1. — ² Matth. 6 : 14.

127. Q. — *Quelle est la sixième demande ?*

R. — « Ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du malin », c'est-à-dire : Puisque nous sommes par nous-mêmes si faibles que nous ne pourrions pas subsister un moment¹ et que de plus nos ennemis mortels, le Diable², le monde³ et notre prochain⁴ nous font une guerre sans relâche, veuillez nous soutenir et nous fortifier par la puissance de ton Saint-Esprit afin que nous puissions résister avec courage et ne pas succomber dans ce combat spirituel⁵, jusqu'à ce qu'enfin nous remportions une complète victoire⁶.

¹ Jean 15 : 5 ; Ps. 103 : 14-16. — ² 1 Pierre 5 : 8 ; Ephés. 6 : 12. — ³ Jean 15 : 19. — ⁴ Rom. 7 : 23 ; Gal. 5 : 17. — ⁵ Matth. 26 : 41 ; Marc 13 : 33. — ⁶ 1 Thess. 3 : 13 ; 5 : 28.

128. Q. — *Comment termine-tu cette prière ?*

R. — « Car c'est à toi qu'appartiennent, dans tous les siècles, le **règne**, la puissance et la gloire », c'est-à-dire : Nous te demandons tout cela **parce** que tu es notre Roi et parce que tu as domination sur toutes choses. Tu peux donc si tu veux¹ nous accorder tous ces biens, afin que la gloire en **revienne** non point à nous, mais éternellement à ton saint nom².

¹ Rom. 10 : 11 ; ² Pierre 2 : 9. — ² Jean 14 : 13 ; Ps. 115 : 1.

129. Q. — *Que signifie ce petit mot : Amen ?*

R. — Amen signifie : cela est vrai et certain. Car ma prière est plus certainement exaucée de Dieu que je ne sens dans mon cœur que je désire qu'elle le soit¹.

¹ 1 Cor. 2 : 20 ; 2 Tim. 2 : 13.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

A

ACQUIESCEMENT, 15 ss., 56.
ACTION DE GRÂCES, 37, 67, 68.
ADORATION, 15 ss., 37.
ANALOGIE DE LA FOI (invocation des morts), 45.
ANGES, 23, 24, 31, 54, 59, 63, 70.
ANGLICANISME, 8, 18, 24, 43, 44.
ARMINIANISME, 24, 27, 47, 48.
AUGUSTINISME, 47, 51.
AUTONOMISME, 48.
AUTO-SUGGESTION, 47.

C

CALVINISME, 14, 16, 27, 47, 48, 52, 56.
CATHOLICISME GREC, 23, 24, 47.
CATHOLICISME ROMAIN, 10, 21, 23 ss., 26, 43, 46, 47.
CAUSES SECONDES, 39, 49, 54 s.
COMMUNICATION DES IDIOMES, 21, 30.
COMMUNION DES SAINTS, 9 ss., 24, 25.
COMPASSIONS DE DIEU, 16, 49 ss., 51, 52, 64 s.
CONFiance EN DIEU, 17, 36, 50 ss., 69.
CONTEMPLATION, 15.

D

DÉISME, 12, 23, 52.
DÉPENDANCE DE LA CRÉATURE, 8, 12 ss., 33, 39, 49.
DÉTERMINISME UNIVERSEL, 53 ss.
DULIE (culte de), 20, 28, 29, 33.

E

ÉCRITURES, règle souveraine de la foi et de la vie, 9, 11, 14, 16, 19, 23 ss., 35, 44 s., 69.
ÉGLISE ANCIENNE, 8.
ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE, 6, 18, 19, 46.
ÉGLISE UNIVERSELLE, 20, 21, 22.
ETHIQUE, 5, 6, 17, 33, 34, 36.
EUTYCHIANISME, 30.
EVOLUTIONISME, 12.
EXAUCEMENT, 6, 27, 39, 50 ss., 56, 60, 62, 68.
EXPÉRIENCE, 50, 52. Objections de : 55.

F

FILS (Logos), 18, 19. Divinité : 22.
FRANCISCAINS, 31.
FUTURS-CONTINGENTS, 36.

G

GLOIRE DE DIEU, 17, 23, 31 (déclarative et essentielle), 37, 38, 58, 61, 62, 63, 66, 67, 69, 70.
GLOSSOLALIE, 9.
GRÂCE DE DIEU, 48 ss., 59.

H

HONNEUR DE DIEU, cf. Gloire de Dieu.
HONNEURS, de civilité, religieux, 27.
HUMANISME, 36.
HYPERDULIE (culte d'), 20, 28, 29, 31.

I

IDOLATRIE, 18.
IMMUIBILITÉ DE DIEU, 16, 50, 52, 55.
INCARNATION, 21, 22.
INTELLIGENCE (rôle de l'), 7, 9, 11, 17, 59.
INTERCESSION, 23, 39 (de Calvin pour le Duc de Guise), 41 ; du Christ, 49, 60, 61, 62.
INVISIBILITÉ (de l'essence de Dieu), 27.

J

JANSÉNISME, 9.
JUDAÏSME, 14.

L

LATRIE (culte de), 20, 21, 28, 29, 31, 33.
LIBÉRALISME, 20.
LIBERTÉ (dans la prière), 35, 48.
LOIS DE LA NATURE, 13, 39, 50, 52 ss.
LOUANGE, 15, 67.
LUTHÉRANISME, 7, 21, 22, 27, 43, 44.

M

MAGIE, 10, 12, 47, 48.
MAHOMÉTISME, 19.
MARIE (Vierge), 24, 29 ss., 31.
MÉCANISME SCIENTIFIQUE, 52 ss.

MODERNISME, 43, 47.
 MONOPHYSITES, 20.
 MONOTHÉISME, 26.
 MORAVES (Frères), 21, 22.
 MORTS (Intercession des), 24 ss. ; cf.
 Saints-Trépassés.
 MYSTIQUE, 11, 47.

N

NÉO-PROTESTANTISME, 7, 8, 24, 46, 50.

O

OBJECTIVISME, 14.
 ÉCUMÉNISME, 21, 22, 23, 30, 31, 43, 46, 57.
 OMNISCIENCE (des saints-trépassés), 27, (de Dieu), 35, 36.
 ORDONNANCES DE DIEU, 39, 40, 50, 56.

P

PAIN QUOTIDIEN, 64, 70.
 PANTHÉISME, 23.
 PATERNITÉ (de Dieu), 15, 17, 18, 51, 60, 62, 67, 69.
 PÉCHÉ A MORT, 40 ss. (contre l'Esprit), 41 ss.
 PÉLAGIANISME, 47.
 PHILOSOPHIE RELIGIEUSE, 33.
 POLYTHÉISME, 26, 27, 29, 33.
 PRIÈRE (improvisée, récitée, prophétique, liturgique) 5 s. : (au nom du Christ) 49, 52 ; (contenu) 38 ss., 61 ss., 69 ss. ; (définition) 14 ss. ; (efficacité subjective et objective) 34, 46 ss. ; (en langue commune) 7-11 ; (pour les morts) 43 ss. ; (nature) 12 ss. ; (nécessité) 34 ss., 39 ss., 68 ; (place dans la théol.) 5 ; (place dans la dogmatique) 6 s. ; (objets) 61 ss., 68 ss. ; (optative) 39 ; (qui invoquer) 17 ss.
 PROTESTANTISME ORTHODOXE RÉFORMÉ, 7, 27, 46, 47.

PSYCHOLOGIE pathologique, 33, 56.

PURGATOIRE, 43, 44, 45.

PURITAINS, 5.

R

RATIONALISME, 35, 46.
 RÉALISME, 14.

RECONNAISSANCE, 17, 36, 68.
 RÈGNE DE DIEU, 63, 66, 69, 70.
 RELIGION, 11, 12.
 RÉMISSION DES PÉCHÉS, 65, 70.
 RENONCEMENT à sa volonté propre, 14, 16.
 REQUÊTE, 15 ss.

S

SACRIFICE précédent la prière, 13.
 SAINT-ESPRIT, 18, 19, 25, 37, 50, 60, 66, 68, 70.
 SAINTS-TRÉPASSÉS, 23 ss. (invocation des), 24, 59.
 SANCTIFICATION DU NOM DE DIEU, 61, 69.
 SATAN, 63, 66, 69, 70.
 SCIENCES, 39.
 SENSIBILITÉ, SENTIMENT (rôle), 7, 8, 9, 11, 59.
 SOCINIENS, 24.
 SOUVERAINETÉ DE DIEU, 14, 17, 36, 48, 49, 51, 52, 62.
 SPIRITUALISME, 14.
 SUBJECTIVISME, 14.
 SUPERSTITION, 26, 31.
 SYRIENS (catholiques romains), 10.

T

TENTATION, 65, 66, 70.
 THÉISME, 20, 23, 36.
 THÉOLOGIE PRATIQUE, 5, 6.
 TOUTE-PUISANCE de Dieu, 27, 28, 35, 36, 49, 62, 63, 66, 67, 69, 70.
 TRINITÉ (quelles personnes de la Trinité peut-on prier ?), 17 ss.

U

UNION HYPOSTATIQUE, 21.
 UNITAIRES, 18, 23.

V

VIEUX-CATHOLIQUES, 43.
 VOLONTÉ DÉCRÉTIVE DE DIEU, 16, 51, 52, 55, 70.
 VOLONTÉ PRÉCEPTIVE DE DIEU, 16, 51, 63.
 VOLONTÉ PROPRE, 63, 70.

TABLE APHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES ET DES AUTEURS

A

ALTINGIUS, 21.
AMÉSIUS, 21.
ANSELME, 31.
ANTOINE DE PADOUE, 27, 29.
ARIUS, 22.
AUGUSTIN, 31, 44.

B

BAVINCK, Hermann, *Gereformeerde Dogmatiek*, 50 s.
BELLARMIN, *De Ecclesia Triomphante, De sanctorum beatitudine*, 28.
BERNARD DE CLAIRVAUX, 31.
BERSIER, Eugène, *Sermon sur l'efficacité de la prière*, 16, 47.
BERTHELOT, *Les Origines de l'Alchimie, Science et Philosophie*, 53.
BIBLE ANNOTÉE, 44.
BRÉMOND, Abbé, *Histoire de la France Mystique*, 9, 35.

C

CALVIN, 5, 6, 7, 13, 14, 16, 19, 22, 23, 24, 31, 39, 41, 42, 43, 54.
CATÉCHISME DE GENÈVE, 29, 34, 36 ; Sect. 1, p. 17 ; Sect. 4, p. 6 ; Sect. 34, p. 17, 33 ; Sect. 35, p. 8 ; Sect. 36, p. 14 ; Sect. 37, p. 37, 38 ; Sect. 40, p. 14, 51 ; Sect. 44, p. 14, 17.
CATÉCHISME DE HEIDELBERG, 36 ; Q. 116, p. 5, 36, 37 ; Q. 129, p. 56.
CATÉCHISME DE WESTMINSTER (petit), 6, 15 ss. ; Q. 98, p. 14.
CLOPPENBOURG, 22.
CRAMPON (Version), 32, 45.

D

DESCARTES, 22.
DUNS SCOT, 31.

E

EDDINGTON, *La nature du monde physique*, 54.

EDWARDS, Jonathan, 54.
ESTIUS, Willem, *Comment. in omnes Pauli Epistolas*, p. 9.

G

GENÈVE (Version), 45.
GERSON, 31.
GROTIUS, 24, 43.
GUARDINI, Romano, *L'Esprit de la Liturgie*, 7, 8.
GUISE (Duc de), 41 ss.
GUITTON, Jean, *La Vierge Marie*, 31.

H

HARDING, Thomas, 9.
HODGE, Charles, 6, 50.
HOORNBECK, 22.

J

JANVIER (Saint), 12.
JEWEL, Ev. Anglican, 9.

L

LAPLACE, *Oeuvres*, 53.
LEFÈVRE D'ÉTAPLES, 44.
LEIBNITZ, 24.
LEPSIUS, 54.
LOUIS-MARIE DE MONTFORT, *Traité de la dévotion à la Sainte Vierge*, 30 s.
LUTHER, 14.

M

MAREDSOUS (Version), 32.
MASTRICHT, 22.

N

NAVARRE (Roi et Reine de), 42.
NOODTZIJ, 44.

P

PICTET, Bénédict, *Théologie Chrétienne*, 43, 50.
PIE IX, Bulle « *Ineffabilis Deus* », 31.
MAC-PHERSON, 6.
NOVATUS, 10.

O

OSWALD, *Eschatologie*, 26.
 PLANCK, 24.
 PAUL DE SAMOSATE, 19.
 PILATE, 10.

R

RABBINS (Version), 45.
 RANDON (Version des Apocryphes),
 32, 48.
 RENÉE DE FERRARE, 41 ss.
 RITSCHL, 20, 22.
 ROBERTSON (de Brighton), *Sermons*,
 14, 16, 50, 53 ss., 55 ss.
 ROUSSEAU, J.-J., 15.

S

SABATIER, Auguste, *Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*.
 SCHLEIERMACHER, 7.

SOCIN, 20, 22.

SPENCER, Herbert, 13, 36.

T

THOMAS D'AQUIN, 9, 31.
 TRIGLAND, 21.
 TURRETTIN, 22.
 TYNDALL, *Fragments of Science for Unscientific people*, 53.

V

VAUCHEZ, Doyen, 14.
 VOETIUS, 22.
 VULGATE (version), 45.

W

WALAEUS, 21.
 WIREMAN, Cardinal, 45.

Z

ZWINGLE, 7, 31.

TABLE DES PASSAGES BIBLIQUES CITÉS

Genèse	3 : 5	27	Ecclés.	9 : 5, 6, 10	25
	4 : 26	13	Esaïe	6 : 6-7	33
Exode	20 : 3	23		29 : 13	59
	20 : 6	29		30 : 15	60
Deutéron.	6 : 13	17, 29, 33		63 : 16	25
	8 : 3	64, 70		65 : 21	49
	8 : 17	64		65 : 24	49, 60
	10 : 12	29	Jérémie	22 : 9	29
	10 : 20	33		23 : 23	69
1 Samuel	1 : 9-18	35		29 : 12	60
	7 : 3	29	Daniel	9 : 17	68
	12 : 20	29	Joël	2 : 32	60
1 Chron.	9 : 20	44	Zacharie	1 : 12	32
2 Chron.	20 : 12	68		12 : 10	18
Job	9 : 2, 20	64	Matthieu	1 : 21	67
	14 : 21	25		3 : 10	17
	33 : 23	32		4 : 10	18, 29, 33
Psaumes	2 : 11	68		6 : 7-8	11
	16 :	30		6 : 8	35, 37
	34 : 19	68		6 : 9	24, 60, 61
	37 :	70		6 : 14	70
	50 : 14	68		6 : 25	70
	50 : 15	36, 60		6 : 24	29
	51 : 1-5	70		6 : 33	69, 68
	51 : 20	69		7 : 7	68
	51 : 23	70		7 : 8	56, 68
	62 : 11	70		7 : 9-11	69
	71 : 8	69		7 : 11	62
	91 : 3	60		11 : 28	33
	103 : 13	48		13 : 12	68
	103 : 14-16	70		16 : 17	69
	103 : 20	70		16 : 24	70
	104 : 27	70		21 : 22	60
	115 : 1	69, 70		22 : 38	36
	119 : 5	69		26 : 36-42	16
	119 : 105	69		26 : 41	70
	119 : 137	69	Marc	11 : 24	60
	122 : 6	69		13 : 33	70
	143 : 1	68		Luc	1 : 42
	143 : 2	70		11 : 1	61
	143 : 10	69		11 : 9-13	68, 69
	145 : 2	59		15 : 7	25, 31
	145 : 14	70		16 : 19-31	26
	145 : 18	60			

TABLE DES PASSAGES BIBLIQUES CITÉS

	22 : 42	39	2 Corinth.	4 : 13	56
	24 : 4	70	Galates	4 : 6	59
Jean	4 : 23	68	Ephésiens	5 : 17	66, 70
	4 : 24	68		1 : 11	35
	6 : 37	33		6 : 7	29
	11 : 42	52, 57		6 : 12	70
	14 : 13	60	Philippiens	2 : 11	10
	14 : 13-16	68		2 : 13	49
	15 : 5	70	Colossiens	2 : 18	33
	15 : 19	70	1 Thessalon.	3 : 13	70
	16 : 33	52, 56		5 : 23	70
	17 : 3	67, 69	1 Timothée	2 : 5	60
	20 : 28	23	2 Timothée	1 : 16, 18	45
				2 : 13	71
Actes	14 : 17	70		4 : 19	45
	17 : 24	69	Tite	2 : 11	70
	17 : 27	69, 70	Hébreux	4 : 16	60
	20 : 28	30		9 : 27	39, 56
Romains	7 : 6	29		11 : 1	25
	7 : 8	66		11 : 13	24
	7 : 23	70	Jacques	1 : 5	69
	8 : 15-16	18		1 : 6-8	68
	8 : 20	59		1 : 17	49, 68
	8 : 22	69		5 : 16	24, 51
	8 : 26	68	1 Pierre	5 : 8	66, 70
	8 : 28	55	2 Pierre	2 : 9	70
	8 : 34	61	1 Jean	2 : 1	60
	10 : 11	70		2 : 17	51
	10 : 12	69		3 : 8	69
	10 : 14	60		5 : 15	68
	11 : 36	69		5 : 16 a	39
	12 : 1	17		5 : 16 b	40
	16 : 20	69	Apocalypse	8 : 3	32
Corinth.	2 : 20	71		14 : 13	46
	7 : 24	70		19 : 10	18, 33
	13 : 13	66		22 : 9	33
	14 :	8, 9, 60	Livres Apocryphes.	22 : 17-20	69
	15 : 28	63, 69	2 Macchab.	12 : 39	44
	15 : 29	45		12 : 40-45	43
	15 : 58	70	Tobit	12 : 12-15	32

Le Gérant : Pierre-Ch. MARCEL.

Cahors, Imprimerie A. Coueslant. — 86.451

Dépôt légal N° 8753. — III-1954.

Achévé d'imprimer le 25-8-1954.

Numéros spéciaux publiés de 1950 à 1954

Les prix ci-dessous s'entendent *port compris*. Réduction de 10 % à MM. les pasteurs et assimilés. Les commandes peuvent être adressées, soit aux correspondants indiqués page 3 de la couverture, soit de préférence sur le talon de virement ou mandat postal, au compte postal : Paris 7284.62, de M. Jean Marcel, 31, rue de Noailles, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.), France.

Tous nos numéros spéciaux sont en vente dans les librairies protestantes, aux conditions habituelles de la librairie.

CATHOLICISME ET PROTESTANTISME

Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise Réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique romaine

« Un événement sans précédent », et accueilli comme tel par le public de langue française. 4° mille.

Francs français : 345. Francs suisses : 5.

SECULARISATION DU MONDE MODERNE

La réponse réformée

Discours et conférences du Congrès International Réformé (Montpellier, 1953)

La liberté de l'homme (Dr. H. J. Stob, U.S.A.). — *La notion de travail* (G. Wienands, Allemagne). — *La conception de la propriété* (D. V. Ormel, Pays-Bas). — *La cure d'âmes* (A. Schlemmer, France). — *La science* (Prof. Dr. H. Dooyeweerd, Pays-Bas). — *La charité* (R. Grob, Suisse). — *La famille* (Dr. W. Stanford Reid, Canada), etc...

Francs français : 500. Francs suisses : 7.

LA CONFESSION DE FOI DES EGLISES RÉFORMÉES EN FRANCE

dite « Confession de La Rochelle »
en français moderne, avec notes explicatives et références bibliques

Francs français : 180. Francs suisses : 2,25.

(Par 10 exemplaires, franco : 1.350 fr. Toutes réductions comprises).

JEAN CALVIN

Sermons sur la mort et passion du Christ

Orthographe moderne et allégements de style. D'une lecture accessible à tous.

Francs français : 310. Francs suisses : 4,50.

Traduction américaine par L. Nixon : *The Gospel according to Isaiah*, W. M. B. Eerdmans, Grand Rapids, Mich. (U.S.A.).

LE DIVORCE

par John MURRAY

Professeur de Théologie Systématique,
Westminster Theological Seminary, (Etats-Unis)

Francs français : 465. Francs suisses : 6.

LE BAPTÈME

Sacrement de l'Alliance de grâce

par Pierre MARCEL

Francs français : 475. Francs suisses : 5,75.

Traduction anglaise par Ph. E. Hughes : *The Biblical Doctrine of Infant Baptism*, James Clark et C°, London.

L'ACTUALITÉ DE LA PRÉDICTION

par Pierre MARCEL

Francs français : 235. Francs suisses : 3,50.

Traduction américaine : *The Timeliness of Preaching*, par O. M. Mc Neill, M. Schaeffer Robinson, R. R. McGregor, Columbia Seminary, Decatur, Georgia (U.S.A.).

CATÉCHISME RÉFORMÉ

par Pierre MARCEL

A l'Ecole de Dieu (tome I), *Exposé systématique de la Foi réformée*, à l'usage des catéchumènes, des étudiants et des adultes, in-8°, 326 p. Francs français : 345. Francs suisses : 4,50.

A l'Ecoute de Dieu (tome II), *Manuel de direction spirituelle. Applications pratiques des données de la Foi*, in-8°, 322 p. Francs français : 365. Francs suisses : 5.

LA SOCIETE CALVINISTE DE FRANCE

Fondée en 1926

La Société a pour principes d'organisation et d'activité la doctrine historiquement *réformée*, dont Calvin a été le premier expositeur, et dont l'expression est contenue principalement dans la Confession de foi de La Rochelle, la Confession des Pays-Bas, la Seconde Confession Hélas, la Confession de Westminster, et dans les livres symboliques qui s'y rattachent.

La Société étudie la pensée *réformée* moderne dans les domaines de la théologie, de la philosophie et des sciences. Elle est en étroit contact avec les Facultés de Théologie *réformées* du monde entier, les maîtres qui y enseignent, les Eglises qui professent et maintiennent les Confessions de foi *réformées*. Elle participe aux principales manifestations du Calvinisme mondial : *Synode Écumenique des Eglises Réformées, Mouvement International des Etudiants Calvinistes*, etc...

Président : M. le Prof. J. HOFFMANN.

Vice-Présidents : Dr. A. SCHLEMMER, Pasteur P.-Ch. MARCEL.

Trésorier : M. Jean MARCEL.

Secrétaire : M. N...

EXTRAITS DES STATUTS

Art. 3. — La Société calviniste s'interdit toute activité sectaire et toute œuvre de division ecclésiastique.

Art. 9 et 10. — Membres actifs et Membres associés.

Les membres *actifs* déclarent leur accord avec l'une des Confessions de Foi de la Réforme, mentionnées ci-dessus, et leur désir de collaborer aux travaux de la Société.

Les membres *associés* sont ceux qui désirent témoigner leur sympathie pour l'un des buts poursuivis par la Société.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à adresser au Président de la Société Calviniste, Prof. HOFFMANN,
47, rue Sainte-Baudegonde, ST-GERMAIN-EN-LAYE (S.-et-O.), France

Nom : Prénoms :

Adresse :

Profession :

Date de naissance :

déclare vouloir s'inscrire à la Société Calviniste de France en qualité de membre (actif ou associé).

Signature :

LA REVUE RÉFORMÉE

Abonnements, envois de fonds et dons

Les abonnements **de solidarité** permettent d'assurer le service de la Revue :

a) à prix réduit, aux pasteurs (ou assimilés) et aux étudiants ;

b) gratuitement, aux bibliothèques d'hôpitaux, de sanas, de prisons, etc... ;

c) aux bibliothèques d'étudiants et de diverses Facultés, afin d'y faire connaître nos publications et en vue d'une raisonnable propagande.

Pour soutenir notre œuvre et faciliter nos publications, des **dons** peuvent être adressés soit par des coreligionnaires français qui désirent s'associer à notre travail, soit par des protestants étrangers qui, sans vouloir s'abonner à la *Revue Réformée*, sont cependant heureux de participer à notre effort.

FRANCE : M. Jean MARCEL, 31, rue de Noailles, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
Compte postal : Paris 7284.62.

Abonnement : 750 francs. Abonnement de solidarité : 1.200 francs ou plus.
Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 540 francs.

ALLEMAGNE : Pastor Wilhelm LANGENOHL, Rheydt, Kirchstrasse 1. Konto Nr. 4864.
Städt. Sparkasse, Rheydt. Postcheckamt : Köln 7276.

Abonnement : D.M. 10 ; Etudiants : D.M. 7.

BELGIQUE : Librairie Evangélique, 119, avenue Coghen, Uccle, Bruxelles. Compte postal : 17.14.24.

Abonnement : 110 francs belges. Abonnement de solidarité : 160 francs belges ou plus.
Pasteurs et étudiants : 90 francs belges.

ETATS-UNIS, CANADA : STECHERT-HAFNER Inc., 31 East 10th Street, New-York 3, N.Y. (U.S.A.).

Abonnement : \$ 2,50. Abonnement de solidarité : \$ 5 ou plus.

GRANDE-BRETAGNE : Geoffrey WILLIAMS, Esq. The Evangelical Library, 78 A, Chiltern Street, London W 1. Prière de spécifier très nettement : « pour la *Revue Réformée* ».

Abonnement : sh. 17.

ITALIE : Pasteur Ermanno ROSTAN, Via dei Mille, 1, Pinerolo (Torino).

Abonnement : lires 1.200.

Pasteurs et assimilés, étudiants : lires : 850.

PAYS-BAS : M. Th. J. BARENTSEN, Archimedesstraat, 70, 's-Gravenhage. Postrekening Nr. 384573. Telefoon : 335703.

Abonnement : Fl. 9. Abonnement de solidarité : Fl. 15 ou plus.

Etudiants : prix réduit : Fl. 6.

SUISSE : M. R. BURNIER, 39, boulevard Grancy, Lausanne. Compte postal : II.6345.

Abonnement : 10 francs suisses. Abonnement de solidarité : 15 francs suisses ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 7 francs suisses.

AUTRES PAYS : frs f. 900

Société Calviniste de France

Membres actifs : Cotisation minimum : 500 fr. (pour pasteurs et étudiants : 300 fr.). La cotisation des membres actifs ne se confond pas avec le prix de l'abonnement à la *Revue Réformée*.

Membres associés : Toute personne, sympathisant avec les buts de la *Société Calviniste de France*, mais qui ne remplit pas les conditions exigées des **Membres actifs**, peut, sur simple demande, s'inscrire au nombre des membres *associés* de la *Société Calviniste de France*.